

Novembre 2009

Des indicateurs sociaux pour l'Île-de-France



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

ÎLE-DE-FRANCE



Des indicateurs sociaux pour l'Île-de-France

Novembre 2009

IAU île-de-France

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15
Tél. : + 33 (1) 77 49 77 49 - Fax : + 33 (1) 77 49 76 02
<http://www.iau-idf.fr>

Directeur général : François Dugeny

Département : *Démographie, habitat, équipement et gestion locale*, Directrice : Christine CORBILLÉ

Étude réalisée par *Mariette SAGOT et Pierre-Jean BAULEY*

Maquette réalisée par *Monique CHEVRIER*

N° d'ordonnancement : 2.09.008

Crédits photo(s) de couverture : © POLKADOT/Jupiterimages

Sommaire

Introduction	5
I Panorama des mesures de la dimension sociale du développement	7
A – L’avancée anglo-saxone	8
1 – Le PNUD, chef de file de la pensée du développement	8
2 – Les organisations internationales et la mesure du bien-être des sociétés	10
2.1 – Les indicateurs sociaux de l’OCDE	11
2.2 – La stratégie de Lisbonne et les objectifs d’inclusion sociale de l’Union européenne	12
2.3 – La dimension sociale dans le cadre européen du développement durable	15
2.4 – Les indicateurs de cohésion sociale du Conseil de l’Europe	15
2.5 – Promotion du social à travers les think tank et les Fondations	18
2.6 – Un exemple d’indicateurs locaux dans le cadre de l’UE : l’Audit urbain	18
2.7 – Les initiatives nationales	19
3 – Les indicateurs alternatifs du PIB et les indicateurs synthétiques de bien être	19
3.1 – Les indicateurs monétaires fortement centrés sur le PIB	20
3.2 – Les tentatives de mesure du bien être ou de la situation sociale	21
B – La préférence institutionnelle de la France pour les approches sectorielles	24
1 – Le suivi officiel d’indicateurs thématiques	24
2 – L’émergence « parallèle » d’indicateurs synthétiques	25
2.1 – Le Bip 40	25
2.2 – Les travaux régionaux : régionalisation du Bip 40, des indicateurs du PNUD et émergence d’indicateurs sociétaux	26
II Comment construire et restituer la réalité sociale ?	29
1 – La diversité des approches théoriques de la réalité sociale	29
2 – Comment construire un système cohérent d’indicateurs sociaux ?	32
2.1 – Cerner la finalité	32
2.2 – Préciser les dimensions de la question	33
2.3 – Sur quels critères choisir les indices de base ?	34
3 – Comment rendre lisible un système d’indicateurs ?	34
3.1 – Un indicateur qui fasse sens	35
3.2 – Comment normaliser ?	35
3.3 – Comment et jusqu’où agréger ?	37
III Indicateurs d’inégalité et de pauvreté en Île-de-France	39
I – Éducation	40
II – Travail et emploi	51
III – Santé	82
IV – Justice	92
V – Revenus	94
VI – Logement	135
Remerciements	150

INTRODUCTION

« Les indicateurs de production ou de consommation de marchandises ne disent pas grand chose de la liberté et du bien-être, qui dépendent de l'organisation de la société, de la distribution des revenus... ni l'économie de marché ni la société ne sont des processus autorégulés. Nous avons besoin de l'intervention raisonnée de l'être humain. C'est ce pourquoi la démocratie est faite. Pour discuter du monde que nous voulons, y compris en termes de régulation, de système de santé, d'éducation, d'assurance chômage... Le rôle des indicateurs est d'aider à porter ces débats dans l'arène publique, ce sont des outils pour la décision démocratique »

Amartya Sen, 2009¹

La publication par le PNUD d'un indicateur de développement intégrant des dimensions sociales (éducation, santé) à côté du revenu et le sommet de Rio de 1992 sont deux événements phares attestant de la volonté de ne plus penser le progrès des sociétés dans les seuls termes économiques. Depuis les années quatre-vingt-dix, les travaux visant à contrer la prédominance du PIB et du tout économique dans l'élaboration et l'évaluation des politiques se sont multipliés. La mise en place de la Commission Stiglitz par le président de la république en 2008 s'inscrit dans cette mouvance. Sa mission est d'identifier les limites du PIB comme indicateur de performance économique et de progrès social et de faire le point sur la constitution d'indicateurs de progrès social plus pertinents. Comme le souligne la commission, le PIB n'est pas mauvais en soi, mais il est mal utilisé. Il ne permet pas de rendre compte de l'évolution du bien-être des sociétés, qui dépend aussi de facteurs sociaux et environnementaux². La nécessité de promouvoir des indicateurs complétant le PIB est de plus en plus reconnue et au cœur de plusieurs initiatives internationales prônant un développement durable de nos sociétés. La commission européenne n'est pas en reste, qui œuvre au développement et à la prise en compte d'indicateurs sociaux et environnementaux à côté du PIB afin d'améliorer la qualité du débat public et la prise des décisions politiques³.

Le Conseil régional de l'Ile-de-France s'est inscrit dans cette démarche dès 2005 en initiant une réflexion sur la mise en œuvre d'indicateurs synthétiques en matière sociale. Dans le cadre de la MIPES - mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Ile-de-France - les indicateurs de développement du Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD) ont été régionalisés. En 2009, la MIPES a élaboré un indicateur de situation sociale régionale, l'ISSR, ciblé sur les situations de pauvreté et d'exclusion.

Ce rapport s'inscrit dans la poursuite de ces travaux et vise à alimenter la réflexion sur la mise en place d'un système d'indicateurs sociaux plus large pour la région Ile-de-France. Il s'articule autour de trois pistes :

1. Dresser un rapide panorama des principaux systèmes d'indicateurs sociaux et de leur utilisation à l'étranger et en France ;
2. Proposer des éléments de réflexion en vue d'élaborer puis synthétiser un système d'indicateurs sociaux pour la région ;

¹ Amartya Sen : "Nous devons repenser la notion de progrès" in LE MONDE , 8 juin 2009

² <http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/fr/documents.htm>

³ Le PIB et au-delà. Mesurer le progrès dans un monde en mutation. Communication de la Commission des communautés européennes au Conseil et au Parlement européen, Bruxelles, 20/08/2009. COM (2009) 433
http://www.ipex.eu/ipex/cms/home/Documents/doc_COM20090433FIN/lang/fr;jsessionid=AB8D740318F7C6D982BF08077C73427A

3. Réunir un premier ensemble d'indicateurs sociaux chiffrés sur le modèle du BIP40 où l'accent est mis sur les questions de pauvreté et d'inégalité, et s'inscrire ainsi dans la démarche opérée dans le Nord-Pas-de-Calais⁴.

Chacune de ces trois parties peuvent être lues indépendamment les unes des autres.

⁴ F. Jany-Catrice, S. Kampelmann, R. Goncalves, JP. Naveteur, « Inégalités et pauvreté dans la région Nord-Pas de Calais, Baromètres », *Etudes prospectives régionales*, n°12, juillet 2009

I

Panorama des mesures de la dimension sociale du développement

Beaucoup de travaux ont exploré la dimension sociale du développement. Il n'est pas question, ici, d'en faire une restitution exhaustive, mais plutôt d'en marquer les principaux jalons, comme les travaux du PNUD sur une mesure comparative du développement dans les différents pays du monde, les indicateurs de Laeken dont l'objectif est de promouvoir l'inclusion sociale dans les pays de l'Union européenne ou l'émergence d'indicateurs agrégés de bien-être.

Cet intérêt pour la dimension sociale du développement et le souci de son évaluation ont ouvert le champ de la construction d'indicateurs dans de multiples domaines (santé, éducation, niveau de vie, conditions de logement, travail et emploi, etc.) avec en toile de fond l'appréhension des inégalités et des situations précaires. Deux types de démarche se sont pour partie superposées :

- l'élaboration de tableaux de bord thématiques ou multidimensionnels, en vue d'établir des comparaisons internationales, ou visant à dresser des diagnostics, des objectifs pour l'action publique, puis son évaluation ;
- l'établissement d'indicateurs synthétiques alternatifs en réaction à la domination du PIB comme indicateur de progrès et aux politiques uniquement axées sur les performances économiques.

Comme l'a constaté Bernard Perret, « le champ des indicateurs sociaux pose un double problème de frontière, avec les indicateurs de développement durable et avec les tentatives d'élargissement de la comptabilité nationale »⁵. « Le principal intérêt de la notion de développement durable est d'inciter à l'inscription des politiques publiques dans la longue durée. Or, en pratique, l'horizon des politiques sociales est plus court. Maintenir la dualité des deux approches n'interdit évidemment pas les recouvrements et les articulations ». Elle permet notamment de s'interroger sur la « soutenabilité sociale » à court terme des politiques économiques ou de protection de l'environnement mises en place.

De la même façon, le champ social échappe largement à la monétarisation, que ce soit à travers les questions de bien-être, de qualité de vie, d'équité, de cohésion sociale, d'égalité des chances ou de discrimination, d'autonomie ou de liberté. Ces questions qui interrogent les valeurs de nos sociétés ne se prêtent pas à la monétarisation, mais nécessitent d'être rendues visibles, donc quantifiées, pour être prises en compte politiquement. L'élargissement du concept de PIB à des aspects sociaux et environnementaux, dans la perspective de mieux cerner le progrès des sociétés, s'il marque une avancée certaine, ne peut donc répondre à tous les enjeux sociaux du vivre ensemble.

Ce chapitre se focalise sur les indicateurs sociaux et ne fera donc qu'évoquer sommairement les aspects sociaux abordés dans les deux autres approches. Il présente successivement :

- A) un panorama de différents systèmes d'indicateurs sociaux et de leur visée à l'étranger : l'élaboration de tableaux de bord, notamment par les institutions internationales ; la construction d'indicateurs synthétiques (uniquement sociaux, alternatifs au PIB, ou dans le cadre des travaux sur le développement durable) ;
- B) un état des lieux de ce qui se fait en France.

⁵ B Perret, « Indicateurs sociaux, état des lieux et perspectives », rapport au Conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Cohésion sociale (CERC), janvier 2002

A - L'avancée anglo-saxonne

Historiquement, c'est aux États-Unis, qu'un mouvement en faveur des indicateurs sociaux s'est initialement développé suite à la présentation du rapport « Social Indicators » par Bauer, Bidermann et Gross en 1966⁶. Les auteurs proposaient d'aller au-delà des indicateurs économiques qui se focalisent seulement sur la quantité de biens et de richesses créées, pour s'intéresser à la qualité de vie. Les chocs pétroliers semblent avoir mis un terme aux projets d'en faire des outils rationnels de pilotage du progrès social, à l'instar de la comptabilité nationale pour la croissance économique. L'intérêt pour ces indicateurs ne s'est pourtant pas tari. Il s'est ramifié dans plusieurs directions, selon diverses finalités - comparer des Etats entre eux, susciter l'échange de bonnes pratiques, porter des diagnostics et orienter les politiques sociales, contester le PIB comme indicateur de progrès des sociétés, conceptualiser la notion de développement ou de bien-être, etc. - et porté par différents acteurs publics (organismes nationaux et internationaux) ou privés (associations, communautés, think tanks, fondations, chercheurs). Tous ces travaux soulèvent la question de la synthèse de la multiplicité des informations sociales. J. Gadrey et F. Jany-Catrice constatent une véritable explosion des initiatives d'élaboration d'indicateurs synthétiques depuis le milieu des années 90, avec deux moteurs : les questions sociales à travers la problématique du développement humain et celle de la qualité de vie, et les questions environnementales⁷.

1 - Le PNUD, chef de file de la pensée du développement

Au niveau international, l'ONU, via le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), publie à partir de 1990, chaque année, un *Rapport mondial sur le développement*, qui dresse un état des lieux comparatif du développement dans les pays du monde⁸. Afin d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les questions de développement et sur la profusion d'informations contenues dans le rapport, un indicateur simple et sommaire, l'Indice de Développement Humain est mis en exergue. L'intention est clairement de proposer une alternative au PIB pour mesurer le développement « qui ne soit pas aveugle aux aspects sociaux de la vie humaine »⁹.

L'IDH est un indicateur composite simple qui fonde le développement humain sur trois dimensions :

- la santé et la longévité (mesurées à partir de l'espérance de vie à la naissance),
- le savoir (mesuré par le taux d'alphabétisation des adultes et le taux de scolarisation),
- un niveau de vie décent (mesuré par la PIB par habitant).

Cet indicateur mesure des aptitudes/capacités humaines à vivre longtemps et en bonne santé, à communiquer et à participer à la vie de la communauté, à disposer des ressources suffisantes pour s'assurer une vie convenable. Son suivi permet d'évaluer le progrès des sociétés dans une optique comparative. Il a été conçu au départ pour les pays en voie de développement.

⁶ « Social indicators », *The MIT press classics*, sept. 1966

⁷ J Gadrey et F Jany-Catrice, *Les indicateurs de richesse et de développement. Un bilan international en vue d'une initiative française. Rapport de recherche pour la DARES*, mars 2003

⁸ Actuellement les tableaux du PNUD organisés par thème portent sur 175 pays.

⁹ voir encadré "Armatya Sen et l'IDH".

Amartya Sen et l'IDH

L'IDH, qui est en quelque sorte devenu l'emblème du Rapport mondial sur le développement humain, réussit assez bien à suppléer au PNB pour mesurer le développement. Reposant sur trois composantes distinctes -l'espérance de vie, le niveau d'éducation et le revenu par habitant - il ne se concentre pas exclusivement sur l'opulence économique (contrairement au PNB). Dans les limites de ces trois composantes, l'IDH a permis d'élargir considérablement l'attention empirique que reçoit l'évaluation des processus de développement.

Cependant, l'IDH, qui est un indicateur sommaire, ne doit pas être considéré comme autre chose qu'une incitation à s'intéresser à la richesse des informations contenues dans le Rapport mondial sur le développement humain. Je dois reconnaître qu'au départ, je ne voyais pas grand intérêt dans l'IDH en tant que tel. Il s'est trouvé que j'ai eu le privilège de participer à sa conception. J'ai même fait part de mon grand scepticisme à Mahbub ul Haq, père du Rapport mondial sur le développement humain, concernant le fait de se concentrer sur un indicateur sommaire de ce type, d'essayer de saisir dans un chiffre unique la réalité complexe que représentent le développement humain et la misère. Face à cet indicateur sommaire qu'est l'IDH, le reste du Rapport mondial sur le développement humain renferme un grand nombre de tableaux ainsi qu'une profusion d'informations sur divers éléments sociaux, économiques et politiques qui exercent une influence sur la nature et la qualité de la vie. Il était donc logique de se demander pourquoi attirer l'attention sur un indicateur synthétique sommaire qui ne pouvait pas rendre compte de bon nombre de riches informations qui rendent le Rapport mondial sur le développement humain si intéressant et si important.

Cet aspect sommaire n'avait pas échappé à Mahbub. Il ne pouvait nier que l'IDH ne constituait qu'un indicateur du développement très limité. Mais après quelques hésitations initiales, Mahbub s'est persuadé que la prédominance du PNB (un indicateur trop utilisé et trop mis en avant, qu'il voulait remplacer) ne serait pas remise en cause par une série de tableaux. Selon lui, les lecteurs les considéreraient avec respect, mais quand ils voudraient utiliser une mesure synthétique du développement, ils retourneraient au PNB en raison de sa simplicité et de sa commodité. En écoutant Mahbub, je me suis souvenu des vers d'un poème de T.S. Eliot, «Burnt Norton » : « Le genre humain ne peut pas supporter trop de réalité ».

« Nous avons besoin d'une mesure, disait Mahbub, aussi simple que le PNB - un seul chiffre – mais qui ne soit pas aussi aveugle que lui face aux aspects sociaux de la vie humaine. Mahbub espérait non seulement que l'IDH améliorerait, ou du moins compléterait utilement le PNB, mais aussi qu'il susciterait un intérêt pour les autres variables qui sont amplement analysées dans le Rapport mondial sur le développement humain.

Mahbub avait tout à fait raison en cela, je dois l'admettre, et je me réjouis que nous n'ayons pas essayé de l'empêcher de chercher une mesure sommaire. Par une utilisation judicieuse du pouvoir d'attraction de l'IDH, Mahbub a réussi à attirer l'attention des lecteurs sur le large éventail des tableaux statistiques et d'analyses critiques détaillées qui sont présentés dans le Rapport mondial sur le développement humain. Cet indicateur simple était clair et a reçu une attention soutenue. Il a permis à la réalité complexe contenue dans le reste du rapport de trouver un lectorat intéressé.

Amartya Sen - Contribution spéciale au Rapport mondiale sur le développement humain 1999.

Le développement ne peut se réduire pour autant à ces trois dimensions. Le PNUD a développé trois autres indices pour en figurer d'autres aspects :

- l'Indicateur Sexospécifique de Développement Humain (ISDH, 1995). Il est composé des mêmes variables que l'IDH mais tient compte des inégalités entre hommes et femmes ;
- l'Indicateur de Participation des Femmes (IPF, 1995) introduit les inégalités de genre dans la mesure du développement d'un pays. Il évalue la place des femmes dans les instances

décisionnelles économiques et politiques.

Trois dimensions composent l'indicateur :

- le degré de participation à la vie politique (place des femmes parmi les députés),
 - la représentation dans les sphères économiques décisionnelles (place des femmes exerçant, d'une part, des fonctions de direction et d'encadrement supérieur et, d'autre part, des postes d'encadrement et des fonctions techniques),
 - leur part dans le revenu du travail.
- L'Indicateur de Pauvreté Humaine (IPH, 1997). Il en existe deux versions, l'une adaptée aux pays en développement (IPH-1), l'autre aux pays développés (IPH-2). L'IPH-2 est composé de quatre indicateurs ayant trait à :
- la longévité (probabilité à la naissance de ne pas vivre jusqu'à 60 ans),
 - l'instruction (taux d'illettrisme des adultes),
 - les conditions de vie (pourcentage de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté fixé à 50% du revenu disponible),
 - l'exclusion (taux de chômage de longue durée (12 mois ou plus)).

Le PNUD, a donc, au départ développé une batterie d'indicateurs sociaux dans une optique comparative, puis sensibilisé la communauté internationale à la notion de développement des sociétés, non réductible à celle de production de richesse. En 2000, la communauté internationale, via le PNUD, s'est davantage orientée vers la déclinaison d'orientations stratégiques pour relever les principaux défis du développement mondial : les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)¹⁰. Ils sont au nombre de huit, quantifiés et assortis d'un calendrier :

- éliminer l'extrême pauvreté,
- assurer l'éducation primaire pour tous,
- promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes,
- réduire la mortalité infantile,
- améliorer la santé maternelle,
- combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies,
- assurer un environnement stable,
- mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

2 – Les organisations internationales et la mesure du bien-être des sociétés

Suite au PNUD, d'autres organismes internationaux se sont aussi attachés à définir les notions de développement, de bien-être, de cohésion sociale, ou encore d'inclusion sociale. Mais contrairement au PNUD, qui a aussi proposé des indices synthétiques simples, ils ont davantage privilégié l'élaboration de tableaux de bord multidimensionnels, visant à dresser des diagnostics, des objectifs pour l'action publique, et à évaluer cette action. Les indicateurs sont le plus souvent des indicateurs d'alerte symptomatiques d'une dégradation sociale et devant conduire à des interventions réparatrices (OCDE, Union européenne). Le Conseil de l'Europe se singularise par une approche « préventive » de la cohésion sociale. Les stratégies d'inclusion sociale, comme les politiques ciblées sur des « groupes cibles » risquent, selon le Conseil de l'Europe « d'intégrer l'exclusion comme une donnée parmi d'autres et non comme un produit des dynamiques sociales, à savoir le résultat d'un partage trop inégal des richesses dont l'ensemble de la société serait responsable »¹¹.

¹⁰ Ils sont issus de la déclaration du Millénaire adoptée à l'unanimité par les dirigeants mondiaux réunis au Sommet du Millénaire des Nations Unies en septembre 2000.

¹¹ Elaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale. Guide méthodologique. Conseil de l'Europe, 2005

2.1 - Les indicateurs sociaux de l'OCDE

L'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) publie tous les deux ans depuis 2001 des indicateurs sociaux sur les trente pays membres dans son *Panorama de la société*¹². S'il ne fait pas de doute, pour les auteurs, que le niveau du PIB influe sur le niveau de vie des habitants, il ne serait, à lui seul, mesurer le bien-être de la société. L'objectif est d'apporter des éléments de réponse à deux questions : quels progrès les pays de l'OCDE ont-ils enregistrés en matière de développement social, et dans quelle mesure ce progrès est-il le fruit d'actions volontaristes engagées par les pouvoirs publics ou par d'autres institutions sociales ?

Le développement social est appréhendé à travers quatre grands objectifs sociaux : renforcer l'autonomie, promouvoir l'équité, améliorer l'état de santé et renforcer la cohésion sociale (voir encadré). A chaque objectif est associée une série d'indicateurs. Deux types d'indicateurs sont identifiés : ceux relatifs aux problèmes sociaux (indicateurs d'état de la société : chômage, pauvreté, etc.) et ceux qui illustrent les mesures prises pour les résoudre (indicateurs de réponses de la société : minima sociaux, dépenses de santé, etc.). La classification retenue n'est pas étanche, un indicateur pouvant se retrouver dans plusieurs catégories. Une 5^e catégorie rassemble des indicateurs de contexte (PIB, données démographiques).

Les principaux indicateurs de l'OCDE

Ils sont regroupés en cinq catégories :

- 1) Les indicateurs de contexte. Ils sont essentiels pour comprendre dans quel contexte s'élabore la politique sociale : PIB par habitant, ratio de dépendance démographique, taux de fécondité, immigration, réfugiés et demandeurs d'asile, parents isolés, mariages et divorces.
- 2) Les indicateurs d'autonomie. L'autonomie est envisagée sous l'angle d'une participation active à la vie économique et sociale, et de l'accomplissement sans aide extérieure des actes de la vie courante. Les indicateurs portent sur l'emploi, le chômage, les mères de famille en activité, les ménages sans emploi, l'accueil de la petite enfance, les coûts de garde des enfants, les performances scolaires, l'inactivité des jeunes, l'âge de départ à la retraite, (indicateurs d'état de la société) ; les dépenses d'éducation, l'éducation et l'accueil des jeunes enfants, les prestations de non emploi et les minima sociaux (indicateurs de réponses de la société).
- 3) Les indicateurs d'équité. Il s'agit de faire en sorte que les personnes défavorisées sur le plan social et sur le marché du travail ne soient pas pénalisées, et de favoriser l'égalité des chances. Sont pris en compte : la pauvreté, les inégalités de revenus, la pauvreté des enfants, le revenu des personnes âgées, les emplois à bas salaire, les écarts de salaire entre homme et femme, la privation matérielle, la persistance dans la pauvreté, le coût des logements, la mobilité intergénérationnelle (état de la société) ; les dépenses sociales publiques, les dépenses sociales privées, les dépenses sociales totales, le taux de remplacement des retraites, la promesse de pension (réponses de la société).
- 4) Les indicateurs de santé : espérance de vie, espérance de vie corrigée en fonction de la santé, espérance de vie sans incapacité, mortalité infantile, l'état de santé perçu, l'obésité, la santé mentale, inégalités de santé (état de la société) ; dépenses de santé, structure de financement des soins de santé, bénéficiaires de soins de longue durée, infrastructure médicale (réponses de la société).
- 5) Les indicateurs de cohésion sociale. Il n'existe pas de définition communément admise de cohésion sociale ou d'exclusion. L'accent est mis sur des indicateurs de satisfaction, mais aussi sur des indicateurs traduisant, en creux, un manque de cohésion. Ils concernent la satisfaction à l'égard de l'existence et du travail, les victimes de la criminalité, les suicides, le harcèlement scolaire, les comportements à risque, l'isolement social, la vie associative, les grèves, la participation aux élections, la délinquance juvénile, la confiance dans la fonction publique, les accidents de travail (état de la société) ; la population carcérale (réponses de la société).

¹² « *Panorama de la société – Les indicateurs sociaux de l'OCDE* » (OCDE, dernière publication en mai 2009)

À des fins de communication, des indicateurs phares ont été mis au point pour offrir une représentation plus synthétique de la situation sociale des pays (deux par grands objectifs sociaux). Il s'agit : du taux d'emploi, de la part des élèves dotés de compétences insuffisantes en lecture (autonomie) ; du coefficient de Gini d'inégalités de revenu, des écarts de salaires entre les sexes (équité) ; de l'espérance de vie à 65 ans des hommes, de la mortalité infantile (santé) ; du bien-être subjectif et du taux de victimisation (cohésion sociale). L'OCDE a donc fait le choix de privilégier certains indicateurs, plutôt que d'essayer d'agréger l'ensemble des informations.

Cette publication s'insère dans un projet mondial plus vaste de l'OCDE « Mesurer le progrès des sociétés » qui vise à favoriser la mise au point d'un ensemble d'indicateurs clés dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux, afin de donner une image globale de la façon dont évolue le bien-être d'une société¹³. L'initiative a pour but d'aider les sociétés à mesurer le progrès qu'elles accomplissent en débattant et apportant des réponses aux trois questions suivantes : Que faut-il mesurer ? Comment procéder ? Comment faire en sorte que les mesures statistiques soient utilisées ? L'objectif est, in fine, l'élaboration d'informations transversales, de qualité, partagées et accessibles concernant l'état de la société, qui aident la prise de décision à tous les niveaux (gouvernement, entreprises, citoyens, etc.)

2.2 – La stratégie de Lisbonne et les objectifs d'inclusion sociale de l'Union européenne

→ La stratégie de Lisbonne

Depuis le Conseil de Lisbonne (2000) visant à faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique au monde », la lutte contre l'exclusion fait désormais partie intégrante d'une politique communautaire qui entend associer performance économique et cohésion sociale.

En plus d'objectifs chiffrés (taux de croissance annuel, taux de déficit public, etc.), le Conseil européen a adopté une liste restreinte de quatorze indicateurs structurels mesurant les performances nationales et communautaires dans les six domaines concourant à l'amélioration de la compétitivité européenne :

- l'économie générale (PIB par habitants ; productivité de la main-d'œuvre ; taux d'emploi ; taux d'emploi des travailleurs âgés),
- l'innovation et la recherche incluant l'éducation et la formation (niveau d'éducation des jeunes de 20-24 ans ; dépenses en recherche et développement),
- l'intégration des marchés et la réforme économique (niveau des prix comparés ; investissement des entreprises),
- la cohésion sociale (taux de risque de pauvreté après transfert sociaux ; dispersion des taux d'emploi régionaux ; chômage de longue durée),
- l'environnement (émission de gaz à effet de serre ; intensité énergétique de l'économie ; volume du transport de fret).

→ Les objectifs d'inclusion sociale et les indicateurs de Laeken

Un des objectifs du Conseil européen de Lisbonne consiste à donner un élan décisif à l'élimination de la pauvreté. Dans ce cadre, les États membres coordonnent leurs politiques sur la base d'un processus d'échanges et d'apprentissages mutuels, connu sous le nom de "Méthode ouverte de coordination" (MOC). Chaque État élabore et transmet tous les deux ou trois ans à la Commission européenne un "Rapport sur les stratégies nationales pour la protection sociale et l'inclusion sociale", qui inclut le Plan national d'action pour l'inclusion sociale (PNAI)¹⁴. Ces rapports présentent des indicateurs de suivi (indicateurs de Laeken) qui permettent d'évaluer et de comparer les progrès réalisés en matière d'inclusion sociale. Ce sont des indicateurs d'alerte visant à la mise en place de politiques réparatrices. Le principe d'élaboration d'un indicateur composite unique a été refusé dès le départ.

¹³ voir le site du programme de l'OCDE sur www.oecd.org/progress

¹⁴ La France a déjà présenté quatre plans nationaux d'action pour l'inclusion sociale (PNAI) pour les périodes 2001-2003, 2003-2005, 2006-2008 et 2008-2011). [http://www.cnle.gouv.fr/?Plan-national-d-action-pour-l,173](http://www.cnle.gouv.fr/?Plan-national-d-action-pour-l-1,173)

En 2006, le cadre de suivi de la Stratégie de Lisbonne a été rénové et de nouveaux indicateurs relatifs à la pauvreté et l'exclusion ont été mis en place par le Comité de la protection sociale.

Ils sont organisés en quatre portefeuilles : un portefeuille global de quatorze indicateurs transversaux et douze indicateurs contextuels, et trois portefeuilles thématiques portant sur l'inclusion sociale, les retraites, et les soins de santé et de longue durée.

Le portefeuille relatif à l'inclusion sociale met l'accent sur les indicateurs relatifs de pauvreté monétaire, avec des incidences sur l'emploi, la santé et l'éducation. Mais ceux-ci ne suffisent pas à refléter la diversité des conditions de vie entre États membres, notamment depuis l'élargissement.

La mise en place du projet européen SILC (statistiques sur le revenu et les conditions de vie), pour succéder au panel communautaire des ménages, ouvre des perspectives pour l'évaluation du degré de privation matérielle et mieux rendre compte des différences entre pays membres. Le portefeuille doit aussi être complété par des indicateurs de conditions de vie, et par des informations concernant l'accès à des éléments de bien-être et à des ressources fondamentales telles que le logement, l'éducation et l'accès aux services de santé.

Afin de mieux saisir les disparités régionales, L'UE a aussi confié à l'université de Sienne une étude destinée à déterminer les méthodologies et les stratégies appropriées pour établir des indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale au niveau régional¹⁵.

¹⁵ « Indicateurs régionaux reflétant l'exclusion sociale et la pauvreté », Programme d'action communautaire de lutte contre l'exclusion sociale, Communauté européenne, 2005
cf. aussi le rapport complet : http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/studies_fr.htm

Les 14 indicateurs transversaux du Comité de la Protection sociale

N°	Indicateur	Définition
1a	Taux de risque de pauvreté	Pourcentage de personnes vivant dans des ménages dont le revenu par uc est inférieur à 60 % de la médiane
1b	Intensité de la pauvreté	Ecart entre le revenu médian des personnes se situant en dessous du seuil de bas revenu et ce seuil de bas revenu
2	Inégalités de revenus	Ratio entre les revenus perçus par les 20% de la population les plus aisés et ceux perçus par les 20% aux revenus les plus bas.
3	Espérance de vie en bonne santé	Nombre d'années qu'une personne est censée vivre en bonne santé (sans incapacité) à la naissance, à 45 ans, et à 65 ans
4	Jeunes quittant prématurément l'école et ne poursuivant pas d'études ou une formation quelconque	Part des 18-24 ans ayant un bas niveau d'éducation (niveau 2 de la classification internationale de l'éducation -CITE- de l'UNESCO) et ne poursuivant aucune étude ou formation
5	Personnes vivant dans des ménages sans emploi	Proportion d'individus vivant dans des ménages sans emploi dans la population totale du même âge (0-17 ans ; 18-59 ans) hors étudiants
6	Pérennité financière des systèmes de protection sociale	Niveau actuel (en % du PIB) et prévision du total des dépenses sociales publiques (i.e. retraites, soins de santé, soins de longue durée, dépenses liées à l'éducation et au chômage)
7a	Revenu médian relatif des personnes âgées	Ratio du revenu médian des personnes âgées de 65 ans et plus, sur le revenu médian des personnes de moins de 65 ans
7b	Taux de remplacement global	Pensions médianes individuelles des 65-74 ans par rapport aux revenus médian individuels des 50-59 ans
8	Soins médicaux non satisfaits	Renoncement à des soins médicaux pour l'une des trois raisons suivantes : obstacle financier, temps d'attente, lieu trop éloigné.
9	Taux de risque de pauvreté ancré à un moment précis (année 2005)	Proportion de personnes avec un revenu disponible inférieur au seuil de pauvreté calculé l'année 2005 (réévalué chaque année selon l'inflation)
10	Taux d'emploi des travailleurs âgés	Part des individus en emploi dans les groupes d'âges 55-59 et 60-64 ans
11	Risque de pauvreté des travailleurs	Personnes qui sont classés dans la catégorie « employés » et qui sont en situation de pauvreté
12	Taux d'activité	Part des actifs occupés et inoccupés parmi l'ensemble de la population en âge de travailler (15-64 ans)
13	Coefficient de variation des taux d'emploi (disparités régionales)	Ecart type des taux d'emploi régionaux, divisé par la moyenne nationale pondérée
14	Total des dépenses de santé par habitant	Total des dépenses de santé par habitant en parité du pouvoir d'achat

le partage de valeurs identiques, la cohésion sociale porte donc sur le « *partage d'un objectif politique d'équité* ». Dans ce guide, le Conseil de l'Europe a voulu s'écarter d'une approche de la cohésion qui soit seulement réparatrice et qui se focalise sur les effets visibles négatifs de l'absence de cohésion (chômage, exclusion, pauvreté, crimes, conflits, etc.), pour l'aborder dans une démarche dynamique, interactive, fondée sur la co-responsabilité des acteurs (pouvoirs publics, marchés, la sphère privée et citoyenne) à partir d'un questionnement préalable très fouillé. Cette démarche vise donc la construction d'une connaissance partagée, d'un espace de dialogue, la mise en place d'actions concertées et leur évaluation.

Le *bien-être* de tous les membres de la société, ciblé dans l'objectif de cohésion sociale, est considéré à travers quatre dimensions : l'équité dans l'accès aux droits ; la dignité et la reconnaissance des personnes ; l'autonomie et le développement personnel ; la participation et l'engagement comme citoyen. Plutôt qu'une batterie d'indicateurs, le guide propose des éléments méthodologiques qui permettent un processus de concertation dans la définition d'objectifs communs. Quatre niveaux d'analyse sont proposés, qui vont d'une approche générale à des considérations plus spécifiques :

- le premier niveau vise à connaître la tendance générale de la cohésion sociale. Vingt indicateurs clés sont retenus (cf. encadré),
- le second analyse la situation en lien avec les actions menées, avec une distinction entre les actions fondatrices, régulatrices, réparatrices et facilitatrices.
- le troisième analyse la cohésion dans huit domaines spécifiques de vie (emploi, revenu, logement, santé, nutrition et consommation, éducation, information, culture),
- le quatrième porte l'attention sur six groupes sociaux considérés comme vulnérables : les minorités, les migrants, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, et les femmes.

Pour chacun de ces niveaux, des indicateurs sont proposés en référence à un questionnement préalable. Ils sont classés selon les quatre dimensions de la cohésion sociale (équité dans les droits, non-discrimination ; dignité, reconnaissance ; autonomie ; participation, engagement). Les sources de données disponibles sont précisées.

Cette méthode, dont l'intérêt est de partir d'un questionnement fouillé sur ce qu'est la cohésion sociale et de s'inscrire dans une démarche partagée, a été testée à différentes échelles territoriales et dans différents pays. La France, la communauté urbaine de Strasbourg et la ville de Mulhouse en font partie.

Les vingt indicateurs clés de la cohésion sociale du Conseil de l'Europe

Type d'indicateurs	Composante de la cohésion	Phénomène à mesurer	Indicateur principal	
1- Situations	Équité dans la jouissance des droits	Équité dans les revenus	Inégalité de répartition dans les revenus	
		Équité dans l'accès au travail	Taux de chômage de longue durée	
		Équité dans la santé	Espérance de vie à la naissance	
		Équité dans le logement	Proportion de sans domicile	
	Dignité/ reconnaissance	Sexes : égalité de reconnaissance	Accès à des responsabilités supérieures pour des femmes ayant plusieurs enfants	
		Origine culturelle et ethnique : égalité de reconnaissance	« Ghettos » ethniques et religieux	
		Âges : dignité des personnes âgées	Personnes âgées bénéficiant d'une allocation vieillesse minimum	
	Autonomie/ développement personnel, familial, professionnel	Suffisance de revenus	Proportion des ménages sur-endettés	
		Suffisance du niveau d'éducation	Taux d'abandon à l'âge minimum de départ de l'école sans diplôme	
		Mobilité sociale	Succès scolaire pour les enfants des couches sociales défavorisées	
	Participation/ engagement	Participation aux élections	Participation aux votes des 18-34 ans	
	2 – Actions (responsabilité partagée)		Engagement des collectivités publiques	Part du budget dévolue aux questions sociales
			Engagement des entreprises	Proportion de travailleurs handicapés dans le secteur public et privé
Engagement des citoyens			Part des emplois dans le milieu associatif	
Engagement des familles			Pourcentage de personnes âgées vivant dans les familles	
Confiance			Confiance dans les institutions	
3 – Composantes de base de la vie		Perte de liens sociaux	Taux de suicide	
		Connaissance partagée	Connaissance des droits de l'homme et du droit à la justice	
		Perception/satisfaction	Perception subjective de la santé	
		Valeurs de tolérance et respect d'autrui	Taux d'homicide	

2.3 - La dimension sociale dans le cadre européen du développement durable

Le Conseil européen de Göteborg précise, en 2001, la dimension environnementale de la stratégie de Lisbonne et adopte une stratégie de développement durable (SDD). Cette stratégie intégrée, révisée en 2006, expose la manière dont l'Union Européenne devra tenir ses engagements pour faire face aux défis du développement durable :

- le changement climatique et l'énergie propre,
- le transport durable,
- la consommation et la production durables,
- la conservation et la gestion des ressources naturelles,
- la santé publique,
- l'inclusion sociale, les questions démographiques et migratoires,
- la pauvreté dans le monde.

La SDD est assortie d'un processus d'évaluation et de suivi. Eurostat publie tous les deux ans un tableau de bord des indicateurs de développement durable (IDD)¹⁶. La liste des indicateurs est élaborée en coopération avec les États membres dans le cadre d'un groupe de travail Eurostat, au sein duquel l'INSEE et l'Institut Français de l'ENVironnement (IFEN) représentent la France. Le cadre de référence pour les IDD est basé sur dix thèmes, qui reflètent les sept défis-clés de la stratégie, ainsi que l'objectif de prospérité économique, et les principes directeurs liés à la bonne gouvernance. Trois thèmes relèvent du domaine social : l'inclusion sociale (sous l'angle de la pauvreté, de l'emploi et de l'éducation), les changements démographiques (évolutions de la démographie, revenus des retraités, stabilité des finances publiques) et la santé publique (inégalités selon le genre, l'âge ou les revenus ; expositions à différentes formes de pollution). La stratégie de l'UE, révisée en 2006, met en exergue une sélection de 11 indicateurs « clés » :

1. Taux de croissance du PIB par habitant.
2. Émissions totales de gaz à effet de serre.
3. Part des énergies renouvelables dans la consommation intérieure brute d'énergie.
4. Consommation d'énergie des transports et PIB.
5. Productivité des ressources.
6. Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs.
7. Prises de poissons en dehors des limites biologiques de sécurité.
8. Espérance de vie en bonne santé.
9. Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux.
10. Taux d'emploi des travailleurs âgés (55-64 ans).
11. Aide publique au développement.

2.4 - Les indicateurs de cohésion sociale du Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe dont la mission est de promouvoir la primauté du droit, les droits de l'homme et la démocratie, est l'organisation qui est allée le plus loin dans la réflexion sur le concept de cohésion sociale en proposant, en 2005, un guide méthodologique d'élaboration concertée d'indicateurs de cohésion¹⁷. La cohésion sociale d'une société moderne y est définie comme « *la capacité de la société à assurer de façon durable le bien-être de tous ses membres, incluant l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect de la dignité dans la diversité, l'autonomie personnelle et collective et la participation responsable* ». Elle implique l'engagement social à réduire les disparités au minimum et à éviter toute polarisation. « *Dans une société caractérisée par une pluralité d'intérêts et d'identités, la cohésion résulte avant tout de la capacité à développer des processus consensuels non violents pour résoudre tout conflit, soit distributif (concernant l'allocation des ressources et des moyens pour les utiliser avec autonomie), soit identitaire (concernant la reconnaissance de la dignité dans la pluralité des choix de vie et des traditions, et dans le cadre d'un accès équitable aux droits)* ». Plus que

¹⁶ « *Measuring progress towards a more sustainable Europe. 2007 monitoring report of the EU sustainable development strategy* » (Eurostat statistical books, 2007)

¹⁷ « *Elaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale – Guide méthodologique* » (Edition du Conseil de l'Europe, juin 2005)

2.5 – Promotion du social à travers les think tank et les Fondations

Les think tanks et les fondations jouent un rôle important aux Etats-Unis en matière d'information sociale, sur la situation des enfants ou des travailleurs américains par exemple. C'est le cas en Europe, de l'European Foundation on Social Quality (EFSQ), créé en 1997 et composée de nombreux scientifiques européens (économistes, juristes, sociologues, politologues, etc.), qui a pour objectif d'influer les politiques menées par l'Union Européenne pour qu'elles intègrent toutes une dimension sociale¹⁸. Afin de parvenir à une société européenne à la fois économiquement forte et équitable, l'association a développé le concept de « qualité sociale » qui a été repris dans la déclaration d'Amsterdam sur la qualité sociale de l'Europe, signée la même année par près de 1000 scientifiques européens¹⁹. Elle prône une prise de décision plus participative des citoyens européens.

D'octobre 2001 à janvier 2005, l'EFSQ a coordonné le Réseau Thématique Européen sur les Indicateurs de Qualité Sociale, créé par la Direction Générale de la Recherche de la Commission Européenne. Le volet « économique » est ici envisagé comme étant un des aspects du volet « social », au même titre que les volets « judiciaires » et « culturels ». Les indicateurs sont structurés selon quatre facteurs conditionnels de la « qualité sociale » : la sécurité socioéconomique ; la cohésion sociale ; l'inclusion sociale ; et l'autonomie (*social empowerment*). Un rapport européen commun a été rédigé²⁰, ainsi qu'un rapport pour chacun des pays participants à ce réseau. 95 indicateurs sont proposés dans le rapport européen selon leur disponibilité dans les différentes bases de données européennes (telles que Eurostat, Eurobarometer, European Value Survey, OCDE, etc.), pour permettre des comparaisons entre les pays membres de l'UE.

2.6 – Un exemple d'indicateurs locaux dans le cadre de l'UE : l'Audit urbain

Partant du constat que trois habitants de l'Union Européenne sur quatre vivent en milieu urbain, la Commission Européenne a lancé en 1999 le projet d'Audit Urbain, pour prendre la mesure des évolutions économiques et sociales en cours dans les villes européennes. L'une des priorités de la stratégie de Lisbonne et des Orientations Stratégiques Communautaires sur la Cohésion pour la période 2007-2013 étant d'améliorer l'attractivité des régions et des villes, l'intérêt de l'Audit Urbain s'en est trouvé renforcé. L'Audit Urbain, coordonné conjointement par la direction générale de la Politique régionale de la Commission Européenne et par Eurostat, fournit des informations sur différents aspects de la qualité de vie dans les villes européennes portant sur la démographie, le logement, la santé, la criminalité, la mobilité et les transports, le marché du travail, les disparités de revenus, l'administration locale, les qualifications, l'environnement, le climat, la société de l'information et les infrastructures culturelles.

Le dernier Audit urbain (2006-2007) réunit plus de 300 indicateurs concernant 357 villes européennes (dont 26 villes turques, six villes norvégiennes et 4 villes suisses), choisies non pas uniquement selon un critère de taille, mais de dispersion géographique (pour que l'échantillon soit représentatif). Au total, ces villes représentent plus de 25% de la population européenne (environ 120 millions d'habitants). La disponibilité des données varie fortement selon les domaines et les villes. Il est prévu la mise en place à partir de 2009, d'un audit urbain plus restreint, centré sur 20 à 30 indicateurs clés, et annuel. En parallèle, la collecte du prochain Audit Urbain « exhaustif » débutera en 2010.

¹⁸ « *The social quality of Europe* » (de Laurent van der Maesen et Alan Walker, publié par Kluwer Law International, La Hague, juin 1997)

¹⁹ www.socialquality.org/site/Word/FRANS.doc

²⁰ « *European Network Indicators of Social Quality – "Social Quality" the final report* » (de Laurent van der Maesen, Alan Walker et Margo Keizer, EFSQ, mai 2005)

2.7 – Les initiatives nationales

Les organismes internationaux n'ont pas été les seuls à développer des systèmes de tableaux de bord d'indicateurs sociaux. La Suède et l'Allemagne ont investi ce domaine dès les années soixante-dix. Presque tous les pays européens publient régulièrement des rapports sur la situation sociale, certains depuis plus de trente ans comme la France (*Données sociales*), l'Angleterre (*Social trends*) ou les Pays-Bas. Aux Etats-Unis, pourtant précurseurs, ce sont des organismes non officiels qui publient des rapports comme le *Social health of the nation* mis au point par le couple Miringoff depuis 1999, ou les indicateurs de qualité de vie de Calvert-Henderson depuis 2000 qui couvrent 12 domaines²¹. Les initiatives se multiplient notamment dans le cadre du développement durable.

En France, l'Insee met à jour une dizaine d'indicateurs phares du développement durable en cohérence avec les indicateurs utilisés pour le suivi de la stratégie européenne²². Y figurent trois indicateurs relevant de la sphère sociale : l'espérance de vie en bonne santé, le taux de pauvreté monétaire et le taux d'emploi des travailleurs âgés de 55 à 64 ans.

L'Irlande publie depuis 2003, un état du progrès de la société « Measuring Ireland's progress » reposant sur le suivi et l'analyse de 108 indicateurs. Près de 6 sur 10 relèvent du domaine social. Les autres portent sur l'économie, l'innovation et l'environnement²³.

Dernier exemple, le Royaume-Uni développe trois jeux d'indicateurs de développement durable aux échelons international (12 pays), national et régional²⁴. Un système de 68 indicateurs fait l'objet d'un suivi annuel afin d'éclairer l'un des champs prioritaires du développement :

- une consommation et une production durables,
- le changement climatique et la question énergétique,
- la protection des ressources et de l'environnement,
- la création d'une société durable dans un monde plus juste

27 d'entre eux sont directement liés au champ social. Le thème du bien-être fait l'objet d'un développement spécifique.

Beaucoup d'initiatives locales se sont développées, en parallèle, notamment dans les pays anglo-saxons. Aux seuls Etats-Unis, plus de 200 collectivités ont développé des systèmes d'indicateurs pour surveiller les évolutions sociales, économiques et environnementales²⁵.

3 – Les indicateurs alternatifs au PIB et les indicateurs synthétiques de bien-être

Le PNUD a ouvert la voie à de nombreux travaux d'élaboration d'indicateurs synthétiques qui donnent plus ou moins de place à la question sociale²⁶. Cet effort de révision des conventions de mesure de la richesse et du progrès a été relayé au niveau international par l'initiative *Mesurer et favoriser le progrès de sociétés* dont le chef de file est l'OCDE, ou encore par l'UE lors de la conférence internationale *Au-delà du PIB* de 2007²⁷. Plusieurs pistes ont été explorées. La première vise à améliorer la mesure du PIB et reste fortement centrée sur la dimension économique et monétaire tel l'indicateur de progrès véritable (Genuine Progress Index, GPI, 1995). Certains ont gardé l'approche monétaire en intégrant des aspects sociaux (indice de niveau de vie de Fleurbaey et Gaulier, 2007). Les autres s'en sont départis complètement (indice de santé social des Miringoff, 1996) ou ont tenté d'intégrer des indices

²¹ Education, emploi, énergie, environnement, santé, revenus, droits, infrastructure, sécurité nationale, sécurité publique, logement, loisirs. Cf : <http://www.calvert-henderson.com/overview.htm>

²² cf. www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossiers_web/dev_durable/developpement_durable.htm

²³ http://www.cso.ie/newsevents/pressrelease_measuringirelandsprogress2007.htm

²⁴ <http://www.defra.gov.uk/sustainable/government/>

²⁵ H. Noll « social indicators and quality of life research :background, achievements and current trends » in *Advances in sociological knowledge over half a century* N. Genov (Ed.), Germany, 2004. Voir aussi les sites <http://www.rprogress.org> et <http://www.communityindicators.net/indicatorefforts.html>

²⁶ Voir à ce propos le panorama très détaillé de J. Gadrey et F. Jany-Catrice, *Les indicateurs de richesse et de développement, un bilan international en vue d'une initiative française, rapport de recherche pour la DARES, 2003*

²⁷ Voir le site de la conférence internationale *Beyond GDP – measuring progress, true wealth and the well-being of nations*, 19 et 20 novembre 2007 à Bruxelles. <http://www.beyond-gdp.eu/>

hétérogènes à des variables monétaires relevant du cadre comptable (indice de bien-être économique de L. Osberg et A. Sharpe, 2002). Il ne sera pas fait mention ici des travaux centrés sur la problématique de l'environnement et leur extension sur le développement durable²⁸.

3.1 - Les indicateurs monétaires fortement centrés sur le PIB

Dominique Meda, qui a largement contribué à alimenter la réflexion sur la notion de richesse²⁹, résume ainsi les limites du PIB comme indicateur de progrès³⁰ et les critiques qui lui sont adressées :

- il ignore des activités très importantes pour le bien-être social et individuel (activités de soin, activités domestiques, parentales, politiques, bénévoles) qui participent de la cohésion sociale et de sa reproduction ;
- il ne dit rien des inégalités dans le processus de production et dans la consommation ;
- il ne tient pas compte des dégradations apportées au patrimoine naturel à l'occasion de la production ou des activités humaines.

Plus fondamentalement, il repose sur une idée de progrès qui « consiste à produire toujours plus, en sollicitant indéfiniment la nature pour assouvir des désirs individuels eux-mêmes infinis ». Il court-circuite toute idée de patrimoine commun à la fois naturel et social qu'il incombe de préserver et de développer³¹. Réviser le PIB nécessite donc d'en passer par de nouvelles conventions : qu'est-ce qui compte dans la mesure du progrès et comment le mesurer ?

Plusieurs économistes ont tenté d'apporter des réponses à ces critiques en proposant de nouveaux indicateurs de revenus nationaux ajustés. Ils s'inscrivent tous dans la lignée des travaux de Nordhaus et Tobin (1972) sur une mesure du bien-être économique durable³² et s'appuient sur la comptabilité nationale. Les principaux travaux ont consisté à monétariser des variables non marchandes comme le bénévolat, le travail domestique ou encore les ressources naturelles et leur dégradation. Les pertes de bien-être liées à des dégradations sociales et environnementales sont ainsi évaluées sur la base de dépenses défensives (pour se protéger des effets de la pollution ou d'une hausse de l'insécurité par exemple) et de réparation, puis déduites du PIB. Ces indicateurs combinent, dans des proportions variables des éléments relevant des trois piliers du développement durable - l'économie, le social et l'environnement – mais le plus souvent c'est la variable environnementale qui est intégrée et monétarisée (PIB verts). Parmi ceux-ci :

- L'ISEW (Indice of Sustainable Economic Welfare; Daly et Cobb en 1990) introduit la notion d'inégalité économique, les coûts induits par la pollution sur la santé ou l'environnement, le travail domestique et les échanges en nature pour corriger la richesse produite.
- Le GPI (Genuine Progress Indicator de l'institut états-unien Redefining Progress, 1995) se fonde sur la PIB par habitant, auquel sont ajustés, ajoutés et soustraits plusieurs facteurs concernant la distribution des revenus, le travail domestique et bénévole, l'épuisement des ressources, la pollution, etc. Plusieurs pays, parmi lesquels l'Autriche, le Canada, la Grande-Bretagne, la Suède et l'Allemagne, ont recalculé leur PIB en utilisant le GPI. La « version britannique » est le Measure of Domestic Progress (MDP). Les évaluations de l'ISEW et du GPI sont très proches.

Le PIB, même corrigé, est avant tout une mesure de flux, de la richesse produite. Elle est souvent à tort assimilée à une mesure de progrès des sociétés. Elle ne porte pas sur les

²⁸ Voir à ce propos László Pintér, Peter Hardi and Peter Bartelmus, *Sustainable Development Indicators, Proposals for a way forward. Prepared for the United Nations Division for Sustainable Development (UN-DSD), IISD, 2005*

<http://www.iisd.org/publications/pub.aspx?pno=769>

²⁹ D. Méda, « qu'est-ce que la richesse ? », Poche, 2000 ; « Au-delà du PIB, pour une autre mesure de la richesse », Poche, 2008

³⁰ D. Méda, <http://www.idies.org/index.php?post/Propos-introductifs-de-Dominique-Meda-au-forum-FAIR>

³¹ Cf. propos de D. Méda dans le dossier « Richesse, bien-être, progrès : comment refaire les comptes ? », *Alternatives économiques*, n°283, septembre 2009

³² Voir Rapport Stiglitz

stocks, le patrimoine. Elle ne peut donc rien dire sur les risques sociaux ou environnementaux encourus quand certains seuils de conflits, d'inégalité, de pollution, de disparition de ressources ou d'espèces sont atteints.

3.2 - Les tentatives de mesure du bien-être ou de la situation sociale

Partant du constat que le PIB ne représente pas nécessairement une mesure de référence fiable de la manière dont la population perçoit l'évolution du bien-être, plusieurs auteurs ont tenté d'établir des indicateurs intégrant davantage les données sociales. Certains se focalisent sur la seule dimension sociale (indice de santé social américain de M. et M. Mironhoff ; indice de sécurité personnelle canadien ; indices de qualité de vie, etc.), d'autres mélangent l'approche monétaire liée à la comptabilité nationale et des aspects non marchands relevant de la sphère sociale dans un indicateur composite (indice de bien-être économique de L. Osberg et A. Sharpe). D'autres enfin tentent de trouver des équivalents monétaires des aspects sociaux (indicateur de niveau de vie de Fleurbaey et Gaulier). Ces différents courants sont illustrés ci-après.

- En 1996, deux chercheurs américains, Marc et Marque-Luisa Mironhoff, introduisent un indicateur global de « santé sociale » pour les Etats-Unis³³, exclusivement construit avec des indices sociaux afin de comparer l'évolution de la situation sociale des Etats-Unis à celle du PIB. C'est en grande partie pour contrebalancer la domination du PIB dans les débats publics que les auteurs ont conçu seize indicateurs sociaux et un indice synthétique - l'indice de santé sociale - qui en fait la moyenne. Douze d'entre eux visent à détecter les difficultés sociales propres à quatre périodes de la vie : l'enfance (mortalité infantile, maltraitance, pauvreté infantile), la jeunesse (suicide, drogue, abandon d'études, maternité précoce), l'âge adulte (chômage, salaires, couverture maladie) et celle des plus âgés (pauvreté et espérance de vie des plus de 65 ans). Quatre indices supplémentaires portent sur l'ensemble de la population (homicides, accidents mortels liés à l'alcool, accès aux logements abordables, inégalités de revenus). Ils visent tous à alerter sur les risques de dégradation sociale.

Cet indice a acquis une certaine notoriété après la publication dans la revue Challenge en 1996, d'un graphique présentant l'évolution simultanée du PIB et de cet indice depuis 1959. Si jusqu'au début des années 70, le progrès économique s'accompagnait d'une amélioration de la situation sociale, l'indicateur social s'est mis à plonger à partir de 1973 alors que le PIB continuait à progresser.

- En 1998, le Canadian Council on Social Development (CCDS), organisme national autonome de recherche, met au point un indice de sécurité personnelle (Personal Security Index, PSI), la sécurité étant considérée comme déterminante dans la perception du bien-être. La sécurité est envisagée selon trois dimensions :
 - la sécurité économique (sécurité financière et d'emploi) ;
 - la sécurité en matière de santé (protection contre les risques de maladies) ;
 - la sécurité physique (face aux crimes violents et au vol).

L'indice synthétique met en regard des aspects objectifs (données publiées par différents organismes statistiques) et des aspects subjectifs quant à la perception des individus sur leur sécurité à partir d'enquêtes d'opinion. Il est donc possible de mesurer les écarts entre faits et perceptions, d'étudier leur évolution dans le temps et d'en rechercher les facteurs explicatifs. Le PSI permet en outre des comparaisons par sexe, groupes d'âges et régions canadiennes.

³³ « The Social Health of the Nation: How America is really doing (Oxford University Press, 1999)

- L'Institut canadien du mieux-être (ICME) travaille actuellement à l'élaboration d'un *indice de bien-être (Canadian index of wellbeing – CIW)*. Huit domaines font l'objet d'un rapport intermédiaire détaillé mené par des experts (analyse bibliographique, conjoncturelle, recommandations) : arts, culture, loisirs ; engagement citoyen ; dynamisme communautaire ; éducation ; environnement ; santé ; niveaux de vie ; aménagement du temps. Trois rapports ont été publiés. L'ICME est soumis à un long processus de validation et de légitimation par des experts nationaux ou étrangers. Chaque rapport de recherche est ensuite révisé et finalisé. Un indicateur synthétique devrait être mis au point en 2010³⁴.
- Les indices de qualité de vie font appel le plus souvent à des aspects subjectifs et s'appuient sur le degré de satisfaction ressenti par les ménages dans différents domaines de vie par le biais d'enquêtes). Ils sont le plus souvent développés à l'échelle locale, notamment aux États-Unis³⁵. H Noll, qui concourt au développement d'indicateurs socio-économiques tant en Allemagne qu'au niveau européen, insiste sur la nécessité d'y adjoindre des indicateurs de qualité des sociétés : distribution des avantages sociaux, relations sociales, la somme des bien-être individuels ne suffisant pas à former un bien-être collectif³⁶.
- *L'indicateur de bien-être économique* des deux chercheurs canadiens, Lars Osberg et Andrew Sharpe (1998)³⁷, concilie les aspects sociaux et économiques et fait aussi une part aux questions environnementales. C'est un indicateur « mixte » qui s'appuie pour partie sur la monétarisation de certaines variables, et pour partie sur un système de pondération d'indices hétérogènes. Les auteurs postulent que le bien-être économique d'une société dépend de ses flux de consommation, de ses stocks de richesse accumulés (« l'héritage global »), des inégalités et de la pauvreté économiques, et du sentiment d'insécurité quant aux revenus futurs.
L'indicateur de bien-être économique est une moyenne pondérée de quatre indices synthétiques, dont le jeu de pondération, reflet des systèmes de valeur (accorder une plus ou moins grande importance aux questions de consommation, de transfert inter-générationnel, d'inégalités ou d'insécurité), incombe aux utilisateurs. Ces quatre composantes sont :
 1. les flux de consommation par habitant : consommation de biens et services marchands, production domestique, loisirs et autres biens et services non marchands,
 2. l'accumulation de stocks de ressources productives : biens corporels, parc de logements, capital humain, investissement en Recherche et Développement, changements nets dans la valeur de réserve de ressources naturelles, coûts environnementaux et évolution nette de l'endettement extérieur,
 3. la répartition des revenus : la pauvreté et l'inégalité des revenus,
 4. l'insécurité économique liée au risque du chômage, de la maladie, des ruptures de la cellule familiale et à la vieillesse.

Ces chercheurs ont appliqué leur méthode à six pays de l'OCDE (États-Unis, Royaume-Uni, Canada, Australie, Norvège et Suède) sur la période 1980-1996. Le rapprochement de l'évolution de cet indice à celui de PIB atteste de modèles de développement différents selon les pays. Ainsi, si en Norvège, le PIB et le bien-être économique ont évolué de concert, le recul de la sécurité économique et la progression des inégalités ont fait nettement chuter le bien-être économique en Grande Bretagne à la fin des années quatre-vingt.

Les auteurs travaillent à l'amélioration de leur indicateur, notamment la composante environnementale et à l'introduction de pondérations « sociétales » pour les quatre dimensions du bien-être économique basées sur des enquêtes ménages, des sondages d'opinion ou d'autres techniques.

³⁴ www.ciw.ca/fr/TheCanadianIndexOfWellbeing.aspx

³⁵ Voir des exemples sur le site du CIC (Community indicators consortium) :

<http://www.communityindicators.net/indicatorefforts.html>

³⁶ H. Noll (2004) op-cité

³⁷ Andrew Sharpe, Dominique Méda, Florence Jany-Catrice et Bernard Perret, *Débat sur l'Indice du bien-être économique, Travail et emploi n°93, janvier 2003*

- L'indicateur de niveau de vie de Fleurbaey et Gaulier s'efforce de trouver des équivalents monétaires aux aspects sociaux dans une approche comparative des différentes configurations sociétales des pays de l'OCDE³⁸. Les auteurs corrigent le revenu national net par habitant en imputant six variables : le temps de travail, la précarité liée au chômage, l'espérance de vie en bonne santé, la composition des ménages, le niveau des inégalités et la soutenabilité de la croissance. La contribution de ces variables est évaluée sur la base d'une estimation du consentement des individus à payer - à partir d'enquêtes d'opinion – pour parvenir à un niveau de référence donné. L'exercice consiste à évaluer, par exemple, à quel revenu la population serait disposée à renoncer pour bénéficier d'une espérance de vie en bonne santé égale à la norme de référence. Le revenu courant est alors corrigé de ce "revenu-équivalent". Les auteurs tiennent compte des inégalités pour éviter de valoriser un dollar pour un pauvre de la même manière qu'un dollar pour un riche. Les différences entre pays sur les variables non monétaires sont ainsi valorisées par rapport à une norme de référence qui permet ensuite de les comparer. Cette méthode a été appliquée sur les 24 pays de l'OCDE et atteste de changement dans le classement des pays par rapport à celui du PIB. La France passe par exemple de la 17^e à la 8^e place. Ces résultats sont cependant sensibles aux hypothèses faites pour évaluer ce que la population serait prête à payer dans les différents cas de figure, c'est à dire les préférences collectives .

³⁸ M. Fleurbaey et G. Gaulier, « *International comparisons of living standards by equivalent incomes* », WP CEPII n°3, janvier 2007

B – La préférence institutionnelle de la France pour les approches sectorielles

La France a longtemps privilégié les approches sectorielles (éducation, santé, protection sociale, travail, etc.) et les observatoires thématiques tels l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES, 1998) ou l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS, 2003) pour traiter la question sociale. Sous l'impulsion de l'Europe (plans nationaux d'inclusion), de mouvements associatifs (mise en place du BIP40 par le RAI), de travaux de chercheurs qui se sont depuis organisés en réseau en faveur de nouveaux indicateurs de progrès (collectif FAIR³⁹), elle semble remettre en cause, avec un certain retard, la toute puissance du PIB comme indicateur de richesse et de progrès des sociétés. En témoigne, le rapport du CNIS sur les niveaux de vie et les inégalités de 2006 qui a servi d'aiguillon pour l'élaboration d'indicateurs d'inégalité par l'Insee, ou encore les travaux de la commission Stiglitz sur la mesure des performances économiques et du progrès social (2009)⁴⁰.

1 – Le suivi officiel d'indicateurs thématiques

La problématique sociale de la pauvreté a été relayée par la mise en place de deux observatoires, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) et l'Observatoire des zones urbaines sensibles (ONZUS). Celle des inégalités, par la mise en place d'indicateurs d'inégalités sociales par l'Insee.

L'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES), créé en 1998, a pour objectif de promouvoir la connaissance des phénomènes de pauvreté et d'exclusion en France. Pour cela, il alimente un tableau de bord d'indicateurs dits « centraux »⁴¹, à l'usage des acteurs politiques et sociaux.

Onze indicateurs rendent compte des principales dimensions de la pauvreté, dans le respect des principes méthodologiques et des critères de qualité retenus au niveau européen. Ces onze indicateurs sont répartis en quatre dimensions :

- la pauvreté proprement dite: le taux de pauvreté, l'intensité de la pauvreté, le taux de pauvreté de la population en emploi, le taux de difficultés de conditions de vie ;
- les « minima sociaux » : évolution du nombre d'allocataires de minima sociaux d'âge actif (RMI, AAH, ASS+AER à partir de 2002), persistance des allocataires dans le RMI (supérieure à trois ans) ;
- le « non accès aux droits fondamentaux » : taux de renoncement aux soins pour raisons financières, taux de sortants du système scolaire à faible niveau d'études, taux de demandeurs d'emploi non indemnisés, part des demandes de logement social non satisfaites après un an ;
- les « inégalités de revenu » : rapport inter-déciles des revenus.

Une rétrospective de ces indicateurs est disponible pour la France depuis 1996, voire 1995 pour certains d'entre eux.

Se greffant sur le travail de l'ONPES et en concertation avec les associations et les partenaires sociaux, le Haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté a mis au point un tableau de bord de 18 indicateurs acté par décret (n°2009-554) qui permette d'évaluer l'objectif formulé en 2007 de réduire la pauvreté d'un tiers en cinq ans. Ce suivi fait l'objet d'un rapport annuel au parlement⁴².

Le suivi d'indicateurs thématiques n'est pas l'apanage du niveau national. Ainsi, par exemple, dans le sillage de l'ONPES, se sont mises en place des missions d'observation de la pauvreté dans deux régions. En Rhône-Alpes, la MIRE (mission d'information régionale Rhône Alpes sur

³⁹ FAIR : forum pour d'autres indicateurs de richesse, <http://www.idies.org/index.php?category/FAIR>

⁴⁰ <http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/fr/index.htm>

⁴¹ Voir « Le rapport de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale 2007-2008 »

⁴² <http://www.rsa.gouv.fr/Le-gouvernement-transmet-pour-la.html>

l'exclusion) publie un rapport annuel depuis 1992. En Ile-de-France, la MIPES (Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale) élabore un recueil statistique depuis 2001.

L'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS), créé en août 2003, est chargé d'évaluer l'impact des politiques menées par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics dans les ZUS. Cette évaluation se traduit par l'utilisation d'un nombre très élevé d'indicateurs (une cinquantaine environ), dans les domaines de l'emploi et du développement économique, de l'habitat et de l'environnement urbain, de la santé, de la réussite scolaire, de la sécurité et la tranquillité publiques, et des services publics. Tous ces indicateurs, dont les résultats sont présentés dans un rapport annuel⁴³, servent à mesurer l'importance des écarts entre la situation des ZUS comparativement à l'agglomération dont elles font partie, et à l'ensemble du pays.

Les indicateurs d'inégalités sociales de l'Insee.

Suite à un rapport du CNIS sur les niveaux de vie et les inégalités sociales, présidé par Jacques Freyssinet (2006), l'Insee s'est vu attribuer la mise en place d'un système cohérent d'informations annuelles sur les inégalités sociales, les revenus et la pauvreté⁴⁴. Deux listes d'indicateurs ont été identifiées, une liste d'indicateurs dits « de base » (environ une cinquantaine), puis une liste restreinte à une dizaine, dits « indicateurs privilégiés ». Tous les indicateurs d'inégalités préconisés ne figurent pas dans le dossier de l'Insee, les auteurs du rapport ont en effet parfois anticipé sur la production effective d'une source statistique, voire proposé des indicateurs dont le calcul suppose la mise en place d'une nouvelle source. Dans certains cas, des indicateurs alternatifs ont été suggérés. Trente six indicateurs figurent actuellement sur le site de l'Insee, avec des dates de disponibilité variables. Ils sont organisés selon huit rubriques : le revenu ; le patrimoine ; les revenus salariaux ; l'emploi ; l'éducation ; le logement ; la santé ; et une catégorie « divers ». Neuf des indicateurs privilégiés sont disponibles :

- le niveau de vie moyen par décile,
- le taux de persistance de la pauvreté monétaire,
- la patrimoine moyen par décile,
- les revenus salariaux des salariés de 25 à 55 ans,
- les revenus salariaux médians des salariés de 25 à 55 ans par sexe,
- les transitions emploi-chômage entre t-1 et t,
- le taux de chômage par catégorie socioprofessionnelle,
- les niveaux de sortie des 25-35 ans selon le niveau de vie,
- la part des ménages vivant dans un logement sous ou surpeuplé selon le revenu,

2 – L'émergence « parallèle » d'indicateurs synthétiques

Le mouvement des indicateurs synthétiques en France s'enracine dans la contestation de la domination excessive du PIB en tant qu'indicateur servant à guider la marche de la société. L'élaboration du Bip 40 en 2002, baromètre des inégalités et de la pauvreté, l'écho social du Cac 40, concrétise la volonté de porter et d'alimenter le débat sur les questions d'inégalités. Dans cette mouvance, J. Gadrey régionalise en 2003 pour la région Nord-Pas de Calais les indicateurs synthétiques du PNUD et F. Jany-Catrice le BIP 40 en 2006. D'autres régions vont s'impliquer dans la voie des indicateurs sociaux de façon inventive et participative telles les régions Ile-de-France ou Bretagne. Ce mouvement de déconcentration territoriale va jusqu'à la ville de Mulhouse qui constitue un exemple intéressant d'élaboration concertée d'indicateurs de cohésion sociale au niveau local dans la lignée des travaux du Conseil de l'Europe.

2.1 - Le Bip 40

Le Réseau d'Alerte sur les Inégalités (RAI) publie depuis 2002 le Baromètre des Inégalités et de la Pauvreté (Bip 40)⁴⁵, indicateur synthétique qui vise à faire contre-poids aux indicateurs

⁴³ Voir « Délégation Interministérielle à la Ville - Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles – rapport 2008 »

⁴⁴ « Rapport du groupe de travail – Niveaux de vie et inégalités sociales » (CNIS, mars 2007)

⁴⁵ Voir le site Internet <http://www.bip40.org/>

économiques (CAC40, PIB) et à analyser l'évolution des inégalités depuis 1980. Ces travaux se sont grandement inspirés de l'indicateur de santé sociale des Etats-Unis.

Le Bip 40 est articulé autour de six thèmes : l'éducation, la justice, le logement, les revenus, la santé et le travail et l'emploi. Il s'appuie sur 60 variables. L'agrégation suppose de procéder à une normalisation temporelle des variables sur une échelle de 0 à 10 (0 correspond à la moins bonne performance observée sur la période étudiée et 10 à la meilleure). Une moyenne arithmétique des variables normalisées est ensuite réalisée dans chaque thème. L'agrégation finale des six indices thématiques s'opère sur la base d'une pondération subjective de chacun d'entre eux. Les thèmes « emploi » et « revenu » sont chacun dotés d'une pondération de 25% dans le calcul de l'indicateur final ; chacun des quatre autres thèmes, d'un coefficient de 12,5%. Sur le site internet, il est possible de tester des choix différents de pondération. Pour comprendre les évolutions, tableaux, graphiques et analyses sont fournis pour chaque indice de base.

2.2 - Les travaux régionaux : régionalisation du Bip40, des indicateurs du PNUD et émergence d'indicateurs sociétaux

- La région Nord-Pas-de-Calais a été pionnière dans le calcul d'indicateurs synthétiques de développement humain à l'échelon régional. Le Conseil Régional a confié en 2003 à J. Gadrey la régionalisation des indicateurs du PNUD⁴⁶ et l'établissement de comparaisons avec la Wallonie, la France, la Belgique et d'autres pays. Les travaux se sont poursuivis par une adaptation en 2007 du Bip40⁴⁷. Sur les 60 variables du Bip 40, seules 45 ont pu être mobilisées à l'échelle régionale. A partir de là, trois baromètres ont été testés : un baromètre réduit (à partir des 45 variables disponibles), un baromètre régionalisé (à 60 variables en imputant les valeurs nationales pour les variables manquantes), et un baromètre régional (composé de 29 variables retenues pour leur disponibilité et leur pertinence par rapport au projet). Dans une version simplifiée, à 19 variables, le Bip 40 a aussi été calculé pour l'ensemble des régions françaises dans un but comparatif⁴⁸.
- La communauté urbaine de Lyon s'est aussi engagée sur la voie de la régionalisation de l'Indice de développement humain du Pnud, allant même jusqu'à l'appliquer à l'échelon local⁴⁹. On peut toutefois s'interroger de la pertinence de la notion de « développement humain » à l'échelle locale. L'indicateur reflétant à cette échelle des disparités de composition sociale des populations.
- Le Conseil régional de l'Île-de-France, par le biais de la Mission d'Information sur la Pauvreté et l'Exclusion Sociale en Île-de-France (MIPES), a aussi régionalisé les indicateurs du Pnud en 2007⁵⁰, puis s'est tourné vers une adaptation de l'indice de santé sociale des Miringoff en le ciblant sur les aspects de l'exclusion et de la pauvreté. Une première version de cet indicateur a été mise sur internet en juin 2009⁵¹. L'originalité de la démarche tient à la fois à sa dimension participative – les indices retenus dans l'indicateur synthétique relèvent d'un accord entre membres institutionnels (CAF, ORS, rectorats, IAU Île-de-France) et associatifs (Uriopss, Secours catholique, Samu social) de la MIPES –, à l'utilisation de données associatives liées à l'urgence, un domaine peu éclairé par la statistique publique, et à sa souplesse : le débat reste ouvert sur les dimensions les plus pertinentes à retenir ; l'indicateur est donc susceptible d'être ajusté en conséquence et suite à la mise en place de nouvelles données ou de changements législatifs (passage au RSA par exemple).

⁴⁶ Jean Gadrey, Christine Ruyters et Michel Laffut, « Des indicateurs régionaux de développement humain dans le Nord-Pas-de-Calais et en Wallonie » (Etudes prospectives régionales – n°10 – juin 2006)

⁴⁷ F Jany-Catrice, S Kampelmann, « Inégalités et pauvreté dans la région Nord Pas de Calais. Baromètres », Rapport pour le Conseil Régional du Nord- Pas-de-Calais, juillet 2007. Voir aussi le rapport : « Inégalités et pauvreté dans la région Nord- Pas-de-Calais, baromètres », in Etudes prospectives régionales, n°12, juillet 2009

⁴⁸ F Jany-Catrice, Rabih Zotti, « La santé sociale des territoires : un indicateur de santé sociale pour les régions françaises » (Note D2DPE n°20, janvier 2009)

⁴⁹ « Faisabilité et pertinence du calcul de l'IDH sur une agglomération : l'exemple de la Communauté urbaine de Lyon » (Rapport pour le compte de la Communauté urbaine de Lyon, Mission agenda 21, 2006)

⁵⁰ A Boutaud, « Les indices synthétiques du PNUD : IDH, IPH, IPF en région Île-de-France » (MIPES – IAU-ÎdF, mars 2007)

⁵¹ « Un Indice de Situation Sociale Régional (ISSR) pour la région Île-de-France » (MIPES – IAU-ÎdF, juin 2009) ; <http://www.mipes.org/>

- La région Bretagne s'est engagée dans une démarche participative originale qui vise à associer collectivités locales, citoyens et chercheurs en vue de l'élaboration d'indicateurs de bien-être et de progrès sociétal. Son projet « Indicateurs Sociétaux de Bien-Être Territorialisés » (ISBET) se décline à trois niveaux :
 - un niveau opérationnel : construire des indicateurs sociétaux de bien-être territorialisés permettant d'apprécier et de suivre la mise en œuvre des politiques publiques, avec un focus sur les services concernant la petite enfance et les personnes âgées dépendantes ;
 - un niveau citoyen : la construction des indicateurs se fait en concertation avec la population, en vue d'un apprentissage collectif et d'une appropriation des politiques territoriales ;
 - un niveau scientifique : réfléchir sur la signification et les limites des indicateurs, ainsi que sur les procédures et démarches de construction, en s'appuyant notamment sur les expériences et outils déjà existants en France et à l'étranger.

La Région Bretagne a été l'une des instigatrices avec le Conseil Général d'Ille et Vilaine, du colloque international *Construire ensemble des indicateurs locaux pour le progrès sociétal* (Rennes, 30-31 octobre 2008)⁵². Il a permis de mutualiser les expériences nationales et internationales en matière de construction d'indicateurs territorialisés de progrès sociétal et de bien-être, et d'échanger des savoirs entre élus, responsables de politiques publiques, agents des collectivités territoriales, universitaires, et avec la population. Ce colloque s'inscrit dans le programme de l'OCDE : "Mesurer et favoriser le progrès des sociétés", en favorisant la production de conseils et de directives.
- La ville de Mulhouse a fait le choix d'une élaboration concertée d'indicateurs de cohésion sociale au niveau local en s'appuyant sur le guide méthodologique mis au point par le Conseil de l'Europe. De cette expérience ont été tirés des enseignements relatifs tant à la faisabilité qu'à la validité de l'approche proposée par le guide.

La mise en place collective d'indicateurs a constitué une base de dialogue entre pouvoirs publics, associations et citoyens.

Une quinzaine de personnes représentant la municipalité, les services sociaux, et des associations ont d'abord formé un groupe pour coordonner l'ensemble du processus. La réflexion a été conduite collectivement avec environ 150 habitants de diverses origines, organisés dans un premier temps par petits groupes d'une dizaine de personnes ayant les mêmes caractéristiques socioprofessionnelles – "groupes monochromes". Dans un deuxième temps des "groupes arc-en-ciel" ont été constitués avec un représentant de chaque groupe monochrome avec pour mission de croiser et faire la synthèse des critères de bien-être avancés par les groupes monochromes.

La réflexion a été axée dès le départ sur la définition de l'objectif de bien-être citoyen, pour que les attentes réelles de la population ne soient pas simplement réduites à l'expression de la satisfaction sur les services existants, mais prennent en compte leurs aspirations profondes. Cette phase a mis en évidence la grande diversité des critères de bien-être (plus de 120 critères), allant bien au-delà du bien-être économique.

Disposant d'une grille d'indicateurs de bien-être et d'une évaluation réalisées avec la population, la Ville de Mulhouse et le groupe de coordination sont maintenant en mesure d'inviter les acteurs du territoire à réfléchir à comment ils peuvent répondre ensemble à ces attentes et éviter toute forme d'exclusion sociale. Il s'agit donc d'un processus dynamique et durable qui s'inscrit dans le temps.

⁵² textes du colloque disponibles sur le site <http://fr.pekea-fr.org/?p=8>

II

Comment construire et restituer la réalité sociale ?

« Le rôle des indicateurs est d'aider à porter les débats dans l'arène publique, ce sont des outils pour la décision démocratique⁵³. » La diversité des questionnements en matière sociale - des inégalités à la cohésion sociale en passant par l'exclusion ou la qualité de vie – nécessite d'organiser l'information disponible et de rechercher les indices qui permettent d'éclairer les différents aspects de chacun de ces questionnements. Après avoir défini et précisé une problématique, il convient donc de l'étayer à l'aide d'un cadre structuré qui rende intelligibles les différents aspects de la question ou les différents objectifs poursuivis. Bernard Perret précise que « construire un système d'indicateurs sociaux revient à résoudre un problème d'agrégation optimale de l'information : sélectionner, hiérarchiser et structurer les informations sur la société pour attirer et concentrer l'attention des décideurs sur les questions les plus importantes »⁵⁴. Cet effort de mise en forme peut aller jusqu'à proposer des indicateurs synthétiques qui facilitent une appréhension globale de la situation envisagée et qui fasse sens au plus grand nombre. On se retrouve ainsi face à deux écueils possibles : d'un côté une information pléthorique, souvent précise mais complexe, difficile à appréhender et à analyser dans sa globalité, et de l'autre un indice synthétique, qui, à tout mélanger, s'éloigne de la réalité qu'il cherche à résumer, voire l'obscurcit ou la déforme, générant ainsi de la confusion. La question est donc de savoir comment aboutir à une information simplifiée qui fasse sens sans tomber de Charybde en Scylla. Comment parvenir à un consensus sur les évolutions et partager un diagnostic ?

Il s'agit dans cette partie de proposer quelques repères méthodologiques pour bâtir et analyser un système d'indicateurs sociaux, et auparavant, de donner à voir la diversité des approches théoriques qui président à leur élaboration sans toujours être clairement précisés.

1- La diversité des approches théoriques de la réalité sociale

Fondamentalement, la mise en place d'indicateurs sociaux vise plus ou moins explicitement, au-delà de l'observation, à améliorer le bien-être d'une partie ou de l'ensemble des membres d'une société. Qu'est-ce qui fait le bien-être d'une société ? Impossible de vivre correctement sans gîte, ni accès aux soins ou à l'éducation. Les conditions de vie et les liens sociaux conditionnent la capacité des individus à devenir autonomes et à se saisir de leur destin. Ce que les constituants, nous rappelle Louis Maurin, ont intégré depuis longtemps avec « La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement » (préambule de la Constitution du 7 octobre 1946)⁵⁵. Ce « nécessaire » évolue en fonction des transformations sociales et s'élève avec le progrès. Il n'a cessé de s'élargir avec la construction de l'état providence, la montée du temps libre, les préoccupations environnementales et de justice sociale à travers les questions d'exclusion, de cohésion sociale ou d'égalité des chances.

⁵³ Amartya Sen : "Nous devons repenser la notion de progrès" in LE MONDE , 8 juin 2009

⁵⁴ Bernard Perret, "Les indicateurs sociaux: essai de problématique. Définir et organiser la sélection », in Les mesures du bien-être, Information sociale n°114, février 2004

⁵⁵ Louis Maurin, Des sociétés en quête de quoi ? Pour une réflexion sur le sens dans le débat public. in Les mesures du bien-être, Information sociale n°114, février 2004

Du fait de l'hétérogénéité fondamentale des biens et des agents, les efforts de la théorie économique pour établir une mesure objective du bien-être se sont soldés par un échec⁵⁶. A la croisée du concept de bien-être sont venues se greffer différentes problématiques et approches qui témoignent en filigrane du rôle attribué à la société. Est-il d'assurer la satisfaction des besoins ou de rendre les agents autonomes dans leur choix de vie? Peut-on mesurer le bien-être à partir de la satisfaction ressentie ou faut-il tenir compte de conditions objectives? Le bien-être n'est-il que la somme des bien-être individuels ou faut-il considérer la société comme un tout, un collectif qui a son bien propre?

La mesure de la qualité de vie : indicateurs subjectifs versus indicateurs objectifs

La qualité de vie, qui relève de la sphère individuelle, fait l'objet de multiples définitions. H. Noll distingue deux pôles opposés⁵⁷ : l'approche scandinave, qui se focalise sur les ressources et les conditions de vie objectives des individus ; l'approche américaine, qui met l'accent sur le ressenti, le bien-être subjectif, les individus étant considérés comme étant les mieux placés pour évaluer leur bien-être. Cette dernière s'appuie sur des indices de satisfaction. Ces deux approches ne sont pas concordantes, des mêmes conditions de vie pouvant être ressenties différemment selon les attentes et les préférences des individus. « La personne qui se prononce sur sa satisfaction, plus généralement ses valeurs et ses opinions, répond à des enjeux de présentation de soi qui sont autant de biais »⁵⁸. La satisfaction ressentie a ses effets pervers. Comme l'a montré P Bourdieu, un ensemble de mécanismes sociaux font que les plus démunis intériorisent la situation dans laquelle ils sont et en rabattent sur leurs exigences. « Moins on possède, moins on est porté à étendre sans limite le cercle de ses besoins » (Emile Durkheim, Le suicide).

Satisfaire les besoins ou rendre autonomes ?

Une autre ligne de démarcation se dessine entre les approches utilitaristes reposant sur la satisfaction des besoins individuels et les approches visant à assurer l'autonomie des agents dans leur choix de vie. Dans les premières, une bonne société est celle qui procure le maximum de satisfaction à ses habitants. On est dans le registre de l'avoir. La valeur se situe en dernière analyse uniquement dans l'utilité individuelle définie en référence au plaisir, au bonheur ou au désir. Dans les secondes, l'accent est mis sur les conditions qui permettent d'ouvrir et d'élargir les choix de vie, chacun étant libre de rechercher son bien-être, de poursuivre ses objectifs. Selon Armatya Sen, le bien-être s'inscrit dans une dynamique de réalisation des buts et des valeurs poursuivis par les personnes. Le bien-être n'est donc pas compris comme un état statique, le résultat mécanique de la possession des biens matériels, mais comme une capacité à agir. Les biens économiques n'y contribuent qu'à travers l'usage qui en est fait. Leur utilité dépend du degré de développement économique de la société. Ainsi une bicyclette peut être un accessoire de loisir ou un moyen de locomotion vital. Le bien-être ne s'évalue qu'à l'aune des capacités réelles qu'ont les individus d'atteindre les buts qu'ils se fixent. C'est une conception qui fait écho à la pensée d'Aristote pour qui l'homme ne peut accéder au bonheur que dans l'accomplissement de sa fonction propre.

La question des inégalités

Qu'est-ce qu'une société juste? La réponse à cette question est liée directement à la précédente et renvoie à une certaine représentation des conditions justes ou équitables pour que tout un chacun puisse accéder au bien-être. Elle s'articule à celle de la différence. Selon P. Savidan, « l'inégalité est une différence socialement produite que subit un individu ou un groupe d'individus » qui « renvoie à la nécessité d'introduire des mécanismes correctifs dans la redistribution ou la répartition des éléments identifiés comme conditions matérielles du bien-être »⁵⁹. Il s'agit donc d'articuler solidarité et responsabilité. Comment dès lors mesurer les inégalités et quelles sont-elles? Pour John Rawls une société juste est une société qui assure une répartition équitable des biens premiers sociaux (liberté de base, revenus, bases sociales du respect de soi) en tenant compte des inégalités naturelles (santé, talents, etc.). Selon Sen, ce n'est pas tant à l'aune de la distribution des biens ou de la plus ou moins grande satisfaction des individus qu'il faut mesurer la justice sociale mais à l'aune des « capacités » réelles de

⁵⁶ cf. B. Perret, *Les indicateurs sociaux : essai de problématique. Définir et organiser la sélection.* in *Les mesures du bien-être, information sociale n°114, février 2004*

⁵⁷ Heinz-Herbert Noll, *Social indicators and quality of life research : background, achievements and current trends.*

⁵⁸ M Boisson, C Mareuge : *Au delà du PIB, le bonheur ? Centre d'analyse stratégique, La note de veille n°91, février 2008*

⁵⁹ Patrick Savidan : « Inégalités, différence et bien-être », in *Les mesures du bien-être, Information sociale n°114, février 2004*

choix de vie. Etre en bonne santé, bien nourri, avoir reçu une bonne éducation, avoir un toit, être en sécurité conditionnent ces capacités, comme le fait aussi d'être bien intégré socialement ou de rester digne à ses yeux. Il s'agit donc de mesurer les inégalités en lien avec les capacités d'action, les individus étant les acteurs de leur propre bien-être. La pensée d'A. Sen vise à réconcilier la rationalité économique et l'engagement moral. « Ignorer les distinctions entre les individus peut en réalité se révéler inégalitaire. »⁶⁰

Le bien-être d'une société n'est-il que la somme des bien-être individuels ?

Les approches sur la qualité de vie se focalisent sur les caractéristiques individuelles et négligent la dimension collective du bien-être, l'idée de patrimoine commun à préserver et améliorer. Les notions d'équité, d'égalité, de liberté ou de solidarité en sont absentes.

L'approche économique reste aussi centrée sur l'individu et ne prend pas en compte les aspects collectifs et systémiques du développement social. Comme le pointe B. Perret, « la mesure du bien-être individuel ne nous dit rien des conditions de pérennisation de la société en tant que système ». Des concepts de bien-être des sociétés se sont développés récemment autour des questions de distribution et de relations sociales. La cohésion sociale et le développement durable en sont deux exemples majeurs où l'accent est mis sur la dimension collective plutôt que les caractéristiques individuelles.

Le concept de *cohésion sociale* s'est développé en réaction à la montée des inégalités, de l'exclusion, de la pauvreté, du chômage et des délits. Il poursuit deux finalités : la réduction des inégalités, des fragmentations, de l'exclusion ; et le renforcement des relations sociales, des liens et de l'implication dans la vie de la communauté. Ce deuxième point fait référence à la notion de *capital social* développé par R. Putman. Ce capital social est constitué de toutes les connexions entre individus qui témoignent d'une participation à la collectivité, d'une réciprocité et de la confiance dans les échanges et les institutions, de toutes ces synergies sociales qui favorisent les coopérations et les partenariats. Il peut être évalué à partir de la participation politique, civique, l'engagement associatif, la densité des relations de travail ou encore des enquêtes d'opinion sur la confiance. Ce capital social participe du bien-être individuel avec des effets positifs sur la collectivité, qui restent, toutefois, à prouver pour certains auteurs⁶¹.

Dans l'approche du *développement durable*, l'accent est mis sur l'équité entre les générations et sur la préservation de la qualité de vie des générations à venir. La société est davantage considérée comme un tout, un collectif qui a un bien propre à préserver, développer et améliorer.

D'une façon ou d'une autre, l'établissement d'indicateurs sociaux s'inscrit dans l'une ou l'autre de ces approches. Elles reflètent différentes façons d'appréhender la question sociale. Celle de l'exclusion et des inégalités renvoie aux approches théoriques de la justice sociale et s'inscrit dans celles plus générales et collectives de la cohésion sociale et du développement durable. Elle relève de l'éthique, qui selon Paul Ricœur, serait l'horizon, le but qu'une communauté se donne, le projet auquel elle tend. Pour reprendre les mots de Julien Damon commentant l'œuvre de A Sen, « L'humanité n'est pas qu'un agrégat de comportements utiles et intéressés, c'est aussi une communauté qui peut être mue par « le souci des autres ». L'idée et l'idéal de Sen visent à minimiser la part inutilisée des potentialités humaines »⁶².

⁶⁰ A Sen, *Repenser l'inégalité*, Seuil, 2000

⁶¹ Dominique Méda souligne que la mesure de ce capital social est problématique : les différentes formes de participation ne sont pas comparables dans leur impact social (inscription à un club de gym ou adhésion à une ONG par exemple) et l'agrégation des deux dimensions – participation et confiance – est délicate. Elle pointe, par ailleurs, un point aveugle dans le développement théorique : l'articulation du capital social avec la question des inégalités ; « en quoi la multiplication des sphères d'appartenance produirait nécessairement un bien collectif plus grand, une augmentation du bien-être général ». cf. D Méda, « Le capital social, succès et risques d'une notion », in *Les mesures du bien-être, information sociale n°114*, février 2004

⁶² Julien Damon, *Armata Sen*, in *Les mesures du bien-être, information sociale n°114*, février 2004

2- Comment construire un système cohérent d'indicateurs sociaux ?

Le domaine social est confronté à une grande diversité de finalités et de concepts (inégalités, cohésion, etc.) et de domaines (éducation, justice, emplois, santé, etc.) qui rend malaisée toute vision globale. La première étape est donc de préciser et définir la problématique choisie. La seconde de structurer la réflexion en autant de thèmes et sous-thèmes qu'il faudra alimenter en données d'observation et indices. Dans la troisième étape d'élaboration des indices, un certain nombre de règles devront être respectées pour assurer leur qualité (clarté, univocité, fiabilité, etc.). A l'issue de ces trois premières étapes, il s'agit de porter un diagnostic sur les informations collectées et de le porter à connaissance. Il est alors possible pour illustrer le propos de choisir quelques indicateurs phares ou de calculer des indices composites qui donnent sens et lisibilité aux séries de données recueillies. Le calcul d'indicateurs composites suppose la mise en place de conventions conceptuelles et méthodologiques pour normaliser et agréger des données hétérogènes. Il nécessite l'établissement d'un consensus tant sur les aspects techniques que sur les conventions normatives.

À chaque étape, il s'agit de préciser, définir, d'en passer par des conventions, de faire des choix. Qui va choisir ? Les avancées scientifiques l'ont à mille reprises attesté : notre appréhension de la réalité est dépendante de nos instruments de mesure donc de l'observateur et de ses représentations. Dans le domaine social qui nous implique tous, pour éviter de laisser une part trop grande à la subjectivité d'un seul observateur, il est nécessaire de s'appuyer sur des conventions partagées. Le croisement des regards d'acteurs provenant d'horizons différents – politiques, chercheurs, associatifs, statisticiens - ne peut qu'enrichir la démarche pour aboutir à un consensus. Chacun a vocation à apporter du sens, à éviter le piège d'interprétations trop hâtives ou de techniques trop contestables.

2.1- Cerner la finalité

Quelle réalité veut-on traduire ? Quel concept est en jeu ? Quelle définition en donner ? Veut-on construire un indicateur d'alerte, promouvoir le bien vivre d'un territoire, faciliter la mise en œuvre d'actions ? On l'a vu précédemment le champ du social est large, de la qualité de vie à la cohésion sociale en passant par les inégalités ou l'exclusion. Les concepts eux-mêmes font débat et doivent être débattus.

À titre d'exemple, une étude récente de l'Insee montre qu'en France comme en Europe, les opinions sont très diverses sur la définition de ce qu'est la pauvreté analysée sous l'angle des privations qu'elle entraîne⁶³. Les descripteurs sociodémographiques (catégorie sociale, âge, sexe, etc.) n'ont qu'un faible impact sur la façon de l'appréhender. En revanche, il existe une grande différence entre pays. Il faut donc se départir de toute tentative de définition universelle. « La norme sociale qui sous-tend la vision dominante de la pauvreté, et de son extension admissible, est de nature plutôt macro-sociale, ou *civilisationnelle*. Elle reflète sans doute un ensemble de facteurs de natures diverses, allant du développement économique, aux traditions culturelles passant par l'histoire et l'organisation sociopolitique. » Autrement dit, il s'agit, avant tout, de trouver un consensus qui fasse sens à l'intérieur d'un espace social porté par une histoire, des institutions et des traditions culturelles.

Autour de la question de la cohésion sociale, le Conseil de l'Europe⁶⁴ va plus loin en soulignant la responsabilité des acteurs dans des actions à mettre en place. Son approche ne se limite pas à cerner la problématique et à en mesurer les enjeux et les implications dans différents domaines et pour différentes populations, mais aussi à identifier les acteurs et les ressorts de leurs actions. Elle articule plusieurs niveaux de lecture : les tendances générales ; la cohésion par domaine de vie, de l'emploi à la santé ; la situation de groupes vulnérables tels les migrants ou les personnes âgées ; les actions menées par les différents acteurs en vue de conforter cette cohésion, en distinguant ce qui relève des fondements de la société, de la régulation, la réparation ou de la concertation.

⁶³ Jérôme Accardo et Thibault de Saint Pol, *Qu'est-ce qu'être pauvre aujourd'hui en Europe ? L'analyse du consensus sur les privations* », *Economie et statistique* n°421, 2009

⁶⁴ *op. cité*

Cet exemple montre toute l'importance de cette première étape qui permet de préciser, dans une démarche partagée, les finalités de l'exercice, les concepts et une méthode de travail.

2.2 – Préciser les dimensions de la question

Cette étape est étroitement liée à la précédente puisqu'elle consiste à pointer quels sont les domaines d'analyse à différencier. Ces domaines peuvent relever de grands objectifs sociaux ou des différents aspects de la problématique.

Ainsi, l'OCDE aborde le développement social à travers quatre grands objectifs : renforcer l'autonomie, promouvoir l'équité, améliorer l'état de santé et renforcer la cohésion sociale. A chaque objectif sont associés deux types d'indicateurs : des indicateurs d'état de la société et des indicateurs de réponses de la société qui illustrent les mesures prises pour atteindre les objectifs. Cette déclinaison reflète les questionnements et les objectifs assignés à la mise en œuvre d'indicateurs sociaux. Par exemple, l'évolution des indicateurs d'état et des indicateurs de réponses sont-ils en phase ? Comment évoluent les différents aspects du développement ? Où faut-il porter l'effort ? L'arborescence ou la classification des indicateurs doit pouvoir répondre à des questionnements préalables.

Autre exemple, l'arborescence du Conseil de l'Europe autour de la cohésion sociale sépare trois domaines : les situations, les actions, les indices sociétaux. Les indices de situations différencient quatre domaines : l'équité dans la jouissance des droits ; la dignité et la reconnaissance ; l'autonomie dans le développement personnel, familial et professionnel ; la participation et l'engagement dans la société. Les indices d'actions ont trait à l'engagement des collectivités publiques, des entreprises, des citoyens et des familles. Les indices sociétaux ont trait aux composantes de base de la vie : le lien social, la confiance, la satisfaction, etc..

Dans ces deux approches, il est fait une part importante aux réponses de la société, en vue de guider l'action publique. Elles intègrent à la fois des indicateurs objectifs et des indicateurs subjectifs de ressenti (davantage dans le cas du Conseil de l'Europe).

D'autres approches visent à porter un diagnostic, à alerter sur des évolutions problématiques. C'est le cas notamment du BIP40 qui privilégie une appréhension thématique des inégalités en classant les indicateurs d'inégalités selon six dimensions : justice, éducation, logement, revenus, santé, travail et emploi. L'objectif est de construire un indicateur synthétique sur les inégalités qui puisse être désagrégé par thème. Le BIP40 mêle indicateurs d'état et de réponse, sans distinction, ce qui ne permet pas d'en tirer partie⁶⁵.

L'indicateur de santé sociale américain se centre sur une approche de type générationnelle en distinguant des classes d'âges (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées) et les problèmes sociaux afférents à chacune d'entre elles.

La question des inégalités ou celle de la pauvreté pourrait se prêter à d'autres types de désagrégation : par sexe, par âge ou par génération, par catégorie sociale ou encore par origine. Chaque thématique peut ainsi être décomposée selon une dimension socio-démographique, et inversement chaque dimension socio-démographique peut-être désagrégée par domaine. Ainsi les inégalités de genre peuvent être déclinées à travers les salaires, les conditions d'emploi, le logement, etc. La question se pose alors de la façon d'agréger des dimensions qui se trouvent entremêlées (le genre, les âges, les origines, les catégories sociales).

Ces exemples montrent l'importance du questionnement préalable. C'est lui qui va conduire à une structuration intelligible du système de données.

⁶⁵ Par ailleurs, les indicateurs retenus ne sont pas toujours des indicateurs d'inégalité. Dans la dimension justice les indicateurs sont autant le reflet de l'importance des actes criminels et délictueux que du degré de sévérité de l'appareil répressif. Ils ont davantage trait à une mesure de la cohésion sociale.

2.3- Sur quels critères choisir les indices de base ?

Comme le note Bernard Perret, « un indicateur est plus qu'une statistique »⁶⁶. Il doit revêtir un certain nombre de qualités que nous reprenons ici.

- 1) **La représentativité.** Chaque indice doit se justifier analytiquement, être « expressif » de la réalité que l'on cherche à cerner.
- 2) **L'univocité.** Un indicateur n'est utile que s'il n'existe aucune ambiguïté sur la nature du phénomène qu'il reflète. Ce n'est pas le cas notamment d'un certain nombre de données de source administrative qui peuvent refléter autant l'évolution des réglementations (minima sociaux, sur-endettement,...), l'activité des services (de police par exemple), que l'évolution des faits (délinquance, pauvreté...).
- 3) **La clarté normative.** Elle est établie quand l'évolution d'un indice peut être affectée d'une valeur univoque (positive ou négative). La baisse du chômage est unanimement reconnue comme positive, celle du temps partiel, qui peut être subi ou choisi, peut conduire à des évaluations opposées.
- 4) **La fiabilité.** Les données doivent avoir fait l'objet d'un processus de collecte rigoureux, par voie d'enquête, de décompte administratif ou via un recensement.
- 5) **La régularité.** Les informations doivent pouvoir être fournies régulièrement pour s'insérer dans un dispositif d'observation.
- 6) **La comparabilité.** Dans le cas d'une comparabilité dans l'espace, il faut s'assurer que les mêmes indicateurs sont mobilisés (même source, même définition). Dans le cas d'une comparabilité dans le temps, il est nécessaire que leur définition et les modalités de recueil soient stables dans le temps. Ce n'est pas toujours le cas en raison de changement dans les réglementations administratives (modification du champ d'allocataires ou mise en place du RSA par exemple) ou de changement dans les nomenclatures et les définitions (chômage, diplômes...).

L'ensemble de ces indicateurs doivent alimenter le système pré-défini. Il convient alors d'examiner la complétude de ce système : les principaux aspects sont-ils bien éclairés ? Sinon, un effort particulier devra être porté sur les zones d'ombre. Le système est-il équilibré ? Il ne faudrait pas que le poids donné à chaque domaine reflète la seule disponibilité de l'appareil statistique et non son importance relative. Une façon de parer au déséquilibre est de procéder à une sélection et à une hiérarchisation des indicateurs les plus pertinents.

3- Comment rendre lisible un système d'indicateurs ?

Une fois le système d'indicateurs mis en place, vient la question cruciale du diagnostic. Le plus usuel est de procéder à des synthèses par thème et de les illustrer à l'aide d'indicateurs phares. Le souci d'agrégation et d'intégration des données sociales est de plus en plus présent et prend la forme d'indicateurs composites. Il est apparu, comme vu précédemment, en réaction au tout économique (PIB, CAC40, etc.). Leur objet n'est pas forcément d'englober toutes les informations disponibles mais de sélectionner les plus pertinentes et d'aboutir à une agrégation qui fasse sens. C'est la voie choisie par les promoteurs du PNUD qui, à côté de rapports riches de données comparatives entre les pays, n'ont retenu que quatre indicateurs relatifs à trois thèmes (éducation, revenus et santé) synthétisés dans l'IDH pour signifier la notion de développement. Quelle que soit l'option choisie, l'exercice nécessite d'en passer par des conventions tant conceptuelles – sur la définition de ce que l'on cherche à évaluer – que techniques, pour normaliser et agréger des indices hétérogènes.

La forte variabilité des indicateurs aux conventions retenues nécessite l'établissement d'un consensus sur ces conventions. Il ne faudrait pas que la multiplicité des diagnostics possibles, voire leur divergence, porte atteinte à leur crédibilité et par là-même les rendent inopérants pour le débat et l'action publique. La confusion n'est pas bonne conseillère. S'il est légitime qu'en matière de prospective, l'incertitude soit reine et figure ainsi la liberté laissée à l'action humaine pour dessiner son avenir, un halo d'incertitude entourant la reconstitution et la compréhension du passé ne peut que saper l'exercice de prise de décision et les fondements même de la mise en œuvre de cette liberté.

⁶⁶ B. Perret, *Indicateurs sociaux, état des lieux et perspectives, rapport du CERC, 2002*

L'objectif est donc de pouvoir porter un diagnostic sur les évolutions passées qui fasse sens et consensus.

3.1 - Un indicateur qui fasse sens

Le PIB, l'empreinte écologique ou encore l'IDH (l'indice de développement humain), chacun dans leur domaine, doivent leur succès à ce qu'ils « parlent » à tout un chacun, et ce en dépit, pour les deux premiers, de leur complexité et des conventions plus ou moins discutables qui les soutiennent. Le PIB nous parle de richesse produite et s'exprime en valeur monétaire. Le niveau de l'emploi et les niveaux de vie ont longtemps été corrélés à sa croissance. Mais l'idée que la situation sociale et l'emploi dépendent de son niveau fait de plus en plus débat.

L'agrégat fait en effet l'impasse sur le partage de la croissance – une question qui fait de plus en plus débat quand celle-ci se ralentit – et sur les autres dimensions du bien-être (temps libre, environnement, libertés publiques, santé, etc.). L'empreinte écologique s'intéresse à l'usage que nous faisons de la terre pour vivre et s'évalue en hectare par habitant. « Elle mesure la superficie biologiquement productive qui est nécessaire pour satisfaire à la consommation d'une population donnée. Cette superficie comprend les terres et les eaux qui produisent les ressources et absorbent les déchets qu'une population utilise et génère par sa consommation »⁶⁷. Là où la logique du PIB s'inscrit dans le sans limite, l'empreinte écologique nous introduit dans un monde limité, celui de la terre, et nous renvoie à notre co-responsabilité environnementale.

À l'inverse des deux indicateurs précédents, l'IDH est simple dans sa construction, qualifiée souvent de rudimentaire, il nous parle de développement humain en pointant qu'il ne peut se réduire à la seule dimension économique des ressources disponibles (PIB), mais qu'il faut pour le moins y introduire aussi une vie en bonne santé et l'acquisition de savoirs nous rendant aptes à communiquer et à participer à la vie de la communauté. Mais là où la force des indicateurs précédents est d'évaluer la dimension d'un concept dans un étalon de mesure qui le signifie (valeur monétaire pour la richesse, hectare ou surface planétaire pour la consommation environnementale), l'IDH et l'ensemble des indicateurs sociaux se sont heurtés jusqu'à présent à toute quantification symbolique. C'est sans doute ce qui a fait le succès des approches subjectives de la qualité de vie à travers des mesures de satisfaction, mais qui n'épuisent pas la question sociale diversement qualifiée à travers les notions de bien-être, d'inégalité et d'exclusion ou encore de cohésion sociale.

L'impossibilité d'intégrer toutes les facettes du domaine social dans un cadre cohérent comparable à la comptabilité nationale relève de deux difficultés majeures. L'une ressort de l'intégration - les objectifs des politiques sociales sont multiples, souvent peu liés entre eux - l'autre de la quantification - elle est souvent impossible ou relève de conventions sur lesquelles il n'existe pas de consensus. Aussi Bernard Perret propose-t-il de fonder l'élaboration d'indicateurs sociaux sur le socle « des éléments diversifiés de la théorie sociale et dans un cadre institutionnel garantissant leur pertinence politique et sociale »⁶⁸.

3.2 – Comment normaliser ?

Pour agréger des données hétérogènes qui n'ont pas d'unité de mesure commune, telles l'espérance de vie, le taux de chômage et un taux de scolarisation, il faut au préalable les normaliser, ce qui revient à les placer sur une échelle qui s'échelonne entre 0 et 1. Il est ensuite possible de faire une moyenne de tous les indices normés. Cette normalisation s'apparente le plus souvent à l'affectation d'une valeur subjective au niveau atteint par l'indice, le 0 s'apparentant à une situation catastrophique et le 1 au meilleur des mondes possibles. La difficulté de l'exercice est de fixer ces taux plancher (0) et plafond (1) qui détermineront ces bornes pour chaque indice.

⁶⁷ Stéphanie Uhde, *L'empreinte écologique : revue de littérature et analyse critique - Cahier technique et méthodologique*. Institut de la Statistique du Québec, septembre 2009

⁶⁸ Bernard Perret (op cité).

Deux types de normalisation sont usuellement distingués selon que le travail porte sur la comparaison d'une situation entre plusieurs territoires à une date donnée ou qu'il s'agisse de suivre l'évolution de la situation d'un territoire dans le temps. Dans la normalisation territoriale, l'usage est de fixer les taux plancher et plafond en fonction des performances minimales et maximales des territoires étudiés. L'objectif est de comparer les territoires entre eux. Dans la normalisation temporelle, les taux plancher et plafond sont généralement fixés en fonction des performances minimales et maximales atteintes au cours de la période d'étude.

Ces méthodes n'échappent pas à la nécessité de poser des conventions normatives quant à la définition des seuils donc des référentiels utilisés. On s'intéressera ici plus particulièrement à l'approche temporelle. Se cantonner à la période d'étude limite le champ des possibles et suppose donc de recalculer l'ensemble des points dès qu'une nouvelle année est disponible, avec le risque d'une forte perturbation de la série rétrospective si certaines des nouvelles données sortent radicalement du champ balisé précédemment. On peut imaginer le cas d'une première période d'étude où le chômage reste faible et stable à laquelle succède une période de crise. L'effort doit être, autant que possible, de « rationaliser » ce référentiel. Se donner des horizons temporels de réflexion peut aider à baliser les possibles. Ainsi, par exemple, l'espérance de vie progresse en moyenne d'un trimestre par an depuis une quinzaine d'années.

Les experts consultés par l'Insee considère qu'à l'avenir les gains devraient se ralentir et l'espérance de vie des hommes se rapprocher de celle des femmes. Il est donc possible d'envisager des scénarios prospectifs. S'appuyer sur les apports théoriques est une autre voix : que dit la science économique sur le niveau de chômage incompressible ? Mais dans la plupart des cas, il s'agit plutôt de se donner des objectifs à atteindre qui fassent consensus, qu'ils soient l'objet de normes officielles (dans le domaine de l'environnement), d'objectifs politiques ou tout au moins partagés (réduire le taux de pauvreté par exemple).

Une autre difficulté de la normalisation temporelle est de donner autant d'impact à une variable qui varie très faiblement qu'à une variable qui évolue très fortement. L'élaboration de l'indice de santé social régional pour l'Ile-de-France peut être pris à titre d'illustration⁶⁹. En Ile-de-France, l'espérance de vie s'est accrue de 3 ans entre 1995 et 2005, passant de 78,5 ans à 81,5 ans, ce qui représente une progression de 3,8% sur la période. Dans le même temps le chômage a varié entre 6,7 % (2001) et 9,6 % (1997), soit de 2,9 points, ce qui représente un amplitude de 43 % par rapport à la valeur basse. Avec la normalisation temporelle usuelle, l'impact des deux indices sur l'ISSR est le même (+3 points pour l'espérance de vie, +2,9 pour le chômage) alors même que l'amplitude de variation de l'espérance de vie a été 11 fois plus faible que celle du chômage. A la limite, un des indices de base pourrait à peine varier et avoir cependant autant d'impact qu'un autre. Le choix a donc été fait de représenter chaque indice en fonction de sa variation relative, en normant leur amplitude selon une méthode proposée par l'Insee.

Autrement dit, un indice aura d'autant plus de poids dans la variation de l'indicateur synthétique finale que sa variation a été forte sur la période considérée (voir tableau ci-dessous). La prise en compte de nouvelles années n'évite pas de recalculer l'ensemble de la série rétrospective, mais la référence à la moyenne de la période a un effet de lissage qui amortit les à-coups possibles.

Transformation d'un indice x en fonction des valeurs minimale (Min), maximale (Max) et la moyenne des valeurs observées sur la période (Moy)

	<i>Méthode usuelle de normalisation temporelle</i>	<i>Méthode de normalisation des amplitudes</i>
<i>La croissance de l'indice a un effet positif (ex : espérance de vie)</i>	$100 * [(x - \text{Min}) / (\text{Max} - \text{Min})]$	$100 * (x - \text{Min}) / \text{Moy}$
<i>La croissance de l'indice a un effet négatif (ex : taux de chômage)</i>	$100 - 100 * [(x - \text{Min}) / (\text{Max} - \text{Min})]$	$100 * (\text{Max} - x) / \text{Moy}$

⁶⁹ « Un Indice de Situation Sociale Régional (ISSR) pour la région Île-de-France » (MIPES – IAU-ÎdF, juin 2009) ; <http://www.mipes.org/>

3.3 – Comment et jusqu’où agréger ?

Après l’épineux problème de la normalisation, vient celui de l’agrégation. Grand cas est fait généralement du système de pondération utilisé, moins du niveau d’agrégation ou du nombre d’indicateurs à agréger.

L’élaboration des indicateurs composites ne va pas sans un effet de mode et un risque de la simplification. La réalité est systémique, complexe, faite d’interactions et de rétro-actions, mais l’approche analytique est généralement compartimentée, faite de juxtaposition de phénomènes souvent considérés comme indépendants. Ce sont ces interactions et ces corrélations entre différents phénomènes qui sont gommées dans les indices composites. Or pour l’action publique, seule la compréhension des mécanismes permet d’envisager la mise en place de politiques.

La question est donc de savoir dans quelle mesure l’indicateur composite apportera un plus dans le débat public. Si l’indicateur n’est pas porteur de sens, soit en terme de diagnostic clair, soit en terme de discours, il n’aura pas répondu à sa vocation qui est celle d’éclairer le débat démocratique. Il s’en suit qu’il est légitime d’attendre qu’un indicateur composite soit plus qu’une statistique, comme le dit si bien B. Perret, et qu’en conséquence il réponde lui aussi aux qualités requises de représentativité (du phénomène analysé), d’univocité et de clarté normative dans son interprétation, de fiabilité, de régularité et de comparabilité. Un indicateur composite étant la somme d’indices disparates, qui ont chacun un sens et une évolution propres, la résultante de leur agrégation n’a aucune raison de répondre aux qualités de représentativité (de quoi ?), d’univocité et de clarté normative. On peut envisager au moins deux façons d’approcher les qualités requises : cibler les thèmes d’études ou dégager une nouvelle notion qui fasse sens. Dans le premier cas, il s’agira d’élaborer un indicateur composite sur un domaine bien circonscrit comme la pauvreté (en l’abordant sous différentes dimensions) ou les inégalités. Dans le second, il s’agira de dégager un nouveau concept qui fasse sens. C’est la voix qui a été empruntée par le PNUD qui croise trois domaines - l’éducation, la santé, les revenus - pour étayer sa notion de développement en ne retenant pour chacun qu’un indicateur emblématique. Dans un cas, comme dans l’autre, on échappe à la voix « totalitaire » qui à tout vouloir prendre en compte, aboutit à un non-sens.

Une autre difficulté de l’agrégation tient à la pondération des différents indices retenus. Ne pas pondérer est aussi une pondération qui revient à donner le même poids aux différentes modalités. Prenons l’exemple du Bip40 : convient-il de donner plus de poids à la justice, aux conditions d’emploi, aux revenus, à l’éducation, au logement ou à la santé ? Les promoteurs de la méthode ont fait choix de donner deux fois moins de poids à l’éducation (12,5%) qu’aux revenus (25%) ou à l’emploi (25%) dans l’indice final. Ce n’est pas anodin. On pourrait dire que donner plus de poids aux revenus et à l’emploi c’est considérer que la cellule familiale prévaut sur le système éducatif dans la reproduction des inégalités. Qu’au contraire, mettre l’accent sur l’éducation reviendrait à miser sur le système éducatif pour gommer les inégalités. Les choix ne sont pas neutres. Qui les fait ? Une possibilité est d’en passer par des enquêtes d’opinion pour hiérarchiser ce qui est plus ou moins tolérable. Une seconde est d’élaborer ces indicateurs, comme le prône B. Perret, dans un « cadre institutionnel garantissant leur pertinence politique et sociale ».

Voilà, en somme, sans prétendre à une quelconque exhaustivité, quelques précautions à prendre dans l’élaboration d’un indicateur composite. Il s’agit in fine d’éviter de déplacer le débat sur la validité de l’indicateur plutôt que sur le phénomène sociétal interrogé. Autrement dit plutôt que de s’intéresser au thermomètre, s’occuper du patient.

III

Indicateurs d'inégalité et de pauvreté en Île-de-France

Cette partie recense un ensemble de données disponibles tous les ans depuis une dizaine d'années dans le champ des inégalités sociales et de la pauvreté en France et en Ile-de-France. À l'instar du travail fait dans le cadre du BIP40, les informations sont classées selon les sept thèmes suivants :

- l'éducation,
- le travail et l'emploi,
- la santé,
- la justice,
- l'urgence sociale,
- les revenus,
- le logement.

Deux thèmes sont décomposés en rubriques. La dimension « travail et emploi » analyse successivement le chômage, les conditions de travail, la précarité et les relations professionnelles. La dimension « revenus » envisage l'importance de la richesse, de la pauvreté, la consommation et les salaires.

La présentation de chaque variable reprend celle opérée par Florence Jany-Catrice dans le travail fait sur la région Nord-Pas-de-Calais⁷⁰. Pour chaque variable, sont ainsi précisés : la définition, la source des données, son interprétation et son évolution sur moyenne période illustrée par une comparaison Ile-de-France/France. Des variables d'état et des variables de réponses de la société, des indices d'inégalité selon le genre, l'âge ou la catégorie sociale sont proposés sans distinction.

Ce travail vise à montrer que des données existent dans le champ des inégalités à l'échelon de la région, qu'un suivi peut en être fait. Le lecteur n'en trouvera pas d'analyse synthétique, ni de proposition de calcul d'indicateurs, qui comme nous l'avons vu n'a tout son sens qu'à l'issue d'une démarche partagée. Dans le cadre de la MIPES, une telle démarche a pris corps avec des représentants institutionnels (rectorats, Cetrad, ORS, IAU Île-de-France) et associatifs (Uriopss, Secours catholique, Samu social) en ce qui concerne la pauvreté. Une réflexion sur les inégalités pourrait être engagée, les données disponibles complétées le cas échéant, le questionnement précisé. Reste à en fixer le cadre.

Ce travail de collecte et de mise en forme est le résultat du travail précis et assidu de **Pierre-Jean-Bauley**, en stage pour la validation de son Master 2 Pro. de démographie (Université Panthéon Sorbonne - Paris 1 / Institut de démographie de l'Université Paris 1).

⁷⁰ F. Jany-Catrice et S Kampelmann, Inégalités et pauvreté dans la région Nord Pas de Calais. Baromètres. Rapport pour le Conseil Régional du Nord- Pas-de-Calais, juillet 2007

I. ÉDUCATION

Variable 1 : Taux d'accès au baccalauréat

Définition

Le taux d'accès au niveau du baccalauréat (niveau IV de formation) est le rapport entre les entrées en classe terminale générale, technologique ou professionnelle et les effectifs des générations concernées. C'est donc la part des candidats au baccalauréat en proportion d'une génération.

Source des données

Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP).

Interprétation

Cette variable donne une mesure de l'accès à l'enseignement supérieur qui est censé favoriser une meilleure insertion professionnelle.

Evolution

Tableau 1 : Taux d'accès au baccalauréat

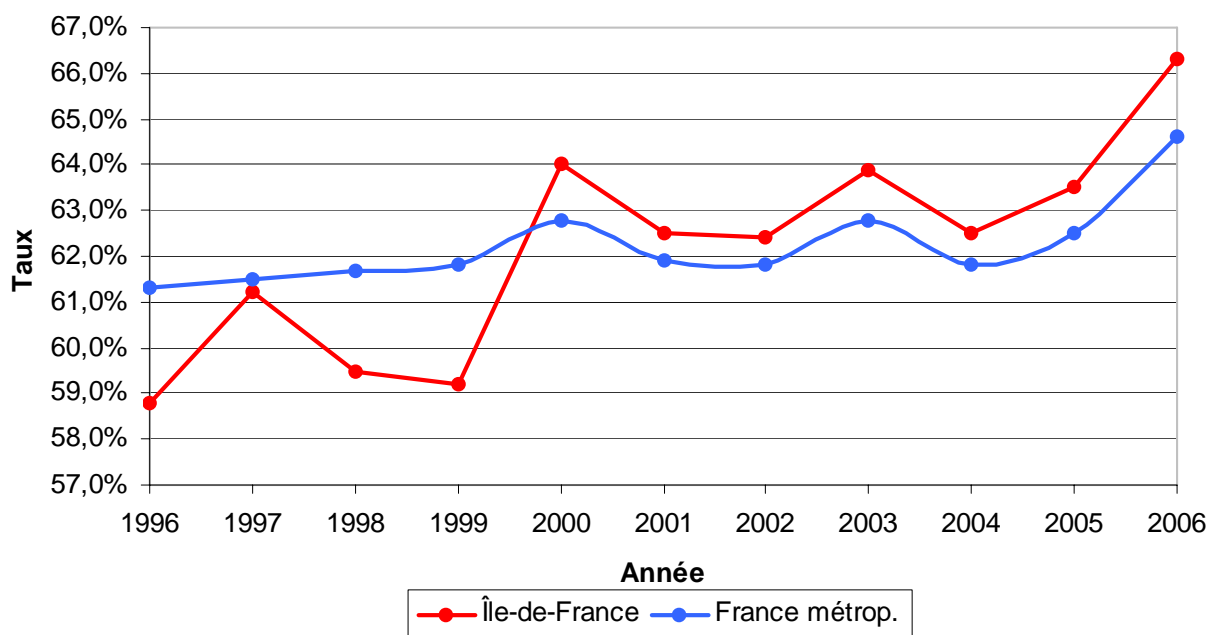
Année	IDF	France métrop.
1996	58,8%	61,3%
1997	61,2%	61,5%
1998	59,5%	61,7%
1999	59,2%	61,8%
2000	64,0%	62,8%
2001	62,5%	61,9%
2002	62,4%	61,8%
2003	63,9%	62,8%
2004	62,5%	61,8%
2005	63,5%	62,5%
2006	66,3%	64,6%

Source : Ministère de l'Éducation Nationale

Sur la période 1996-2006, le taux d'accès au baccalauréat en Ile-de-France a crû de 7,5 points, passant de 58,8% à 66,3%. Après une période de relative stagnation entre 1996 et 1999, le taux a connu deux fortes hausses en 2000 et 2006. L'évolution a été moins heurtée en France métropolitaine.

Les taux d'accès au baccalauréat étaient inférieurs à ceux de la France jusqu'en 1999, ils sont légèrement supérieurs depuis lors. Les taux suivent les mêmes évolutions dans les deux espaces depuis 2000.

Graphique 1: Evolution du taux d'accès au baccalauréat - comparaison 1996-2006



Source : Ministère de l'Education Nationale

Variable 2 : Taux de sortie sans qualification

Définition

La mention « sans qualification » désigne conventionnellement une interruption des études en formation initiale (pour la 1^{ère} fois et pour au moins un an) intervenant avant la dernière année de préparation d'un diplôme de niveau V (CAP ou BEP) ou bien juste après le collège.

On désigne habituellement les sortants sans qualification comme ayant les niveaux de formation VI et V bis. Ce sont des jeunes qui quittent le système scolaire sans avoir totalement suivi les enseignements d'un second cycle du secondaire (général ou technologique).

Le taux de sortie sans qualification est donc le rapport entre le nombre d'élèves ou apprentis sortants de formation initiale sans avoir atteint le niveau minimum de qualification (seconde, 1^{ère} année de CAP ou BEP) une année donnée, et le nombre total de jeunes en âge de finir leurs études à ce niveau la même année.

Source des données

Ministère de l'Education Nationale (MEN) - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)

Interprétation

L'insertion sur le marché du travail est beaucoup plus difficile pour les jeunes sortis sans qualification du système éducatif. Les risques de chômage, de précarité ou encore d'impossibilité à trouver un logement sont autant de facteurs susceptibles de creuser les inégalités.

Evolution

Tableau 2 : Taux de sortie sans qualification

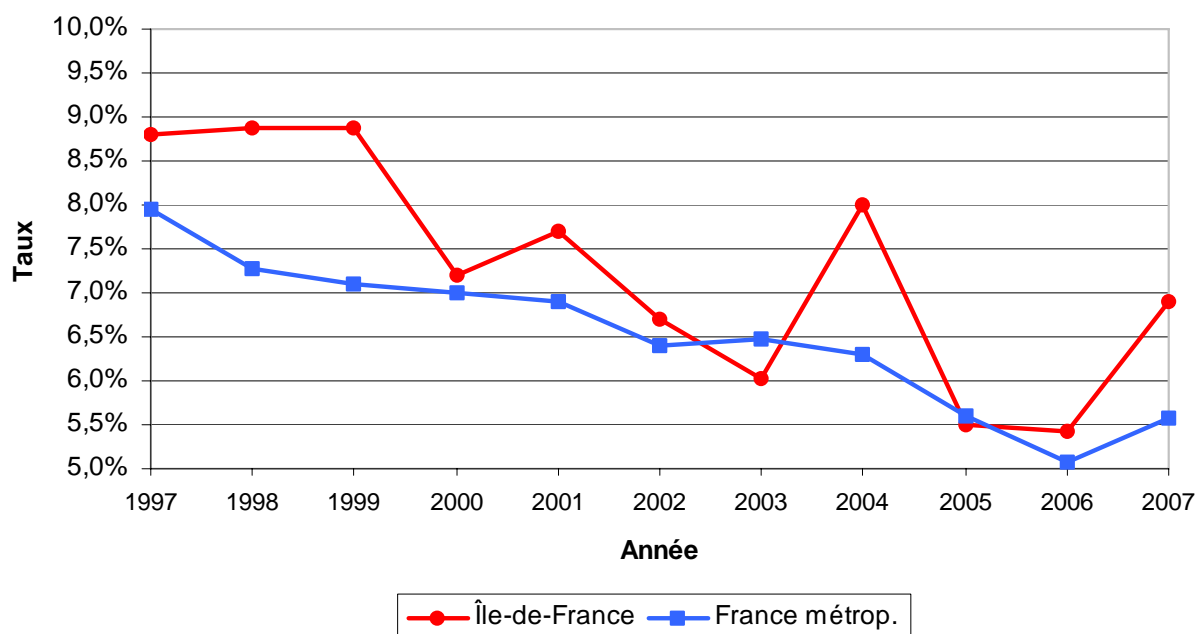
Année	IDF	France métrop.
1997	8,8%	8,0%
1998*	8,9%	7,3%
1999*	8,9%	7,1%
2000	7,2%	7,0%
2001	7,7%	6,9%
2002	6,7%	6,4%
2003	6,0%	6,5%
2004	8,0%	6,3%
2005	5,5%	5,6%
2006	5,4%	5,1%
2007	6,9%	5,6%

Source : MEN – DEPP

* : **Données non disponibles au MEN – DEPP, qui ont donc été interpolées à partir de données fournies par le Céreq.**

Le taux de sortie sans qualification a baissé tant en Ile-de-France qu'en France depuis dix ans. La baisse a été plus marquée en Ile-de-France sur la période 1999-2003. Depuis lors, l'évolution est très contrastée dans la région, avec une légère tendance à la baisse, alors que le taux continue à baisser régulièrement en France et semble se stabiliser autour de 5,5%. Les sorties sans qualification tendent à être un peu plus fréquentes dans la région dans le contexte national.

**Graphique 2: Evolution du taux de sortie sans qualification -
comparaison 1997-2007**



Source : MEN - DEPP

Variable 3 : Ratio milieu favorisé/milieu défavorisé parmi les élèves en CPGE

Définition

Les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) sont classés par l'Education nationale selon le milieu social de la personne de référence de leur famille, en trois classes :

- le milieu « défavorisé » : personnels des services directs aux particuliers, ouvriers qualifiés, ouvriers non qualifiés, ouvriers agricoles, retraités anciens employés et ouvriers, chômeurs n'ayant jamais travaillé, autres personnes sans activité professionnelle ;

- le milieu « intermédiaire » : agriculteurs exploitants, artisans, commerçants et assimilés, instituteurs et assimilés, professions intermédiaires de la santé et du travail social, clergé, religieux, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise, employés civils et agents de service de la fonction publique, policiers et militaires, employés administratifs d'entreprise, employés de commerce, retraités anciens agriculteurs exploitants, retraités anciens artisans commerçants chefs d'entreprise, retraités anciens cadres et professions intermédiaires ;

- le milieu « favorisé » : chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, professions libérales, cadres de la fonction publique, professeurs, professions scientifiques, professions de l'information, des arts et des spectacles, cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise.

La variable retenue rapporte le nombre d'élèves en CPGE issus d'un milieu « favorisé » au nombre d'élèves en CPGE issus d'un milieu « défavorisé ».

Ce ratio est susceptible de croître sous l'effet d'une dérive de la structure sociale vers le haut, le nombre de cadres augmentant et celui des ouvriers diminuant. Cet effet structurel n'a pas été corrigé ici.

Source des données

Ministère de l'Education Nationale – Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche – Scolarité

Les données fournies concernent les établissements publics et privés sous contrat sous tutelle du ministère de l'Education Nationale, ainsi que les établissements privés hors contrat. Les académies concernées sont celles de Créteil, Paris et Versailles, ainsi que la France entière, pour les années 2000 à 2008. Les données ont été fournies directement avec les regroupements par milieu social.

Interprétation

L'accès aux classes préparatoires aux grandes écoles (scientifiques, politiques ou commerciales) qui forment une bonne partie des classes dirigeantes de demain, reste fortement sélectif selon le milieu social ce qui en constitue un des principaux lieux de reproduction sociale et de cristallisation des inégalités sociales. Il s'agit donc de mesurer leur degré d'ouverture aux classes les moins favorisés.

Evolution

Tableaux 3 et 4 : Origine sociale des étudiants en CPGE...

...en Ile-de-France				...en France			
Année	« défavorisé »	« intermédiaire »	« favorisé »	Année	« défavorisé »	« intermédiaire »	« favorisé »
2000	13,3%	21,6%	65,1%	2000	11,9%	32,3%	55,8%
2001	13,9%	21,4%	64,7%	2001	12,1%	32,0%	55,9%
2002	14,6%	20,5%	64,9%	2002	12,6%	31,2%	56,2%
2003	9,6%	22,0%	68,4%	2003	11,0%	31,7%	57,3%
2004	8,7%	22,7%	68,6%	2004	11,0%	31,7%	57,4%
2005	9,8%	22,2%	68,0%	2005	11,5%	31,7%	56,8%
2006	10,3%	23,5%	66,2%	2006	11,6%	32,3%	56,2%
2007	10,2%	24,0%	65,8%	2007	11,8%	32,6%	55,6%
2008	9,4%	23,5%	67,0%	2008	11,7%	32,0%	56,3%

Source : MEN - MESR

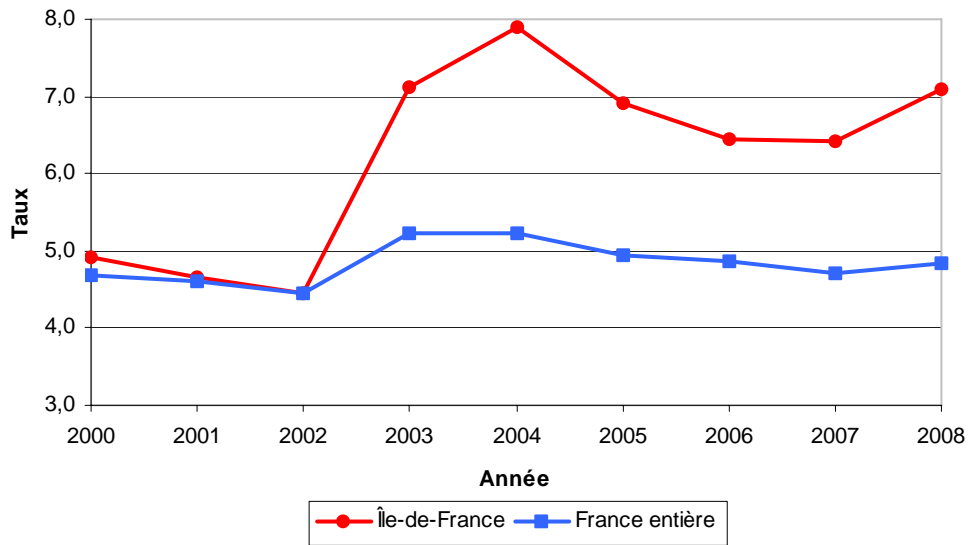
Tableau 5 : Part milieu « favorisé » / part milieu « défavorisé » dans les CPGE

Année	Île-de-France	France
2000	4,9	4,7
2001	4,7	4,6
2002	4,5	4,5
2003	7,1	5,2
2004	7,9	5,2
2005	6,9	5,0
2006	6,4	4,9
2007	6,4	4,7
2008	7,1	4,8

En Ile-de-France en 2000, il y avait environ 5 étudiants issus d'un milieu social considéré comme « favorisé » pour 1 étudiant provenant d'un milieu « défavorisé ». Alors qu'en 1999, le rapport de ménages cadres sur ménages ouvriers était seulement de 1,2. Après une forte hausse entre 2002 et 2004, le ratio francilien s'est amorti et se redresse en 2008. La sélectivité s'est globalement accrue sur la période, avec 7 élèves issus de milieux favorisés pour 1 élève de milieu défavorisé en 2008.

La progression a été nettement moins spectaculaire en France. Le ratio est sensiblement plus élevé en Ile-de-France et reflète pour partie la plus grande concentration de cadre dans la région capitale.

Graphique 3: Evolution du rapport part des étudiants en CPGE issus de milieu favorisé / étudiants en CPGE issus milieu défavorisé - comparaison 2000-2008



Source : MEN - MESR

Variable 4 : Taux de retard scolaire en 3^{ème}

Définition

Le taux de retard scolaire en classe de 3^{ème} correspond à la part des élèves ayant 2 ans ou plus de retard dans cette classe.

Au numérateur figurent donc les élèves âgés de plus de 16 ans à l'entrée en 3^{ème}. Au dénominateur sont regroupés l'ensemble des élèves de 3^{ème}.

Source des données

Ministère de l'Education Nationale – Direction de la Programmation et du Développement.

Pour l'Île-de-France, les données nous ont été fournies suite à une demande spécifique.

Pour la France métropolitaine, les données sont disponibles sur le site du Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (CEREQ) (<http://www.cereq.fr/gsenew/i-fi.htm>).

Interprétation

Un retard de 2 ans et plus en dernière année de collège est un indicateur de grande difficulté scolaire pour les élèves concernés. Leur réussite dans l'enseignement secondaire est plus difficile que pour les autres élèves qui n'accusent pas ou peu de retard. Ils risquent donc d'être peu ou pas diplômés et de s'insérer plus difficilement sur le marché du travail.

Evolution

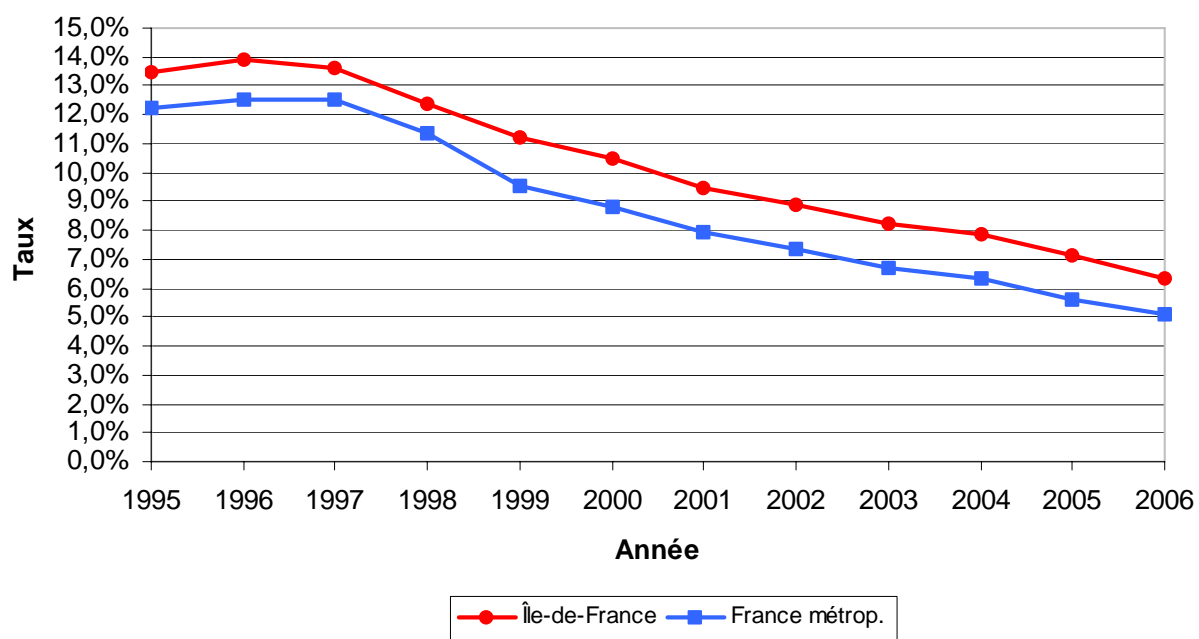
Tableau 6 : Taux de retard scolaire en classe de 3^{ème}

Année	IDF	France métrop.
1995	13,5%	12,2%
1996	13,9%	12,5%
1997	13,6%	12,5%
1998	12,4%	11,4%
1999	11,2%	9,6%
2000	10,5%	8,8%
2001	9,5%	7,9%
2002	8,9%	7,3%
2003	8,2%	6,7%
2004	7,9%	6,4%
2005	7,1%	5,6%
2006	6,3%	5,1%

Source : MEN - DPD

En Île-de-France en 1995, 13,5% des élèves de 3^{ème} accusaient un retard de 2 ans ou plus. Ils n'étaient plus que 6,3% dans ce cas en 2006. La situation s'améliore progressivement depuis 1998. Les évolutions France et Ile-de-France sont parallèles, le retard scolaire étant un peu plus élevé en Ile-de-France. La présence plus importante des enfants issus de l'immigration dans la région n'est pas sans lien avec cet écart.

**Graphique 4: Evolution du taux de retard scolaire en 3ème -
comparaison 1995-2006**



Source : MEN - DPD

Variable 5 : Taux de scolarisation des 16-19 ans

Définition

Au numérateur figurent les effectifs d'élèves, étudiants, apprentis, toutes formations incluses (MEN, Agriculture, Santé, ..) de la tranche d'âge considérée.

Au dénominateur apparaissent les effectifs des générations correspondantes.

Source des données

Numérateur : Ministère de l'Education Nationale – Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche – Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP).

Dénominateur : INSEE (estimations localisées de population)

Pour la France métropolitaine, les données sont disponibles sur le site du Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (CEREQ) (<http://www.cereq.fr/gsenew/i-fi.htm>) de 1996 à 2004.

Pour l'Île-de-France, les données, de 1996 à 2006, nous ont été fournies suite à une demande spécifique.

Interprétation

Le taux de scolarisation fait partie des indicateurs de développement humain retenu par la PNUD. La formation est un atout pour la société et pour les individus. Elle participe de leur prise d'autonomie et favorise l'insertion sur le marché du travail.

Evolution

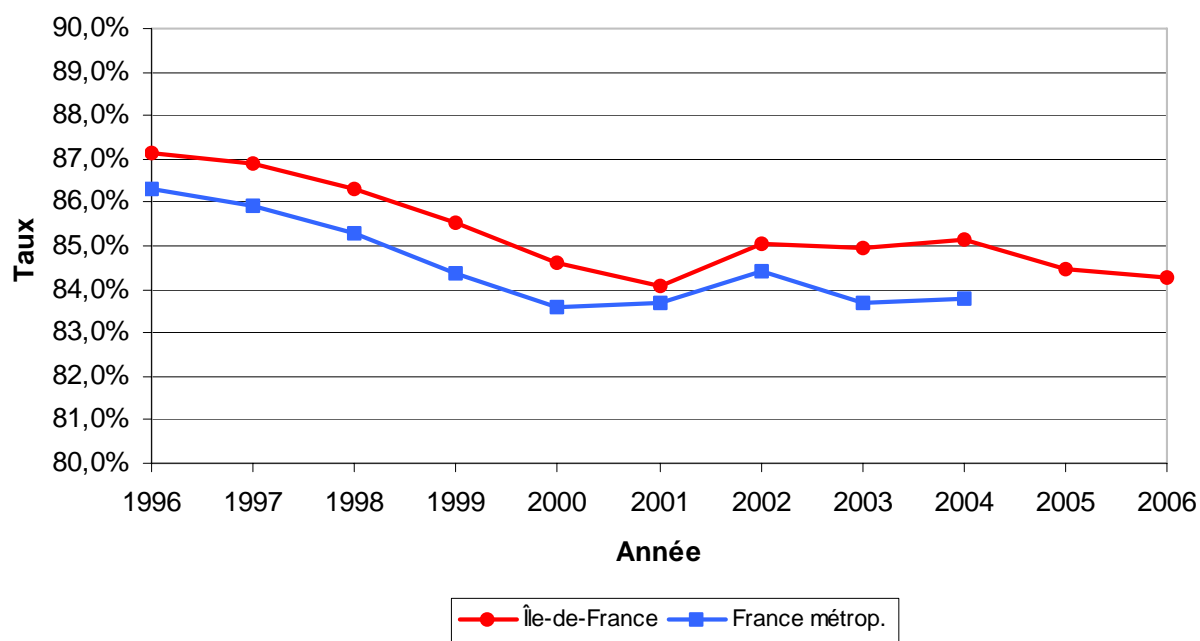
Tableau 7 : Taux de scolarisation des 16-19 ans

Année	IDF	France métrop.
1996	87,1%	86,3%
1997	86,9%	85,9%
1998	86,3%	85,3%
1999	85,5%	84,4%
2000	84,6%	83,6%
2001	84,1%	83,7%
2002	85,1%	84,4%
2003	85,0%	83,7%
2004	85,2%	83,8%
2005	84,5%	
2006	84,3%	

Source : MEN-MESR DEPP

En 2006, le taux de scolarisation des 16-19 ans s'élève à 84,3%, contre 87,1% dix ans plus tôt. La situation s'est donc globalement dégradée. Cette détérioration est intervenue principalement entre 1996 et 2000. La situation tend à se stabiliser depuis. L'évolution est similaire en France, mais le taux de scolarisation est un peu plus élevé dans la région.

**Graphique 5: Evolution du taux de scolarisation des 16-19 ans -
comparaison 1996-2006**



II. TRAVAIL ET EMPLOI

A. CHOMAGE

Variable 6 : Taux de chômage

Définition

Le taux de chômage est calculé comme le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs (personnes en emploi et au chômage). Différentes méthodes sont utilisées selon la zone (mais elles sont comparables).

Pour la France, la variable retenue est le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) (qui permet des comparaisons internationales). Dans cette définition, un actif doit remplir 3 conditions pour être considéré comme chômeur :

- ne pas avoir travaillé au cours de la semaine de référence
- être disponible pour travailler dans les 15 jours
- effectuer des démarches effectives de recherche d'emploi

Pour la région Île-de-France, la variable est le taux de chômage localisé. Les taux de chômage localisés sont estimés selon une méthodologie synthétisant les informations de l'enquête Emploi pour le niveau national et de l'ANPE pour la répartition géographique. Le nombre départemental de chômeurs est calculé en appliquant au chômage BIT métropolitain le poids du département dans les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE (DEFM) dans les catégories 1, 2 ou 3 hors activité réduite. La population active occupée par département s'appuie sur les estimations annuelles d'emploi au lieu de travail. Les séries sont «trimestrialisées» à partir des évolutions conjoncturelles de l'emploi observées dans les déclarations aux URSSAF. Elles sont ensuite calées sur la population active occupée BIT au niveau national issue de l'enquête Emploi. Les taux de chômage sont corrigés des variations saisonnières (CVS) (<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=sources/sou-taux-chomage-localises.htm>).

Source des données

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE – insee.fr)

Interprétation

Le fait d'être au chômage augmente le risque de pauvreté, de précarité et d'exclusion pour certains. C'est un des facteurs majeurs des inégalités économiques et sociales dans nos sociétés.

Evolution

L'évolution du chômage est cyclique depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, tant en France qu'en Ile-de-France. La sortie de crise économique en 1997 s'est traduite par un recul très marqué du chômage jusqu'en 2001. Le taux francilien passe alors de 9,6% en 1997 à 6,7% en 2000. Il remonte de nouveau jusqu'en 2004 (8,9%) pour retrouver en 2008 (6,6%) le niveau bas de 2001. Les effets de la crise financière ne sont pas encore perceptibles dans ces données.

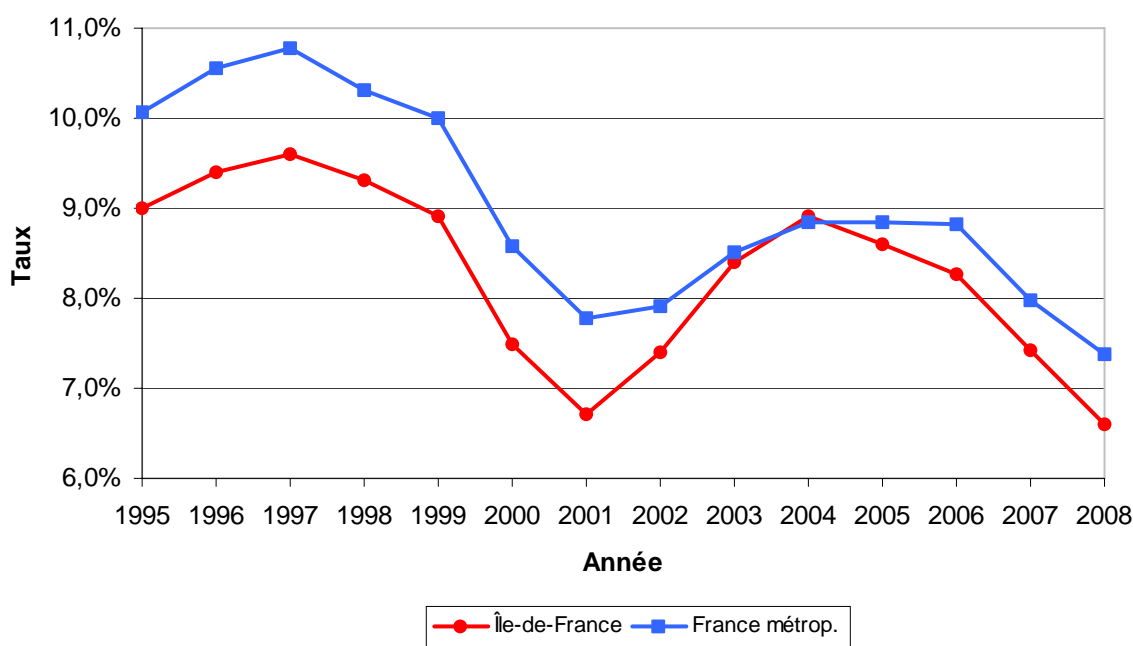
De longue date, le taux de chômage francilien est plus faible que la moyenne nationale. Toutefois, sur cette période, la détérioration économique du début des années 2000 a été plus forte en Ile-de-France, de sorte que le taux de chômage francilien s'est aligné sur le taux national en 2003 et 2004. Depuis lors, la situation sur le marché de l'emploi s'est davantage améliorée dans la région, mais l'écart avec le niveau national reste plus faible que dans les années 90.

Tableau 8 : Taux de chômage localisés (IDF) et au sens du BIT (France métrop.)

Année	IDF	France métrop.
1995	9,0%	10,1%
1996	9,4%	10,6%
1997	9,6%	10,8%
1998	9,3%	10,3%
1999	8,9%	10,0%
2000	7,5%	8,6%
2001	6,7%	7,8%
2002	7,4%	7,9%
2003	8,4%	8,5%
2004	8,9%	8,9%
2005	8,6%	8,9%
2006	8,3%	8,8%
2007	7,4%	8,0%
2008	6,6%	7,4%

Source : INSEE

Graphique 6: Evolution du taux de chômage - comparaison 1995-2008



Source : INSEE

Variable 7 : Rapport taux de chômage femmes / hommes

Définition

Voir définition de la variable 6 « Taux de chômage ».

Dans ce rapport, le taux de chômage des femmes est au numérateur, tandis que celui des hommes est au dénominateur.

Source des données

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE – insee.fr) – Enquêtes Emploi

Pour la région Île-de-France, ces données sont publiées dans « Les chiffres clés de la région Île-de-France » (éditions 2003 à 2009), document réalisé par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Paris-Ile-de-France en partenariat avec l'IAU- Île-de-France et l'INSEE- Île-de-France.

Interprétation

Cette variable est un indicateur d'inégalité de genre face au marché du travail, voire de discrimination à l'encontre des femmes. Il convient de préciser que le taux de chômage féminin est sous-estimé dans cette variable, dans la mesure où ne sont pas intégrés dans les calculs les demandeurs d'emploi à temps partiel. Or la part des femmes exerçant un travail à temps partiel est très importante : en tenir compte creuserait les inégalités subies par les femmes face au chômage.

Quand le rapport est inférieur à 1, les femmes sont davantage au chômage que les hommes, c'est l'inverse quand le taux est supérieur à 1.

Evolution

Tableaux 9 et 10 : Taux de chômage selon le sexe et ratio F/H...

...en Ile-de-France

Année	Hommes	Femmes	Ratio F/H
1999	n.d.	n.d.	n.d.
2000	8,4%	8,7%	1,04
2001	6,8%	8,2%	1,21
2002	8,4%	8,1%	0,96
2003	10,6%	9,5%	0,90
2004	10,2%	9,8%	0,96
2005	9,6%	10,8%	1,13
2006	8,6%	9,2%	1,07
2007	8,1%	8,3%	1,03

...en France métropolitaine

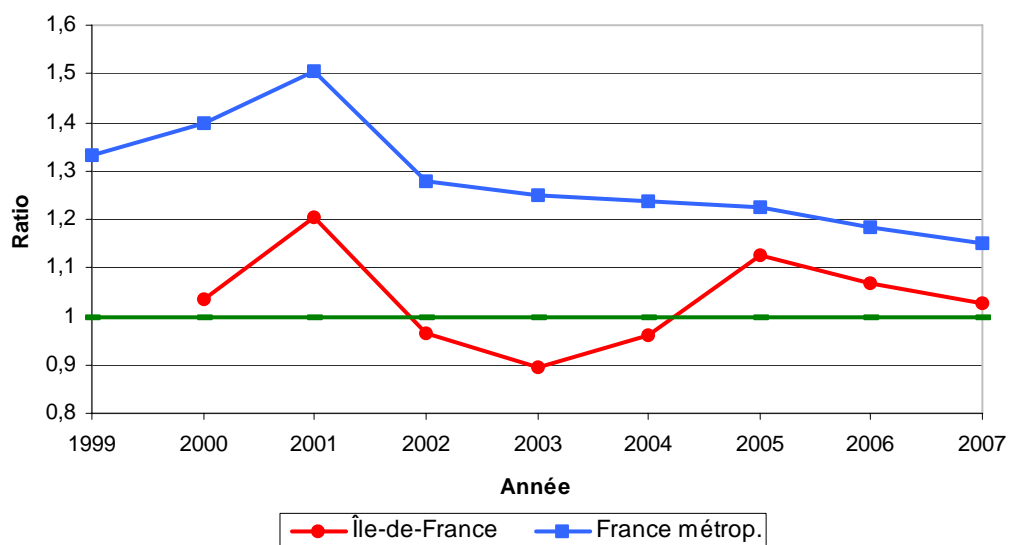
Année	Hommes	Femmes	Ratio F/H
1999	10,2%	13,6%	1,33
2000	8,5%	11,9%	1,40
2001	7,1%	10,7%	1,51
2002	7,9%	10,1%	1,28
2003	7,6%	9,5%	1,25
2004	8,0%	9,9%	1,24
2005	8,0%	9,8%	1,23
2006	8,1%	9,6%	1,19
2007	7,4%	8,5%	1,15

Sources : INSEE, Enquêtes Emploi

Le risque de se retrouver au chômage est nettement plus élevé pour les femmes que pour les hommes en France. En Ile-de-France, l'écart est plus faible, l'offre d'emplois dans le secteur des services y est plus importante qu'ailleurs ce qui favorise le travail féminin.

Le sur-chômage des femmes tend à se réduire en France. Dans la région, la situation est plus équilibrée et tend à osciller de façon cyclique autour de 1. Sur la période récente, l'amélioration de la situation de l'emploi a davantage profité aux femmes.

Graphique 7: Evolution du ratio taux de chômage F/H - comparaison 1999-2007



Sources : INSEE, Enquêtes Emploi

Variable 8 : Rapport taux de chômage 15-24 ans / 25-49 ans

Définition

Voir définition de la variable 6 « Taux de chômage ».

Le taux de chômage des personnes actives âgées de 15-24 ans est rapporté à celui des personnes actives de 25-49 ans.

Source des données

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE – insee.fr) – Enquêtes Emploi.

Les données de l'Île-de-France, tirées des enquêtes Emploi de l'INSEE, sont publiées dans « Les chiffres clés de la région Île-de-France » (éditions 2003 à 2009), document co-signé par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Paris – Île-de-France, l'IAU- Île-de-France et l'INSEE – Île-de-France.

A préciser que pour l'Île-de-France les données entre 2005 et 2007 ne sont disponibles que pour les groupes d'âge 15-29 ans et 30-49 ans. Pour une meilleure comparabilité, les données pour la France sur ces trois années sont également présentées pour ces mêmes groupes d'âge. Il y a donc une rupture de série dans la présentation de cette variable.

Interprétation

Ce ratio met en évidence les inégalités face au chômage selon l'âge et le fort sur-chômage des jeunes (15-24 ans). Il pointe du doigt les difficultés d'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi. Ce ratio est toujours largement supérieur à 1.

Evolution

Tableaux 11 et 12 : Taux de chômage selon l'âge et ratio 15-24/25-49 ans...

...en Ile-de-France

Année	15-24 ans	25-49 ans	Ratio
1999	n.d.	n.d.	n.d.
2000	16,7%	8,1%	2,06
2001	15,1%	7,1%	2,13
2002	16,1%	7,7%	2,09
2003	21,6%	9,2%	2,35
2004	22,1%	9,5%	2,33
2005*	15,6%	8,9%	1,75
2006*	14,2%	7,8%	1,81
2007*	13,5%	6,7%	2,03

...en France métropolitaine

Année	15-24 ans	25-49 ans	Ratio	
1999	20,8%	9,4%	2,21	
2000	16,7%	8,1%	2,06	
2001	15,7%	7,4%	2,12	
2002	16,8%	7,4%	2,27	
2003	18,8%	8,0%	2,35	
2004	20,4%	8,2%	2,49	
2005	2005*	20,9% 15,6%	8,3% 7,6%	2,52 2,05
2006	2006*	22,3% 15,8%	7,9% 7,3%	2,82 2,16
2007	2007*	19,5% 14,5%	7,3% 6,5%	2,67 2,23

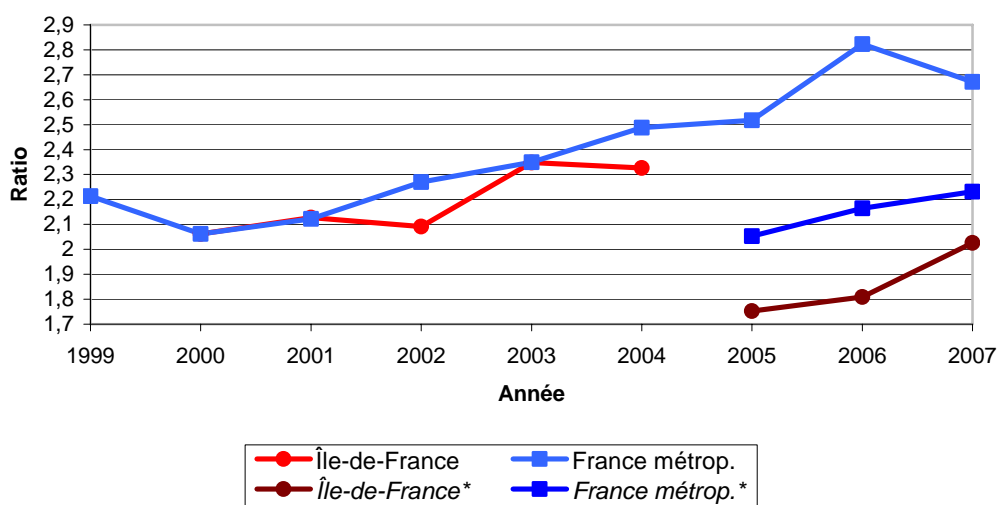
Sources : INSEE, Enquêtes Emploi

* : groupes d'âge 15-29 ans et 30-49 ans

Le taux de chômage des 15-24 ans est plus de deux fois supérieur à celui de leurs aînés de 25-49 ans que ce soit en France ou dans la région. Et l'évolution de ces dix dernières années atteste d'une accentuation de ces inégalités en défaveur des jeunes.

Le changement de définition sur les âges montre que la situation francilienne est relativement meilleure qu'en moyenne en France si on intègre parmi les jeunes, les 25-29 ans. Il n'en reste pas moins que le sur-chômage reste élevé même avec cette définition élargie et que leur situation relative continue à se détériorer.

Graphique 8: Evolution du ratio taux de chômage 15-24/ 25-49 ans - comparaison 1999-2007



Sources : INSEE, Enquêtes Emploi

* : groupes d'âge 15-29 ans et 30-49 ans

Variable 9 : Rapport taux de chômage employés / cadres

Définition

Voir définition de la variable 6 « Taux de chômage ».

Le taux de chômage des employés est rapporté à celui des cadres.

Source des données

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE – insee.fr) – Enquêtes Emploi

Les données de l'Ile-de-France, tirées des enquêtes Emploi de l'INSEE, sont publiées dans « Les chiffres clés de la région Île-de-France » (éditions 2003 à 2009), document co-signé par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Paris – Ile-de-France, l'IAU- Île-de-France et l'INSEE – Île-de-France.

Interprétation

Le risque de se retrouver sans emploi est fortement différencié selon la catégorie socioprofessionnelle. Les cadres, mieux formés et plus qualifiés sont beaucoup moins exposés au chômage que les ouvriers ou les employés.

Evolution

Tableaux 13 et 14 : Taux de chômage selon la PCS et ratio employés/cadres...

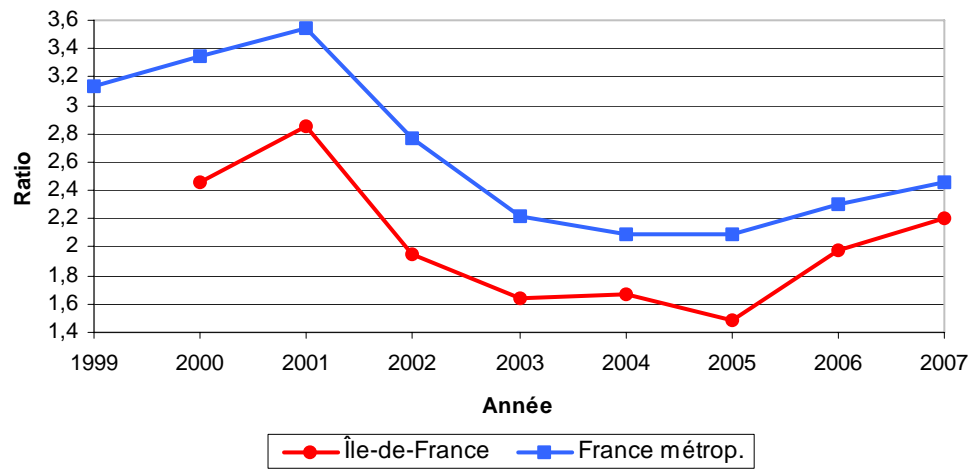
...en Ile-de-France				...en France métropolitaine			
Année	Employés	Cadres	Ration E/C	Année	Employés	Cadres	Ration E/C
1999	n.d.	n.d.	n.d.	1999	14,1%	4,5%	3,13
2000	10,1%	4,1%	2,46	2000	12,4%	3,7%	3,35
2001	9,4%	3,3%	2,85	2001	11,0%	3,1%	3,55
2002	9,0%	4,6%	1,96	2002	10,5%	3,8%	2,76
2003	8,7%	5,3%	1,64	2003	8,2%	3,7%	2,22
2004	9,5%	5,7%	1,67	2004	9,2%	4,4%	2,09
2005	9,8%	6,6%	1,48	2005	9,4%	4,5%	2,09
2006	9,3%	4,7%	1,98	2006	9,2%	4,0%	2,30
2007	8,6%	3,9%	2,20	2007	8,1%	3,3%	2,45

Sources : INSEE, Enquêtes Emploi

Le taux de chômage des employés est le double de celui des cadres en Ile-de-France (8,6% contre 3,9% en 2007). Le sur-chômage des employés est plus marqué en moyenne en France, et ce pour deux raisons : le risque d'être sans emploi a été longtemps plus élevé pour les employés de province, ce qui n'est plus le cas depuis deux ans, mais inversement le taux de chômage des cadres y est plus faible qu'en Ile-de-France. L'évolution depuis 10 ans montre un rapprochement entre les situations françaises et franciliennes.

En Ile-de-France, le sur-chômage des employés s'est réduit entre 2001 et 2005, période de détérioration de la situation de l'emploi. Cette détérioration a surtout touché les cadres, leur taux de chômage doublant (de 3,3% à 6,6%) quand celui des employés restait relativement stable. En France, le chômage des cadres s'est accru, mais moins fortement (3,1% à 4,5%), mais en revanche, le chômage des employés a reculé (de 11 % à 9,4%). Depuis 2005, la situation sur le marché de l'emploi s'est améliorée. Mais cette amélioration a profité davantage aux cadres, surtout en Ile-de-France, le sur-chômage des employés est donc reparti à la hausse. Ces évolutions montrent que depuis dix ans, le chômage des cadres est plus sensible à la conjoncture que celui des employés.

Graphique 9: Evolution du ratio taux de chômage employés/cadres - comparaison 1999-2007



Sources : INSEE, Enquêtes Emploi

Variable 10 : Rapport taux de chômage ouvriers / cadres

Définition

Voir définition de la variable 6 « Taux de chômage ».

Le taux de chômage des ouvriers est rapporté à celui des cadres.

Source des données

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE – insee.fr) – Enquêtes Emploi

Les données de l'Île-de-France, tirées des enquêtes Emploi de l'INSEE, sont publiées dans « Les chiffres clés de la région Île-de-France » (éditions 2003 à 2009), document co-signé par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Paris – Île-de-France, l'IAU- Île-de-France et l'INSEE – Île-de-France.

Interprétation

Le risque de se retrouver sans emploi est fortement différencié selon la catégorie socioprofessionnelle. Les cadres, mieux formés et plus qualifiés sont beaucoup moins exposés au chômage que les ouvriers ou les employés.

Evolution

Tableaux 15 et 16 : Taux de chômage selon la PCS et ratio ouvriers/cadres...

...en Ile-de-France

Année	Ouvriers	Cadres	Ration O/C
1999	n.d.	n.d.	n.d.
2000	12,4%	4,1%	3,02
2001	10,9%	3,3%	3,30
2002	12,1%	4,6%	2,63
2003	13,5%	5,3%	2,55
2004	14,8%	5,7%	2,60
2005	15,7%	6,6%	2,38
2006	13,5%	4,7%	2,86
2007	13,1%	3,9%	3,33

...en France métropolitaine

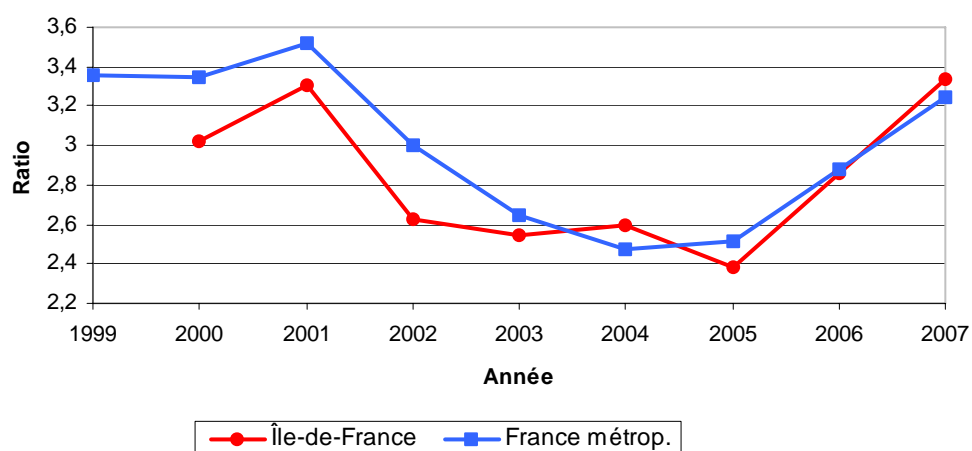
Année	Ouvriers	Cadres	Ration O/C
1999	15,1%	4,5%	3,36
2000	12,4%	3,7%	3,35
2001	10,9%	3,1%	3,52
2002	11,4%	3,8%	3,00
2003	9,8%	3,7%	2,65
2004	10,9%	4,4%	2,48
2005	11,3%	4,5%	2,51
2006	11,5%	4,0%	2,88
2007	10,7%	3,3%	3,24

Sources : INSEE, Enquêtes Emploi

Le taux de chômage des ouvriers est trois fois plus élevé que celui des cadres tant en France qu'en Ile-de-France (13 % contre 3,9 % en 2007). Le risque d'être sans emploi est un peu plus élevé en Ile-de-France que ce soit pour les ouvriers ou les cadres, de sorte que les écarts entre ces deux catégories est le même en France et en Ile-de-France depuis 2003.

En Ile-de-France, le sur-chômage des ouvriers s'est réduit entre 2001 et 2004-2005, période de détérioration de la situation de l'emploi. Cette détérioration a touché davantage les cadres en valeur relative : leur taux de chômage doublant (de 3,3% à 6,6%) quand celui des ouvriers augmentait de 50 % (de 10,9 % à 15,7 %). Mais mesurée en valeur absolue, la hausse est plus forte chez les ouvriers (+4,8 points contre +3,3 points). En France, le chômage des cadres s'est accru plus faiblement (3,1% à 4,5%), celui des ouvriers est resté relativement stable. Depuis 2005, l'amélioration sur le marché de l'emploi a profité davantage aux cadres, le sur-chômage des ouvriers est donc reparti à la hausse et retrouve en 2007 un niveau voisin de 2001. Depuis 2001, la conjoncture a eu relativement plus d'impact sur les cadres que sur les ouvriers. En France – mais ce n'est pas le cas dans la région – le chômage des ouvriers est resté peu sensible aux retournements de la conjoncture.

Graphique 10: Evolution du ratio taux de chômage ouvriers/cadres - comparaison 1999-2007



Sources : INSEE, Enquêtes Emploi

Variable 11 : Part des chômeurs de longue durée dans le chômage

Définition

Cette variable concerne les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie A+B+C au 31 décembre de chaque année.

- la catégorie A regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- la catégorie B, les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- la catégorie C, les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois).

Au numérateur figurent les DEFM de catégorie A+B+C (au 31 décembre de l'année) dont la durée de chômage est supérieure à 1 an. Au dénominateur, l'ensemble des DEFM de catégorie A+B+C.

Depuis le mois de février 2009, le pôle Emploi (fusion de l'ANPE et des Assedic) a introduit de nouvelles catégories de DEFM, suite aux recommandations du rapport du Cnis sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (www.cnis.fr/Agenda/DPR/DPR_0653.PDF).

A l'échelle régionale, les DEFM de plus d'un an ne sont disponibles que pour l'ensemble A+B+C. Le lien entre les ancienne et nouvelle définitions sont disponibles à l'adresse : <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques-dares/statistiques/chomage/mots-du-chomage/demandeurs-emploi-inscrits-pole-emploi.html>
La DARES fournit les DEFM passées dans la nouvelle définition.

Source des données

Pôle Emploi et Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES), qui dépend du Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité et du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi.

Interprétation

L'ancienneté dans le chômage est un indicateur d'exclusion sur le marché de l'emploi et témoigne des difficultés à s'y réinsérer (manque d'offre adéquate, inadéquation des formations, discriminations, etc.).

Evolution

En 2008, un tiers des chômeurs franciliens sont inscrits au chômage depuis plus d'un an. C'est 3 points de plus qu'en France. L'évolution de cette proportion est liée à la situation globale sur le marché de l'emploi. En période d'embellie (1997-2001), elle tend à se réduire, attestant d'une meilleure fluidité sur le marché de l'emploi, et inversement pendant les périodes plus difficiles (2001-2005).

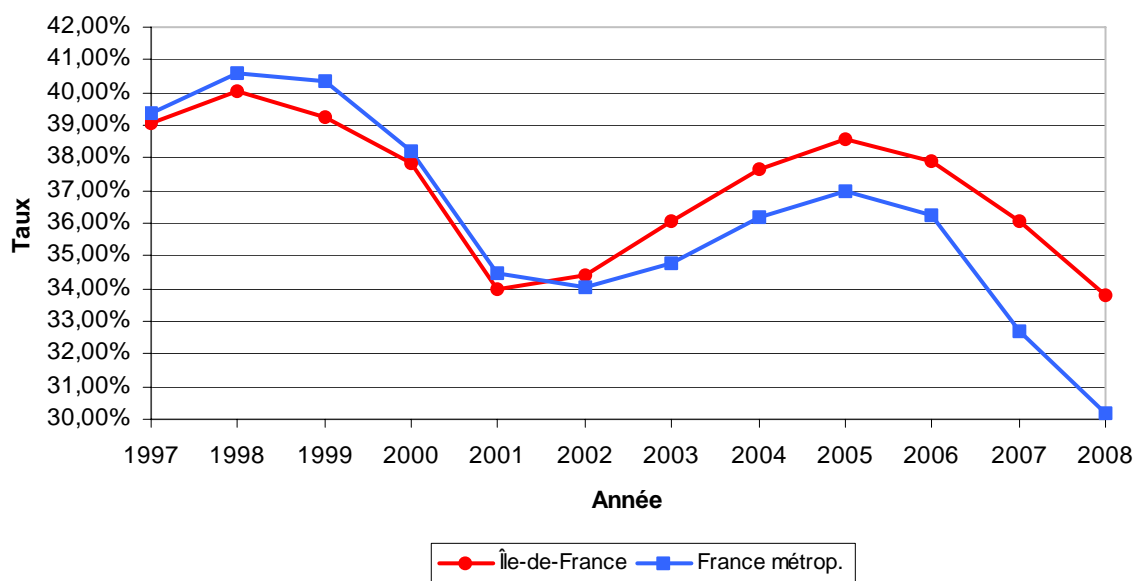
Les évolutions France et Ile-de-France sont similaires. Mais depuis 2002, le taux de chômage de longue durée tend à être plus important en Ile-de-France, et l'écart s'accroît régulièrement.

Tableau 17 : Part des chômeurs de longue durée (>1 an) dans le chômage

Année	IDF	France métrop.
1997	39,1%	39,4%
1998	40,0%	40,6%
1999	39,2%	40,4%
2000	37,8%	38,2%
2001	34,0%	34,5%
2002	34,4%	34,0%
2003	36,1%	34,8%
2004	37,7%	36,2%
2005	38,6%	37,0%
2006	37,9%	36,2%
2007	36,1%	32,7%
2008	33,8%	30,2%

Source : Pôle Emploi, DARES

Graphique 11: Evolution de la part de chômeurs de longue durée dans le chômage - comparaison 1997-2008



Source : Pôle Emploi, DARES

Variable 12 : Part des chômeurs non indemnisés

Définition

Cette variable est le complément de la variable « part des chômeurs indemnisés ».

On compte parmi les chômeurs indemnisés, les bénéficiaires du régime d'assurance chômage hors formation (RAC hors formation), ou d'une des allocations suivantes : allocation de solidarité spécifique (ASS), allocation d'insertion (AI), allocation temporaire d'attente (ATA) allocation équivalent retraite (AER).

Au dénominateur de cette variable sont comptabilisés les demandeurs d'emplois en fin de mois (DEFM) des catégories A+B+C (anciennement 1+2+3+6+7+8) au 31/12, auxquels s'ajoutent les dispensés de recherche d'emploi (DRE).

Source des données

Les données concernant les chômeurs indemnisés (en Île-de-France et France métropolitaine) proviennent d'Unistatis (<http://info.assedic.fr/unistatis/>), le site de la Direction des Etudes et des Statistiques de l'Unédic pour l'ensemble de la production statistique de l'assurance chômage.

Pour ce qui est des DEFM (en Île-de-France et France métropolitaine), les données sont tirées du Pôle Emploi et de la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES), qui dépend du Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité et du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi.

Et les DER proviennent d'Unistatis sur demande spécifique pour la région, car les données sur le site ne sont disponibles que pour la France.

Interprétation

Pour les personnes au chômage, recevoir une indemnisation limite les difficultés financières liées à la perte d'un emploi. L'absence d'indemnisation implique une forte précarisation des demandeurs d'emploi.

Evolution

Tableau 18 : Part des chômeurs non indemnisés

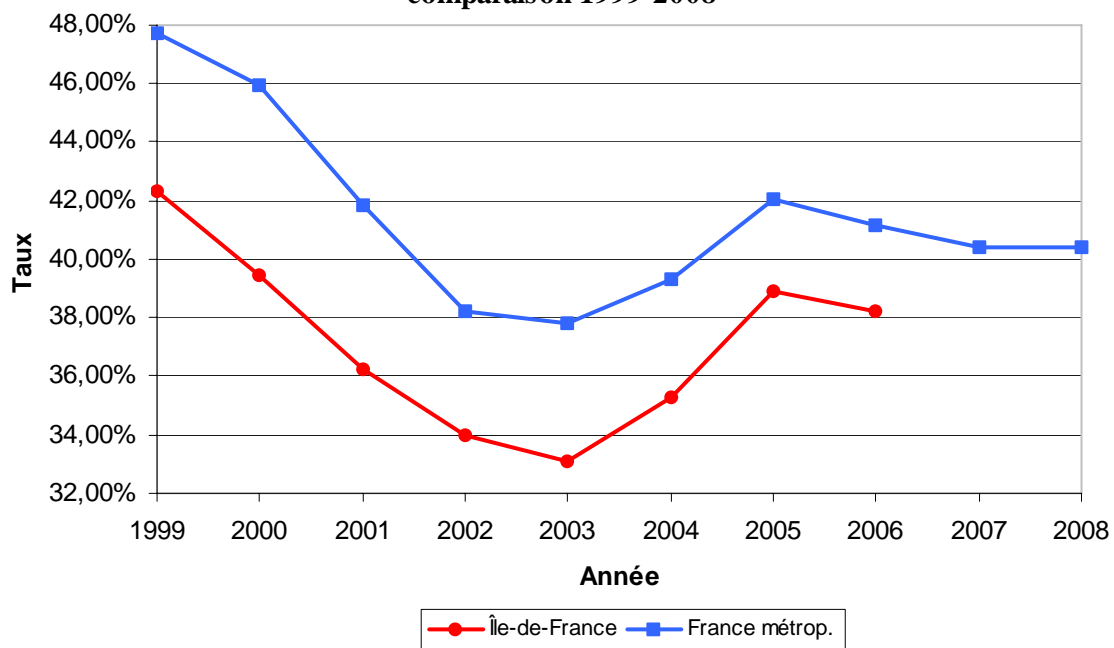
Année	IDF	France métrop.
1999	42,4%	47,8%
2000	39,5%	45,9%
2001	36,2%	41,8%
2002	34,0%	38,2%
2003	33,1%	37,8%
2004	35,3%	39,3%
2005	38,9%	42,0%
2006	38,2%	41,2%
2007	n.d.	40,4%
2008	n.d.	40,4%

Source : Unédic – Pôle Emploi – DARES

La part des chômeurs non indemnisés a sensiblement baissé de 1999 à 2002, période qui correspond globalement à une situation favorable sur le marché de l'emploi. En 2003, un tiers des chômeurs franciliens ne sont pas indemnisés contre 42% en 1999. Cette proportion s'est ensuite accrue suite pour partie à l'entrée en vigueur de nouvelles règles d'indemnisations (effective au 1^{er} janvier 2003) qui se sont traduites par des réductions de durée d'indemnisation par rapport aux règles appliquées antérieurement.

Les évolutions France et Ile-de-France sont parallèles, la part des chômeurs non indemnisés étant un peu plus élevées au niveau national (+3 points).

Graphique 12: Evolution de la part des chômeurs non indemnisés - comparaison 1999-2008



Source : Unédic – Pôle Emploi – DARES

B. CONDITIONS DE TRAVAIL

Variable 13 : Indice de fréquence des accidents du travail (AT) avec arrêt (pour 1 000 salariés)

Définition

Cette variable est le rapport entre le nombre d'accidents du travail (AT) avec arrêt déclaré une année donnée et les effectifs salariés pour la même année. Ce rapport est ensuite multiplié par 1 000.

Source des données

Les données pour la région Île-de-France proviennent de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France (CRAMIF), celles de la France, de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS).

Interprétation

Les accidents du travail (AT) surviennent principalement suite au non respect des consignes de sécurité ou à la non application des mesures de prévention. Une pression accrue de la part des employeurs pour augmenter la productivité des salariés peut également entraîner des prises de risque plus importantes.

Cette variable souffre d'une sous-estimation dans la mesure où les AT ne sont pas systématiquement déclarés.

Les risques de survenue d'un AT sont différents selon le secteur d'activité. Ils sont par exemple plus fréquents dans certains secteurs de l'industrie ou le bâtiment que dans les services.

Evolution

Tableau 19 : Indice de fréquence des AT avec arrêt (pour 1 000 salariés)

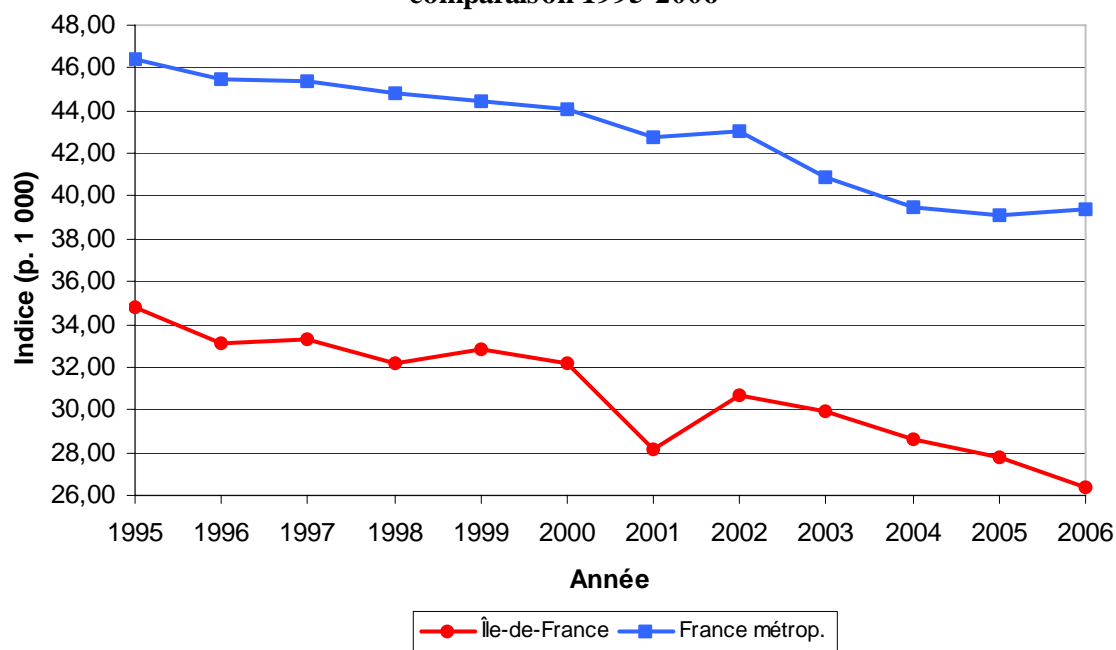
Année	IDF	France métrop.
1995	34,8	46,4
1996	33,1	45,5
1997	33,3	45,4
1998	32,1	44,8
1999	32,8	44,4
2000	32,2	44,1
2001	28,1	42,8
2002	30,7	43,0
2003	29,9	40,9
2004	28,9	39,5
2005	27,8	39,1
2006	26,4	39,4

Source : CRAMIF – CNAMTS

Sur la période 1995-2006, on constate une baisse régulière de l'indice de fréquence des AT avec arrêt pour la région Île-de-France. Cet indice passe de 34,8 ‰ salariés en 1995 à 26,4 ‰ en 2006.

Les AT avec arrêt sont bien moins fréquents au sein de la région, en raison notamment d'un secteur tertiaire plus important.

Graphique 13: Evolution de l'indice de fréquence des AT avec arrêt - comparaison 1995-2006



Source : CRAMIF - CNAMTS

Variable 14 : Part des accidents mortels parmi les AT avec arrêt

Définition

Il s'agit du rapport entre le nombre d'accidents mortels et le nombre total d'accidents du travail avec arrêt recensés une année donnée..

Source des données

Les données pour la région Île-de-France proviennent de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France (CRAMIF), celles de la France, de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS).

Interprétation

Cette variable est un bon complément de l'indice de fréquence des accidents du travail avec arrêt car elle permet d'en évaluer la gravité.

Les AT entraînant le décès d'un individu sont le reflet de comportements dangereux (non respectueux des consignes de sécurité) de la part des salariés, mais aussi de mauvaises conditions de travail mises en place par les employeurs.

Evolution

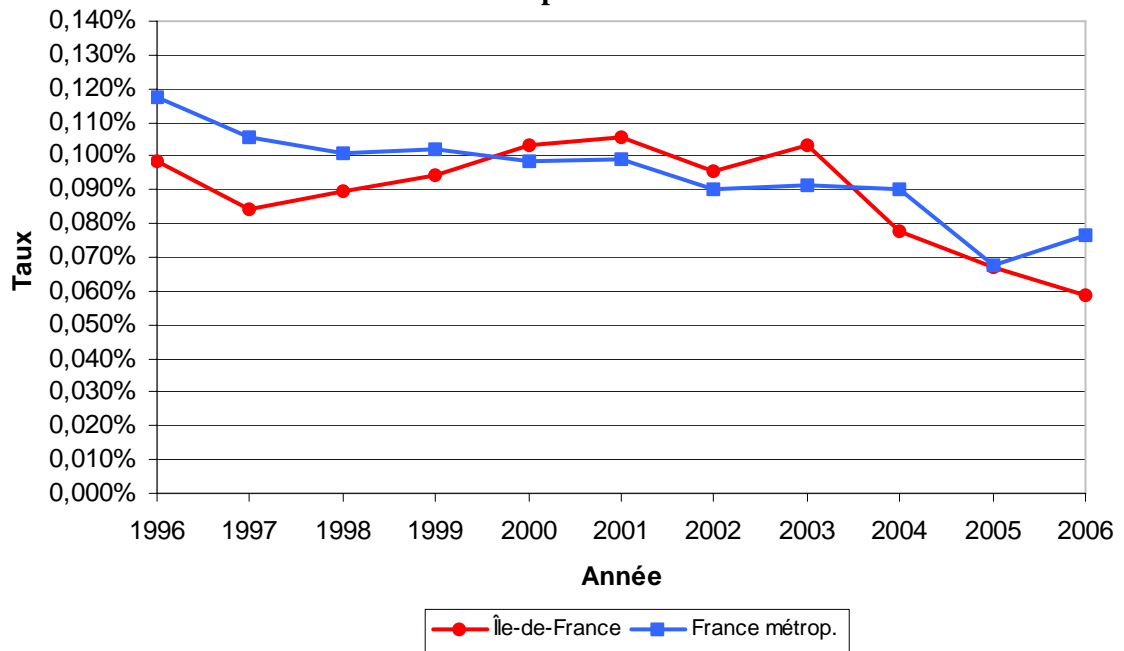
Tableau 20 : Part des accidents mortels parmi les AT avec arrêt

Année	IDF	France métrop.
1996	0,098%	0,117%
1997	0,084%	0,106%
1998	0,089%	0,101%
1999	0,094%	0,102%
2000	0,103%	0,098%
2001	0,106%	0,099%
2002	0,095%	0,090%
2003	0,103%	0,092%
2004	0,078%	0,090%
2005	0,067%	0,068%
2006	0,059%	0,077%

Source : CRAMIF – CNAMTS

La part des accidents mortels parmi les accidents de travail avec arrêt oscille autour de 0,1 % entre 1996 et 2003, puis diminue sensiblement pour atteindre 0,07% en 2006. Le risque est du même ordre en France.

Graphique 14: Evolution de la part des accidents mortels parmi les AT avec arrêt - comparaison 1996-2006



Source : CRAMIF – CNAMTS

*Variables qui auraient pu être intégrée à la sous-dimension
« Conditions de travail »*

Le travail du dimanche, le travail de nuit, les postures pénibles, le travail répétitif. Mesurer la fréquence de ces problématiques qui constituent des cas concrets de conditions de travail difficiles serait fort intéressant. Les enquêtes Conditions de travail réalisées par l'INSEE permettraient d'avoir des informations sur toutes ces questions mais l'exploitation n'est pas possible au niveau régional et ces enquêtes ont lieu en moyenne tous les 6-7 ans, ce qui ne nous satisferait pas du point de vue du suivi. La dernière enquête réalisée l'a été en 2005.

C. PRÉCARITÉ

Variable 15: Taux de précarité des salariés

Définition

Au numérateur de cette variable figurent les salariés en contrat à durée déterminée (CDD), en intérim, en contrat d'apprentissage, en stage et en contrat aidé.

Le dénominateur regroupe l'effectif des salariés (quel que soit leur contrat).

Source des données

Les données de l'Île-de-France, tirées des enquêtes Emploi de l'INSEE, sont publiées dans « Les chiffres clés de la région Île-de-France » (éditions 2003 à 2009), document co-signé par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Paris – Île-de-France, l'IAU- Île-de-France et l'INSEE – Île-de-France. On peut aussi recourir aux « Tableaux économiques régionaux – Île-de-France » de l'INSEE – Île-de-France.

Au cours de l'année 2002, les enquêtes Emploi sont devenues continues (elles étaient auparavant annuelles), ce qui a entraîné une rupture de série, les données issues de la nouvelle méthode n'étant pas comparables aux précédentes. Les données 2002 sont toutefois disponibles selon les deux méthodes. Les données d'avant 2002 ont donc été redressées pour tenir compte des écarts entre les deux méthodes.

Les données pour la France sont disponibles sur le site Internet de l'Observatoire des inégalités. Elles n'incluent pas les apprentis (il y a donc une légère sous-estimation des taux français par rapport aux franciliens).

Interprétation

Un emploi précaire offre peu de garanties quand à l'évolution de ses ressources à court et moyen terme et rend très difficile l'accès à un logement, à un prêt bancaire ou la formulation de projets de vie. Du côté de l'employeur, les contrats précaires apportent une flexibilité utile pour s'adapter aux fluctuations d'activité.

Evolution

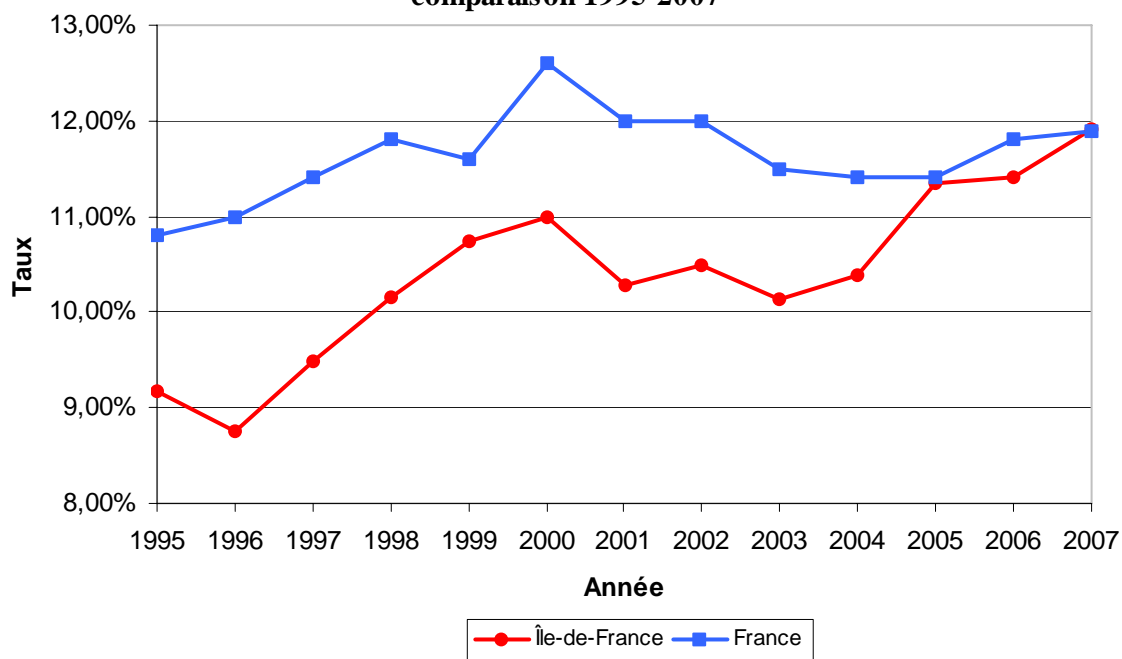
Tableau 21 : Taux de précarité des salariés

Année	IDF	France
1995	9,2%	10,8%
1996	8,7%	11,0%
1997	9,5%	11,4%
1998	10,2%	11,8%
1999	10,7%	11,6%
2000	11,0%	12,6%
2001	10,3%	12,0%
2002	10,5%	12,0%
2003	10,1%	11,5%
2004	10,4%	11,4%
2005	11,3%	11,4%
2006	11,4%	11,8%
2007	11,9%	11,9%

Source : INSEE – Enquêtes Emploi

La précarité des salariés s'est sensiblement accrue ces dix dernières années, surtout en Île-de-France. Le taux d'emplois précaires passe de 9,2% en 1995 à 11,9% en 2007. La hausse a été plus faible en France, de sorte qu'en 2007, la région a rejoint le niveau national.

Graphique 15: Evolution du taux de précarité des salariés - comparaison 1995-2007



Source : INSEE – Enquêtes Emploi

Variable 16: Taux de sous-emploi

Définition

Le sous-emploi comprend les personnes actives occupées au sens du BIT qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- elles travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage et recherchent un emploi et/ou sont disponibles pour travailler plus d'heures ;
- elles travaillent à temps partiel (et sont dans une situation autre que celle décrite ci-dessus) ou à temps complet, mais ont travaillé moins que d'habitude pendant une semaine de référence en raison de chômage partiel, ralentissement des affaires, réduction saisonnière d'activité ou mauvais temps.

Le taux de sous-emploi représente la part des personnes en sous-emploi parmi l'ensemble des actifs de 15 ans et plus ayant un emploi.

Source des données

Enquêtes emploi de l'INSEE.

Les données pour l'Île-de-France concernent l'agglomération parisienne.

Pour la France, les données ont été corrigées de la rupture de série intervenue en 2002 (date de l'annualisation de l'enquête qui a induit un changement de mode de collecte).

Interprétation

Les personnes en sous-emploi ne sont pas comptabilisées comme chômeuses, mais elles travaillent moins qu'elles ne le souhaiteraient. Elles perçoivent un salaire réduit qui les placent généralement dans une situation précaire.

Les facteurs caractérisant le sous-emploi se cumulent souvent chez les mêmes personnes : être peu ou pas diplômé, être une femme, être de nationalité étrangère. A cela s'ajoute le fait que le sous-emploi concerne plus fréquemment des contrats « temporaires » ou « fragiles » (CDD, contrats saisonniers, contrats aidés).

Evolution

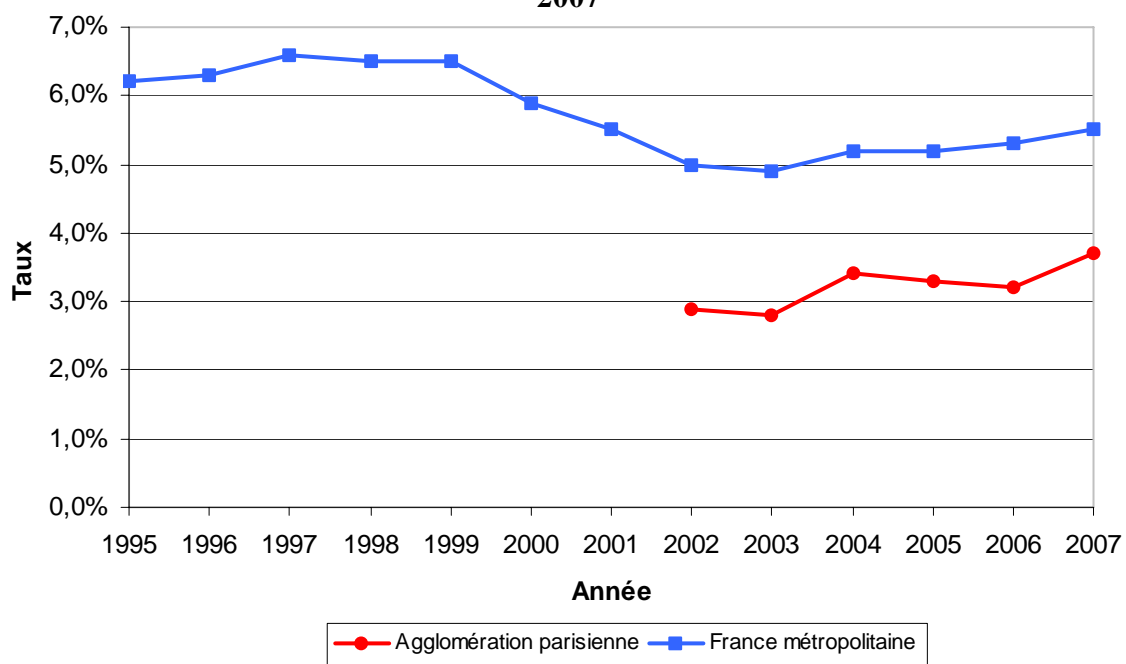
Tableau 22 : Taux de sous-emploi

Année	Agglomération Parisienne	France métropolitaine
1995	n.d.	6,2%
1996	n.d.	6,3%
1997	n.d.	6,6%
1998	n.d.	6,5%
1999	n.d.	6,5%
2000	n.d.	5,9%
2001	n.d.	5,5%
2002	2,9%	5,0%
2003	2,8%	4,9%
2004	3,4%	5,2%
2005	3,3%	5,2%
2006	3,2%	5,3%
2007	3,7%	5,5%

Source : INSEE – Enquêtes Emploi

Le taux de sous-emploi est élevé à la fin des années 90 en France. Il diminue entre 1999 et 2002 par suite de l'embellie économique. Depuis, il tend à s'accroître tandis que le chômage reprend lui-aussi. La taux de sous-emploi francilien est plus faible et suit la tendance nationale.

Graphique 16: Evolution du taux de sous-emploi - comparaison 1995-2007



Source : INSEE – Enquêtes Emploi

D. RELATIONS PROFESSIONNELLES

Variable 17: Taux de participation aux élections des comités d'entreprise

Définition

Dans les entreprises de 50 salariés et plus, le chef d'entreprise est tenu d'organiser la mise en place d'un comité d'entreprise (CE) composé de représentants élus du personnel et éventuellement de représentants syndicaux désignés par les organisations syndicales. Cette variable représente la part des salariés ayant voté aux élections des CE parmi l'ensemble des salariés inscrits.

Source des données

Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES) du Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville (<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques-dares/statistiques/relations-professionnelles/>).

Interprétation

Le comité d'entreprise détient un rôle important dans les entreprises de 50 salariés et plus. Il est obligatoirement informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise et, notamment, sur les mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs, la durée du travail, les conditions d'emploi, de travail et de formation professionnelle des salariés. Il est également informé et consulté avant toute déclaration de cessation de paiement et lorsque l'entreprise fait l'objet d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire.

La participation des salariés à ces élections est donc révélatrice du degré d'implication des salariés pour défendre leurs intérêts vis à vis de leurs employeurs.

Evolution

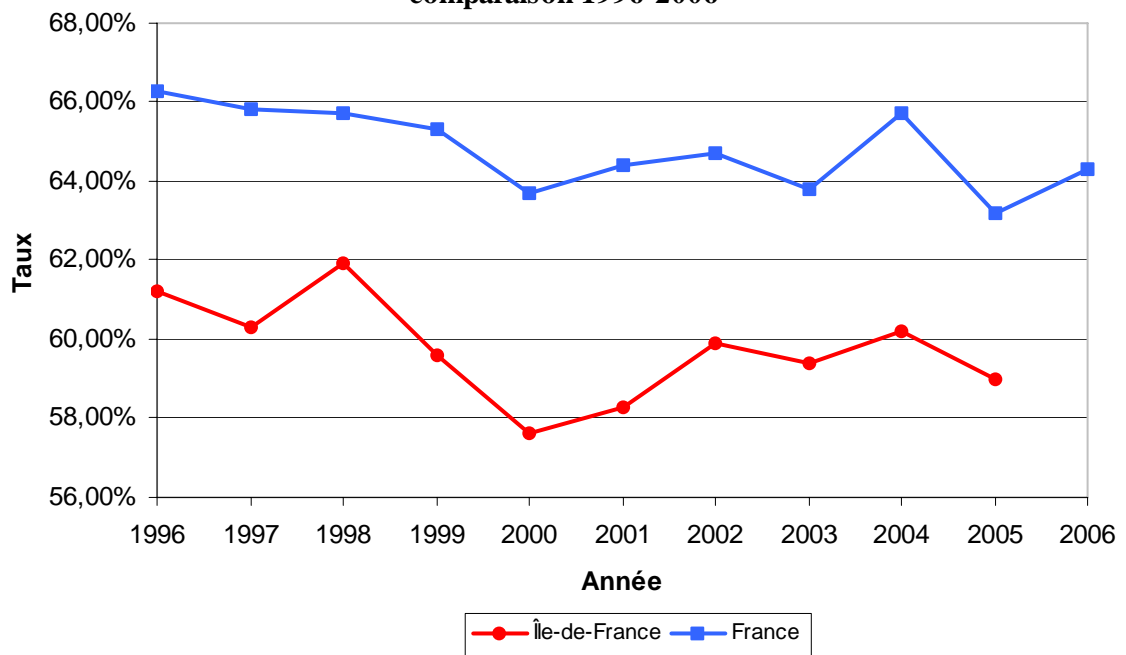
Tableau 23 : Taux de participation aux élections des comités d'entreprise

Année	IDF	France
1996	61,2 %	66,3 %
1997	60,3 %	65,8 %
1998	61,9 %	65,7 %
1999	59,6 %	65,3 %
2000	57,6 %	63,7 %
2001	58,3 %	64,4 %
2002	59,9 %	64,7 %
2003	59,4 %	63,8 %
2004	60,2 %	65,7 %
2005	59,0 %	63,2 %
2006	n.d.	64,3 %

Source : DARES

Le taux de participation aux élections des comités d'entreprise (CE) s'est légèrement tassé depuis une dizaine d'années. Il est passé en Ile-de-France, de 61% en 1996 à 59 % en 2005. La participation est moins importante dans la région francilienne que dans le reste de la France à toutes les dates, ce qui dénote une moindre implication des salariés franciliens. Celle-ci peut être imputable à la forte tertiarisation des emplois salariés en Île-de-France, pour lesquels la « conscience collective » est moins importante que dans le secteur secondaire par exemple.

**Graphique 17: Evolution du taux de participation aux élections aux CE .
comparaison 1996-2006**



Source : DARES

Variable 18: Part des votes aux CE allant à des candidats non syndiqués

Définition

C'est la part des suffrages exprimés aux élections des CE qui vont à des candidats n'appartenant à aucun syndicat.

Source des données

Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES) du Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville ([http://www.travail-solidarite.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques-dares/statistiques/relations-professionnelles/](http://www.travail-solidarite.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques-dares/statistiques/rerelations-professionnelles/)).

Interprétation

Cette variable vient qualifier le « taux de participation aux élections des CE ». L'hypothèse sous-jacente est que les syndicats, de par leur organisation et leur importance historique, sont les plus à même de défendre et représenter efficacement les salariés.

La part des votes aux CE n'allant pas aux syndicats permet ainsi d'appréhender à la fois le recul de l'importance des syndicats parmi les salariés et par voie de conséquence l'affaiblissement du rapport de force vis-à-vis des employeurs.

Evolution

Tableau 24 : Part des votes aux CE allant à des candidats non syndiqués

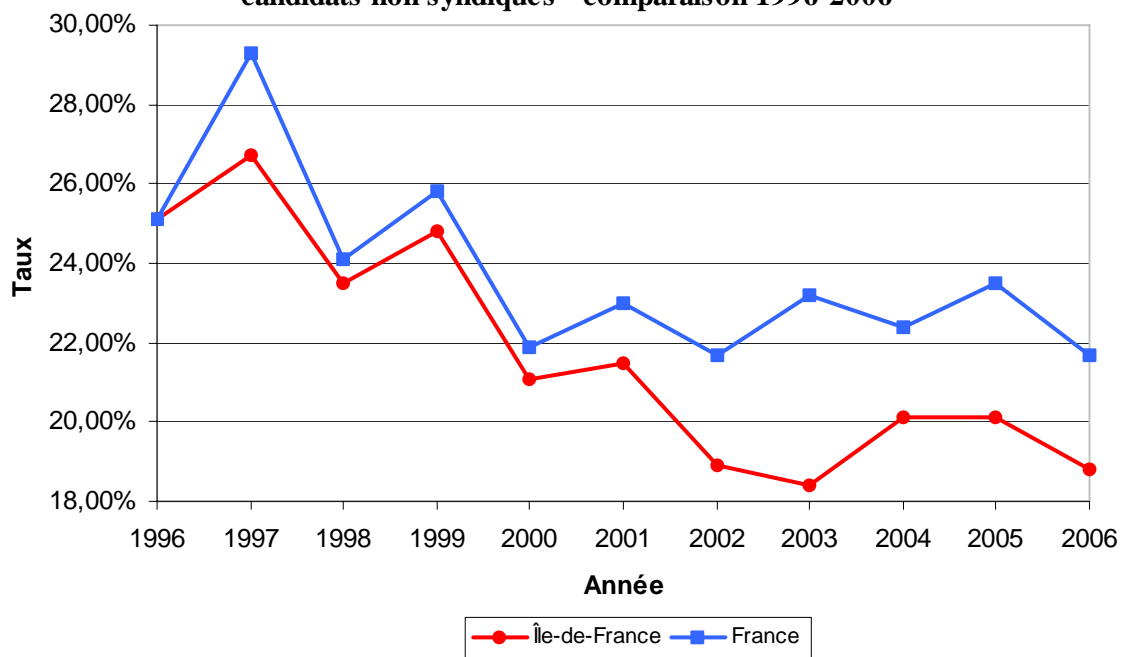
Année	IDF	France
1996	25,1 %	25,1 %
1997	26,7 %	29,3 %
1998	23,5 %	24,1 %
1999	24,8 %	25,8 %
2000	21,1 %	21,9 %
2001	21,5 %	23,0 %
2002	18,9 %	21,7 %
2003	18,4 %	23,2 %
2004	20,1 %	22,4 %
2005	20,1 %	23,5 %
2006	18,8 %	21,7 %

Source : DARES

La part des votes allant à des candidats non syndiqués recule entre 1996 et 2006. La baisse est plus prononcée en Ile-de-France où cette proportion passe de 25,1 % à 18,8 %.

La baisse du taux de participation aux élections des CE s'est donc accompagnée d'un renforcement du vote pour les candidats syndiqués.

Graphique 18: Evolution de la part des votes aux CE allant à des candidats non syndiqués - comparaison 1996-2006



Source : DARES

Variable 19 : Nombre annuel de jours de grève pour 1 000 salariés du secteur privé

Définition

Il s'agit du rapport entre le nombre annuel de Journées Individuelles Non Travaillées (JINT) dans le secteur privé (hors transports) et l'effectif des salariés du secteur privé. Ce rapport est ensuite multiplié par 1 000.

Les JINT regroupent les conflits collectifs du travail donnant lieu à cessation totale du travail, c'est-à-dire les grèves au sens du Code du Travail. D'autres formes d'actions (manifestations, grèves perlées, grèves du zèle) ne sont pas comptabilisées ici.

Le champ couvert regroupe les conflits localisés de l'ensemble des entreprises du secteur privé (hors transports).

Les données concernant les transports et le secteur public sont traitées par des sources différentes (respectivement l'Inspection Générale du Travail des Transports et la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique [DGAFP]), qui ne fournissent pas l'information au niveau régional.

Dans un souci d'adaptation à la disponibilité de ces données, la variable ne concerne donc que le nombre annuel de jours de grève pour 1 000 salariés du secteur privé hors transport.

Source des données

JINT secteur privé (hors transports) : Inspection du Travail du Ministère du Travail.

Effectif des salariés secteur privé : Unistatis (<http://info.assedic.fr/unistatis/>), site de la Direction des Etudes et des Statistiques de l'Unédic.

Interprétation

C'est un indicateur de cohésion sociale. Un niveau élevé dénote un affaiblissement des accords entre le monde des employeurs et celui des salariés.

Evolution

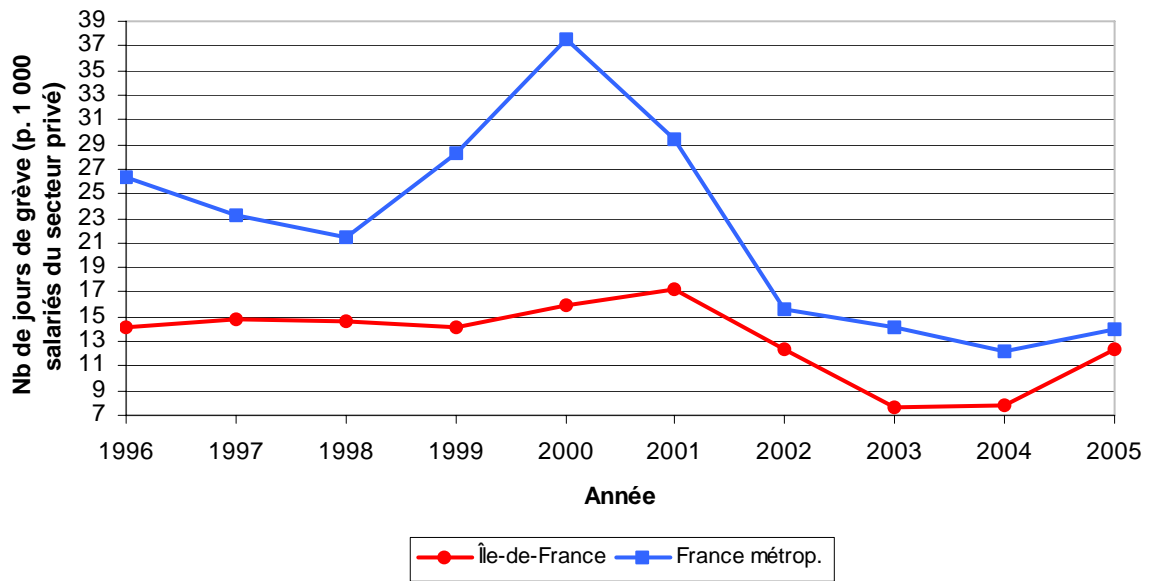
Tableau 25 : Nombre annuel de jours de grève pour 1 000 salariés du secteur privé

Année	IDF	France métrop.
1996	14,2	26,4
1997	14,8	23,2
1998	14,6	21,5
1999	14,2	28,3
2000	15,9	37,6
2001	17,2	29,4
2002	12,4	15,6
2003	7,6	14,1
2004	7,8	12,2
2005	12,3	14,0

Sources : Inspection du Travail du Ministère du Travail - Unistatis

Dans le secteur privé, le nombre annuel de jours de grève pour 1 000 salariés franciliens est relativement stable et oscille autour de 13 jours par an. En France, l'évolution est plus heurtée, avec une forte hausse entre 1998 et 2000 suivie d'une baisse encore plus marquée entre 2000 et 2002. La raison de ces a-coups est sans doute à rapprocher de l'importance plus forte du secteur industriel en province. La mobilisation du secteur privé en province tend toutefois à s'aligner sur celle de l'Île-de-France en fin de période.

Graphique 19: Evolution du nombre de jours de grève pour 1 000 salariés - comparaison 1996-2005



Sources : Inspection du Travail du Ministère du Travail - Unistatis

Variable 20: Nombre d'affaires nouvelles aux Conseils de Prud'hommes pour 1 000 salariés

Définition

Au numérateur de cette variable figure le nombre annuel d'affaires nouvelles traitées par les Conseils de Prud'Hommes (CPH) en procédure ordinaire.

L'effectif annuel des salariés (secteurs privé et public) au 31/12 se retrouve au dénominateur.

Le rapport est ensuite multiplié par 1 000.

Source des données

Numérateur : Ministère de la Justice – L'activité judiciaire (<http://www.stats.justice.gouv.fr>).

Dénominateur : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) – Estimations d'Emploi.

Interprétation

Le Conseil de Prud'Hommes (CPH) est une juridiction dont le rôle est de régler par voie de conciliation ou de jugement les litiges individuels nés à l'occasion de la conclusion, de l'exécution ou de la rupture du contrat de travail entre un salarié et son employeur. Dans la très grande majorité des cas, le demandeur est le salarié.

Une hausse des recours peut avoir plusieurs interprétations : une mobilisation plus forte des salariés à l'encontre des employeurs ou des situations conflictuelles plus tendues que les parties n'arrivent pas à régler en interne.

Evolution

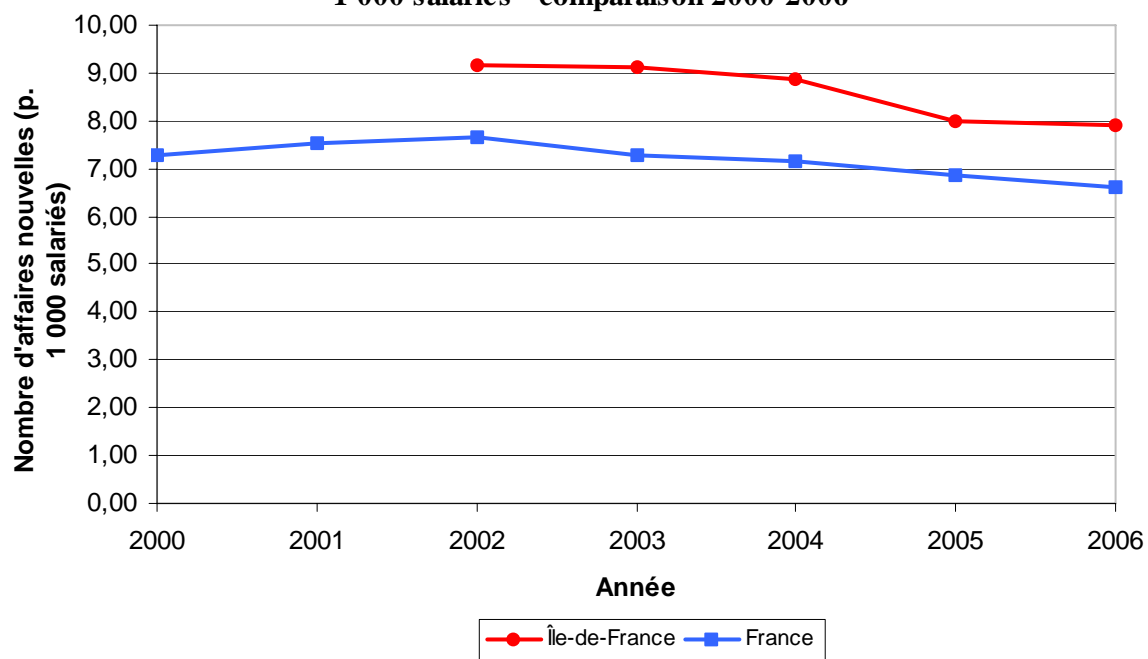
Tableau 26 : Nombre d'affaires nouvelles aux CPH pour 1 000 salariés

Année	IDF	France
2000	n.d.	7,29
2001	n.d.	7,52
2002	9,16	7,67
2003	9,13	7,30
2004	8,85	7,15
2005	7,99	6,87
2006	7,89	6,61

Sources : Ministère de la Justice - INSEE

Le nombre d'affaires nouvelles aux Conseil de Prud'Hommes (CPH) pour 1 000 salariés est en légère baisse en Île-de-France comme en France de 2002 à 2006. Le recours est un peu plus fréquent dans la région (7,9 nouveaux cas pour 1000 salariés en 2006 contre 6,6 en France).

Graphique 20 - Evolution du nombre d'affaires nouvelles aux CPH pour 1 000 salariés - comparaison 2000-2006



Sources : Ministère de la Justice – INSEE

III. SANTÉ

Variable 21 : Disparité des densités départementales de médecins libéraux

Définition

Cette variable est construite à partir des densités de médecins libéraux (généralistes + spécialistes) pour 100 000 habitants par département. Nous avons en outre la densité pour la région Île-de-France et pour la France métropolitaine.

Il s'agit alors de calculer pour chaque année et chacune des deux zones (c'est-à-dire d'un côté les départements franciliens par rapport à la région ; de l'autre, les départements français par rapport au pays) l'écart type des densités médicales (la région et le pays étant respectivement considérés comme la moyenne des zones).

Le champ retenu couvre les médecins en professions libérales uniquement, y compris les praticiens hospitaliers temps plein (PHTP) ayant une activité libérale à l'hôpital. Les médecins salariés, parmi lesquels sont compris les médecins hospitaliers, ne sont pas pris en compte ici, car la présence d'un hôpital peut fortement modifier la densité médicale.

Source des données

Système National Inter régime (SNIR), système d'information mis en place par la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS). Données tirées de la base « Eco-Santé » de l'Institut de Recherche et Documentation en Economie de la Santé (IRDES) (<http://www.ecosante.fr/index2.php?base=DEPA&langh=FRA&langs=FRA>).

Les estimations de population ont été établies par l'INSEE.

Interprétation

L'écart type permet de mesurer la dispersion d'un ensemble de valeurs autour de leur moyenne. Plus l'écart type est faible, plus la situation tend à être égalitaire. Cet indicateur permet donc de mesurer les inégalités en terme d'accès à l'offre de soins médicaux.

Résultats

Tableau 27 : Disparité des densités départementales de médecins libéraux

Année	IDF	France métrop.
1995	89,9	57,2
1996	88,5	56,2
1997	86,4	54,7
1998	84,7	53,5
1999	84,9	53,5
2000	83,0	52,8
2001	82,7	52,7
2002	83,1	52,4
2003	82,0	51,7
2004	81,3	51,2
2005	82,2	51,4
2006	82,7	51,3
2007	83,0	51,4

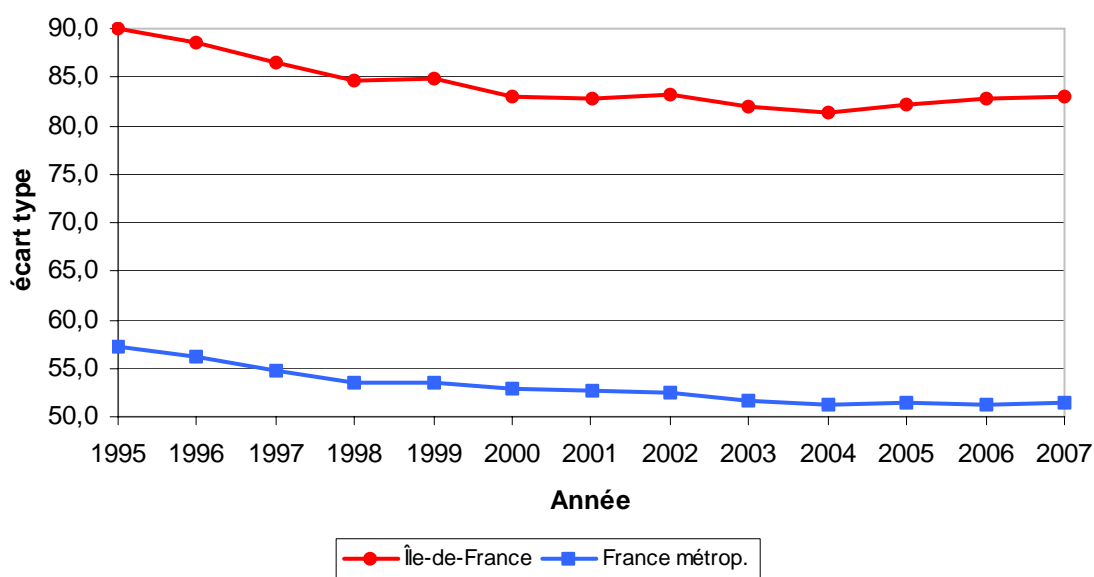
Source : SNIR – CNAMTS, INSEE

L'écart type francilien est plus élevé que pour l'ensemble de la France métropolitaine quelle que soit l'année, preuve que les disparités en terme d'accès aux soins y sont plus importantes.

Pour ces deux zones la légère baisse de l'écart type sur la période 1995-2007 (-7,7% pour l'Île-de-France, -10,1% pour la France métropolitaine) traduit un recul de la dispersion des densités de médecins libéraux entre les départements.

La présence de Paris (qui a une densité médicale très élevée) et le faible nombre de départements franciliens (comparativement à l'ensemble de la France) explique notamment cette grande différence.

Graphique 21: Evolution de la disparité des densités médicales départementales - comparaison 1995-2007



Source : SNIR – CNAMTS, INSEE

Variable 22 : Espérance de vie à la naissance (sexes réunis)

Définition

L'espérance de vie à la naissance représente la durée de vie moyenne - autrement dit l'âge moyen au décès - d'une génération fictive qui serait soumise à chaque âge aux conditions de mortalité de l'année considérée. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

Les données produites sont réalisées par sexe. Pour les besoins de cet indicateur (sexes réunis), une simple moyenne arithmétique a été opérée.

Source des données

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) – Etat Civil.

Interprétation

L'espérance de vie à la naissance est un reflet des modes de vie et de la qualité de l'appareil de soin d'un pays. A l'échelle locale, il reflète davantage des différences dans la composition démographique et sociale des populations résidentes et dans leur modes de vie.

Evolution

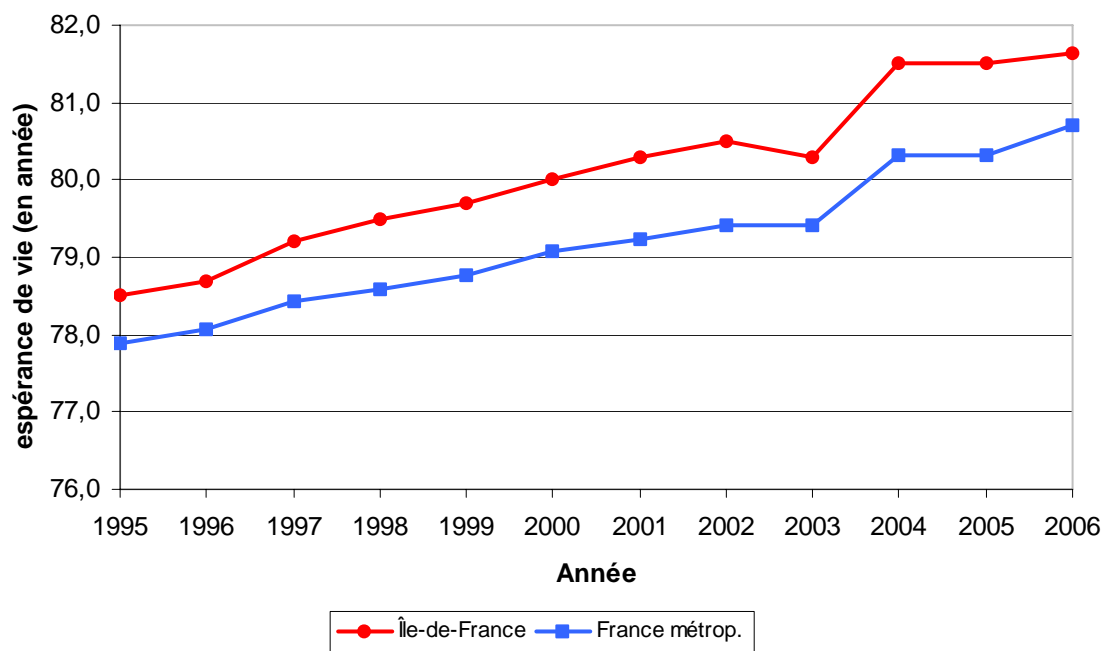
Tableau 28 : Espérance de vie à la naissance (sexes réunis)

Année	IDF	France métrop.
1995	78,5	77,9
1996	78,7	78,1
1997	79,2	78,4
1998	79,5	78,6
1999	79,7	78,8
2000	80,0	79,1
2001	80,3	79,2
2002	80,5	79,4
2003	80,3	79,4
2004	81,5	80,3
2005	81,5	80,3
2006	81,7	80,7

Source : INSEE

L'espérance de vie à la naissance a connu une hausse régulière sur la période 1995-2006, à l'exception des effets de la canicule de l'été 2003 qui a interrompu cette tendance cette année là. Elle s'accroît en moyenne de 3,5 mois tous les ans. Les Franciliens ont ainsi gagné 3,2 ans de vie en 11 ans, avec une espérance de vie de près de 82 ans en 2007, soit un an de plus que les Français en moyenne. Ce léger écart en faveur de la région tient au plus grand nombre de cadres qui y résident, ceux-ci vivant en moyenne plus longtemps.

**Graphique 22: Evolution de l'espérance de vie à la naissance -
comparaison 1995-2006**



Source : INSEE

Variable 23 : Ecart Femmes - Hommes d'espérance de vie à la naissance

Définition

Pour la définition de l'espérance de vie, voir la variable précédente.

Cette variable est une simple soustraction de l'espérance de vie à la naissance des femmes et de celle des hommes.

Source des données

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) – Etat Civil.

Interprétation

Cette variable permet d'apprécier les différences d'espérance de vie entre hommes et femmes, qui sont pour partie biologiques, pour partie liées à des modes de vie différents.

Evolution

Tableau 29 : Ecart F-H d'espérance de vie à la naissance

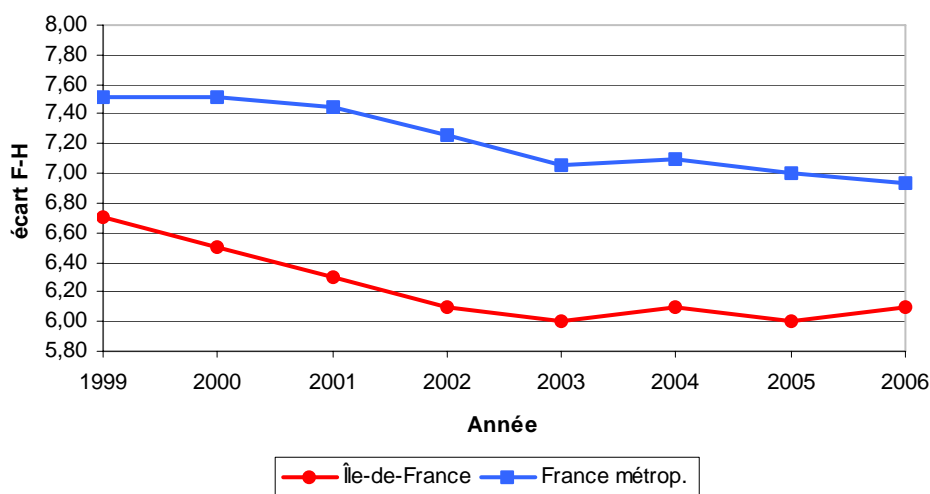
Année	IDF	France métrop.
1999	6,70	7,52
2000	6,50	7,51
2001	6,30	7,44
2002	6,10	7,26
2003	6,00	7,06
2004	6,10	7,09
2005	6,00	7,00
2006	6,10	6,93

Source : INSEE

Les femmes vivent plus longtemps que les hommes, mais cet écart s'atténue légèrement avec le temps (+6,70 ans en Île-de-France en 1999 contre +6,10 ans en 2006).

L'écart est plus faible en Ile-de-France qu'en France, ce qui s'explique par une espérance de vie des hommes franciliens bien plus élevée qu'au niveau national (78,6 ans en 2006 en Île-de-France contre 77,2 ans).

Graphique 23: Evolution de l'écart F-H d'espérance de vie à la naissance - comparaison 1999-2006



Source : INSEE

Variable 24 : Taux d'incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants

Définition

Le taux d'incidence se définit comme le nombre de nouveaux cas de tuberculose déclarés pendant l'année rapporté à la population.

Source des données

Institut National de Veille Sanitaire (InVS) pour le nombre de nouveaux cas de tuberculose.

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) pour les estimations localisées de population.

Cette variable est présentée sur le site Internet de la Fédération Nationale des Observatoires Régionaux de Santé (FNORS - <http://www.score-sante.org/score2008/index.htm>).

Interprétation

La tuberculose est une maladie communément associée à la pauvreté et à l'exclusion dans la mesure où elle est fortement liée aux conditions de vie précaires et plus particulièrement aux mauvaises conditions de logement.

Evolution

Tableau 30 : Taux d'incidence de la tuberculose (pour 100 000 habitants)

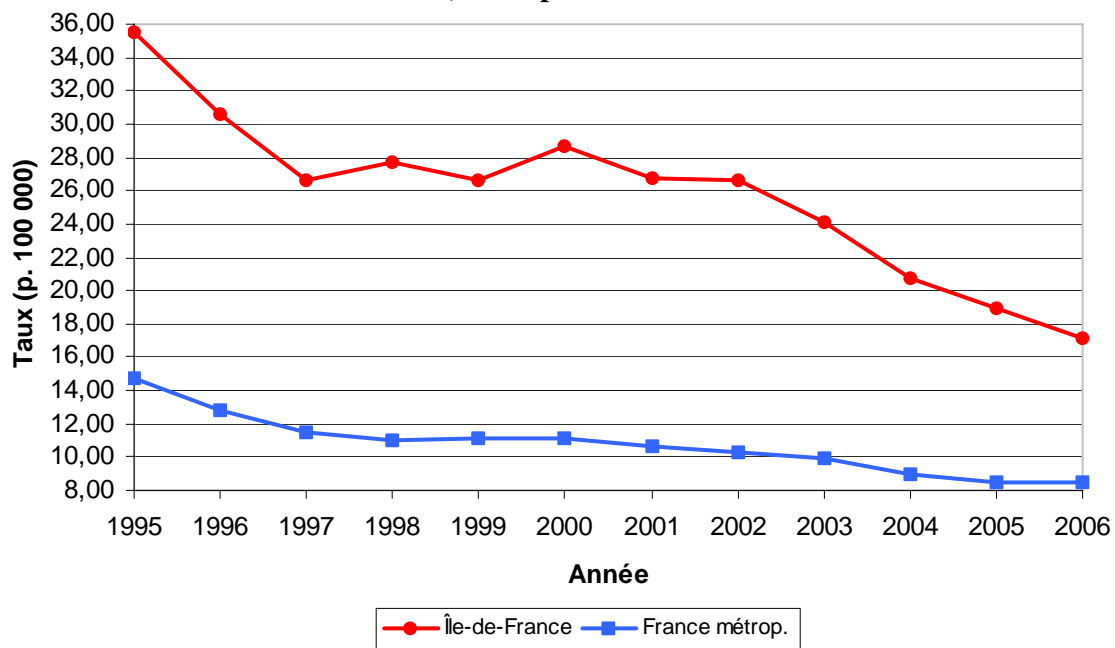
Année	IDF	France métrop.
1995	35,6	14,8
1996	30,6	12,8
1997	26,6	11,5
1998	27,7	11,1
1999	26,6	11,1
2000	28,7	11,1
2001	26,8	10,6
2002	26,6	10,3
2003	24,1	10,0
2004	20,7	9,0
2005	18,9	8,5
2006	17,1	8,5

Sources : InVS, INSEE

Le taux d'incidence de la tuberculose a fortement baissé en Île-de-France entre 1995 et 2006 puisqu'il a été divisé par 2, passant de 35,5 à 17,1 pour 100 000 habitants. La baisse a aussi été marquée en France métropolitaine, la taux passant de 14,7 à 8,5 pour 100 000.

L'écart entre l'Île-de-France et la France métropolitaine s'est fortement réduit sur la période d'étude, mais le taux d'incidence de la tuberculose reste plus élevé dans la région. L'incidence de la tuberculose est plus forte parmi les immigrés, or 40% d'entre eux vivent en Ile-de-France. Cette sur-exposition tient pour partie à des conditions de logement plus précaires (squats, « marchands de sommeil », logements vétustes).

Graphique 24: Taux d'incidence de la tuberculose (pour 100 000 habitants) - comparaison 1995-2006



Sources : InVS, INSEE

Variable 25 : Taux comparatif de mortalité prématurée chez les hommes

Définition

Le taux comparatif (ou taux standardisé direct) de mortalité prématurée chez les hommes est le taux que l'on observerait dans la région si elle avait la même structure par âge que la population de référence (population de la France métropolitaine au recensement de 1990) (ce taux standardisé est construit pour éliminer « l'effet d'âge » sur la mortalité).

On entend par mortalité prématurée chez les hommes les décès qui interviennent avant 65 ans pour certaines causes : tumeurs, traumatismes et empoisonnements, maladies cardiovasculaires, alcoolisme (y compris psychose alcoolique et cirrhose du foie), et SIDA.

Source des données

Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (CépiDc) de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM), et Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

Cette variable est présentée sur le site Internet de la Fédération Nationale des Observatoires Régionaux de Santé (FNORS - <http://www.score-sante.org/score2008/index.htm>).

Interprétation

Une partie de la mortalité avant 65 ans chez les hommes s'avère « évitable » : la moitié des décès survenant avant 65 ans sont dus à des causes dont la maîtrise ne nécessite généralement ni connaissance médicale supplémentaire, ni équipement nouveau. Deux types d'actions ont été mises en place par les pouvoirs publics pour infléchir les évolutions. Les premières visent à influencer sur les comportements individuels, en matière d'alcoolisme, de tabagisme ou de conduite routière par exemple. Les secondes visent à développer la prévention de certaines pathologies par le dépistage.

L'adoption de comportement à risque et l'accès à la prévention et aux soins sont socialement différenciées et reflètent des fondements inégalitaires de la société.

Evolution

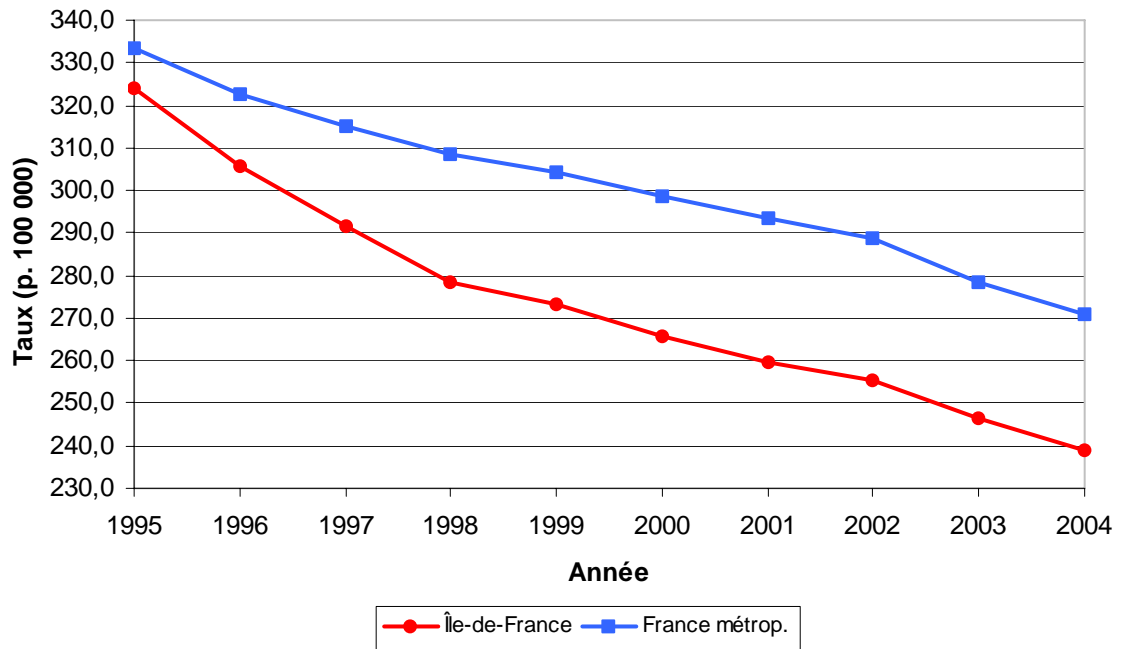
Tableau 31 : Taux comparatif de mortalité prématurée chez les hommes (pour 100 000 hommes de moins de 65 ans)

Année	IDF	France métrop.
1995	323,9	333,3
1996	305,7	322,5
1997	291,8	315,2
1998	278,3	308,3
1999	273,4	304,2
2000	265,7	298,6
2001	259,6	293,3
2002	255,6	288,8
2003	246,4	278,6
2004	238,9	270,7

Sources : INSERM – CépiDc, INSEE

La mortalité prématurée recule tant en France qu'en Ile-de-France. La baisse est plus marquée en Ile-de-France (-26% entre 1995 et 2004, contre -19% en France métropolitaine). L'écart entre la région et la France s'est ainsi creusé « au bénéfice » de la région. Le recul des comportements à risque y est plus marqué et l'accès aux soins, meilleur.

Graphique 25: Taux comparatif de mortalité prématurée (pour 100 000 hommes de moins de 65 ans) - comparaison 1995-2004



Sources : INSERM – CépiDc, INSEE

Variables qui auraient pu être intégrées à la dimension « Santé »

L'écart entre l'espérance de vie des cadres et celle des ouvriers. Des analyses ponctuelles établies notamment à partir des enquêtes famille attestent que l'espérance de vie des cadres est plus élevée que celles des ouvriers aux différents âges d'activité. Ainsi chez les hommes, l'espérance de vie à 35 ans des cadres et professions intellectuelles supérieures est de 46 ans pour la période 1990-99, un chiffre supérieur de 7 ans à celle des ouvriers sur la même période en France (résultats trouvés par l'INSEE via l'échantillon démographique permanent et l'état civil). Mais ces données ne sont pas annualisées, ni régionalisées.

Le taux de renoncement aux soins pour raison de santé. L'enquête sur la santé et la protection sociale (ESPS) menée tous les 2 ans par l'Institut de Recherche et Documentation en Economie de la Santé (IRDES) permet d'établir la part des personnes négligeant leur santé en raison de problèmes financiers. Ainsi en 2006, 14% de la population métropolitaine a déclaré avoir renoncé à certains soins pour des raisons financières au cours des 12 derniers mois. Des mesures sont aussi faites selon que l'on bénéficie de la CMUC (ce même pourcentage s'élève alors à 19,1%), d'une couverture privée (12,6%), ou d'aucune couverture (32%). Cependant, la taille de l'échantillon ne permet pas d'exploitation régionale.

IV. JUSTICE

Variable 26 : Taux de crimes et délits (pour 1 000 habitants)

Définition

Il s'agit du nombre de crimes et délits constatés par les services de police et de gendarmerie une année donnée rapporté à la population moyenne de l'année considérée. Ce rapport est ensuite multiplié par 1 000.

Source des données

Direction Centrale de la Police Judiciaire, qui dépend du Ministère de l'Intérieur

Interprétation

Les crimes et délits sont les deux infractions les plus graves, dont les sanctions respectives sont la réclusion criminelle et l'emprisonnement. Le taux de crimes et délits peut être un indicateur des difficultés socio-économiques rencontrées par la population d'un territoire et par voie de conséquence de son degré de cohésion sociale.

La mesure des délits est en partie liée à la propension des victimes à déposer plainte. Son évolution peut donc être liée à des changements dans le comportement déclaratif des victimes.

Aussi, il pourrait être intéressant, pour compléter cette variable, de se focaliser sur une seule ou catégorie de crimes et délits, comme par exemple les vols, ou bien les crimes et délits contre les personnes.

Evolution

Tableau 32 : Taux de crimes et délits (pour 1 000 habitants)

Année	IDF	France métrop.
1995	90,0	63,2
1996	85,3	61,1
1997	83,9	59,7
1998	85,9	60,7
1999	87,7	61,0
2000	91,8	64,1
2001	97,5	68,5
2002	95,7	68,9
2003	92,2	66,1
2004	87,6	63,2
2005	83,7	61,9
2006	83,2	60,7
2007	80,1	58,1
2008	77,7	57,3

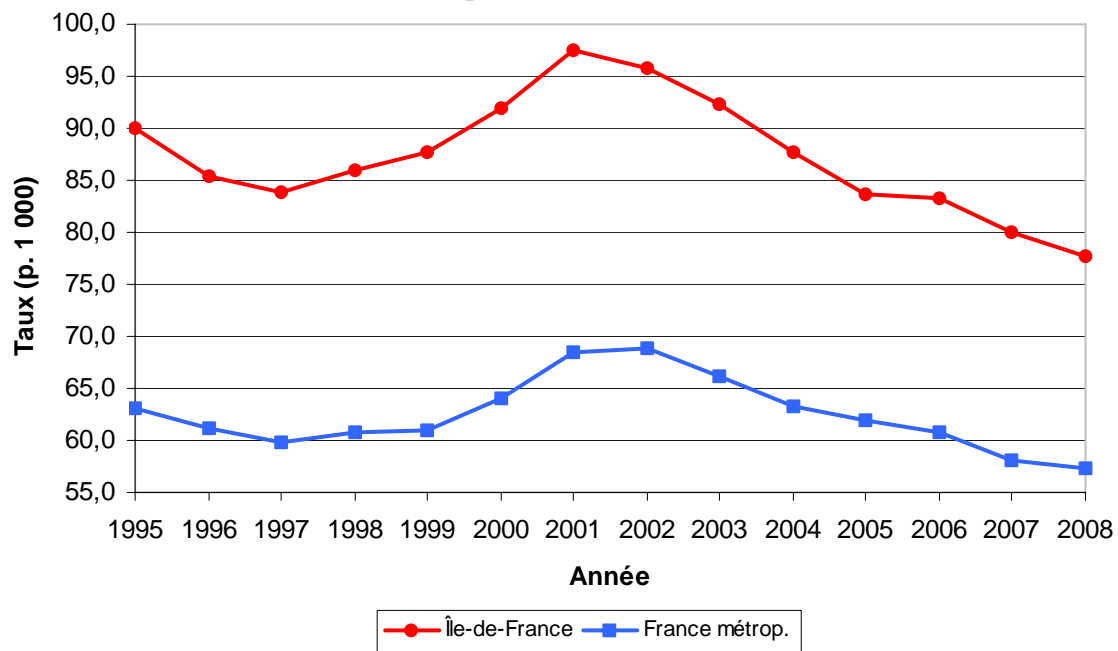
Source : Ministère de l'Intérieur

Après une hausse intervenue entre 1997 et 2001, le taux de crimes et délits baisse régulièrement jusqu'en 2007-2008. Il atteint 77,7‰ en 2008, contre 97,5 ‰ en 2001.

La hausse importante intervenue entre 1997 et 2001 s'explique par la multiplication des vols (notamment de téléphones portables), et par la généralisation de la police de proximité en 2000-2001 qui a incité les habitants à déclarer en plus grand nombre les infractions aux services de police (grâce à la montée en puissance de dispositifs partenariaux).

L'évolution est assez semblable en France, mais les taux atteints plus faibles. En 2008, le taux de crimes et délits francilien est supérieur de 36% au niveau moyen français. Le taux tend à être nettement plus élevé dans les milieux urbains denses.

Graphique 26: Taux de crimes et délits (pour 1 000 habitants) - comparaison 1995-2008



Source : Ministère de l'Intérieur

V. REVENUS

A. INÉGALITÉS ET FISCALITÉ

Variable 27 : Part des foyers fiscaux redevables de l'ISF

Définition

Cette variable a pour numérateur le nombre de déclarations imposables à l'impôt sur la fortune (ISF) et pour dénominateur le nombre de foyers fiscaux imposables à l'impôt sur le revenu (IRPP).

L'année est celle de la perception de revenus, et non celle de la déclaration des revenus (n+1).

Source des données

Les Annuaires Statistiques (versions 2001 à 2007) du Ministère du Budget.

Interprétation

Les foyers redevables de l'ISF sont ceux qui disposent d'un patrimoine élevé. La part des foyers fiscaux redevables de l'ISF est un bon indicateur de la concentration des très hauts revenus et du patrimoine. Il constitue en quelque sorte le pendant du taux de pauvreté mais en haut de la distribution des revenus.

Il faut garder à l'esprit que le seuil d'imposition à l'ISF varie dans le temps, tout comme la liste des biens exonérés et imposables. Cet indicateur est donc très sensible aux règles fixées par le législateur.

Le bouclier fiscal, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008 et qui plafonne notamment l'ISF, n'apparaît pas ici (puisque les données ne vont que jusqu'en 2006).

Résultats

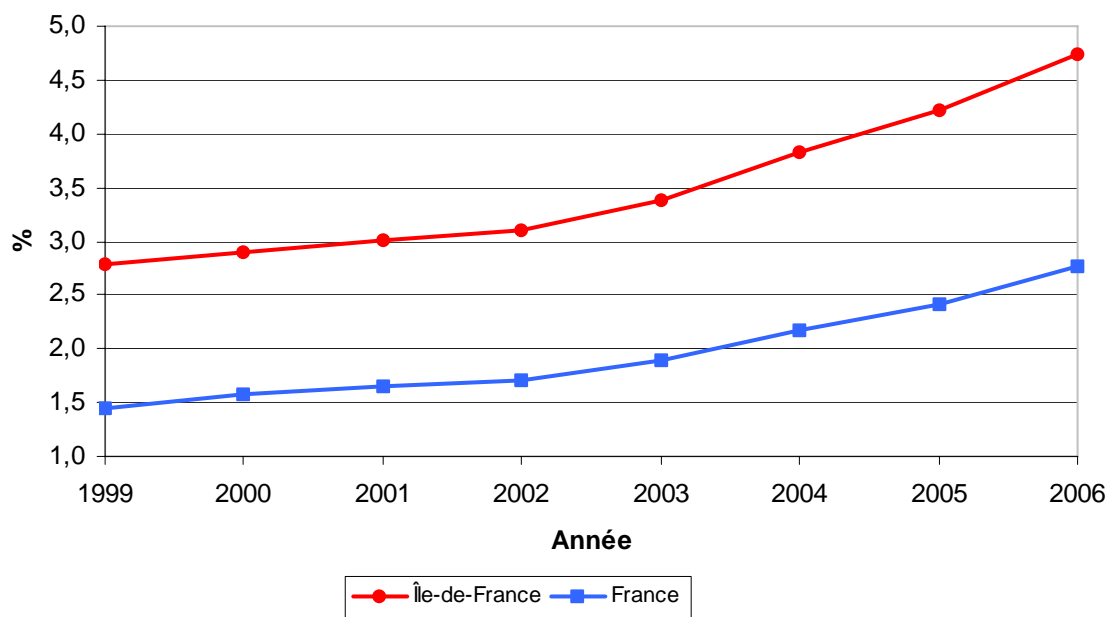
Tableau 33 : Part des foyers fiscaux redevables de l'ISF

Année	IDF	France
1999	2,8%	1,5%
2000	2,9%	1,6%
2001	3,0%	1,7%
2002	3,1%	1,7%
2003	3,4%	1,9%
2004	3,8%	2,2%
2005	4,2%	2,4%
2006	4,7%	2,7%

Source : Ministère du Budget

La part des foyers fiscaux franciliens redevables de l'ISF augmente régulièrement entre 1999 et 2006 et passe de 2,8% à 4,7%. Cette proportion est nettement plus élevée en Ile-de-France qu'en France (4,7% contre 2,8% en 2006) ce qui atteste bien de la plus forte concentration de hauts revenus dans la région capitale. Le taux francilien était supérieur de 92% au taux français en 1999, l'écart est de +71% en 2006, ce qui atteste d'une certaine érosion de la concentration francilienne, même si les écarts se sont un peu creusés en valeur absolue (de +1,33 point à +1,97 point).

**Graphique 27: Part des foyers fiscaux redevables de l'ISF -
comparaison 1999-2006**



Source : Ministère du Budget

Variable 28 : Part des revenus de la propriété dans le Revenu Disponible Brut (RDB) des ménages

Définition

Il s'agit de la part des revenus de la propriété (intérêts, revenus des sociétés, revenus attribués aux assurés, revenus des terrains et gisements) et des autres transferts courants dans le revenu disponible brut des ménages (RDB).

Le revenu disponible brut (RDB) est le principal solde comptable établi dans les comptes régionaux des ménages. Il représente la part du revenu primaire qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne. Le revenu primaire est le revenu que les ménages tirent de leur contribution à l'activité économique, soit directement (revenu d'activité salariée ou non salariée), soit indirectement (revenu de placement mobilier ou immobilier).

Pour établir le RDB, on ajoute au revenu primaire les transferts reçus par les ménages résidents (prestations sociales autres que les transferts sociaux en nature) et on retranche les impôts et les cotisations sociales versées par les ménages (http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=rdb-region®_id=99).

Source des données

INSEE, division statistiques régionales, locales et urbaines - comptes régionaux des ménages provisoires – base 2000.

Interprétation

La répartition du patrimoine est nettement plus inégalitaire que celle des revenus. Selon le BIP40, « les 10% de ménages les plus fortunés détiennent 50% du patrimoine total alors que les 10% de ménages aux plus hauts revenus perçoivent un peu moins de 30% de la masse des revenus ». Un accroissement de la part des revenus du patrimoine tend donc à accroître les inégalités de revenus.

Evolution

Tableau 34 : Part des revenus de la propriété dans le RDB des ménages

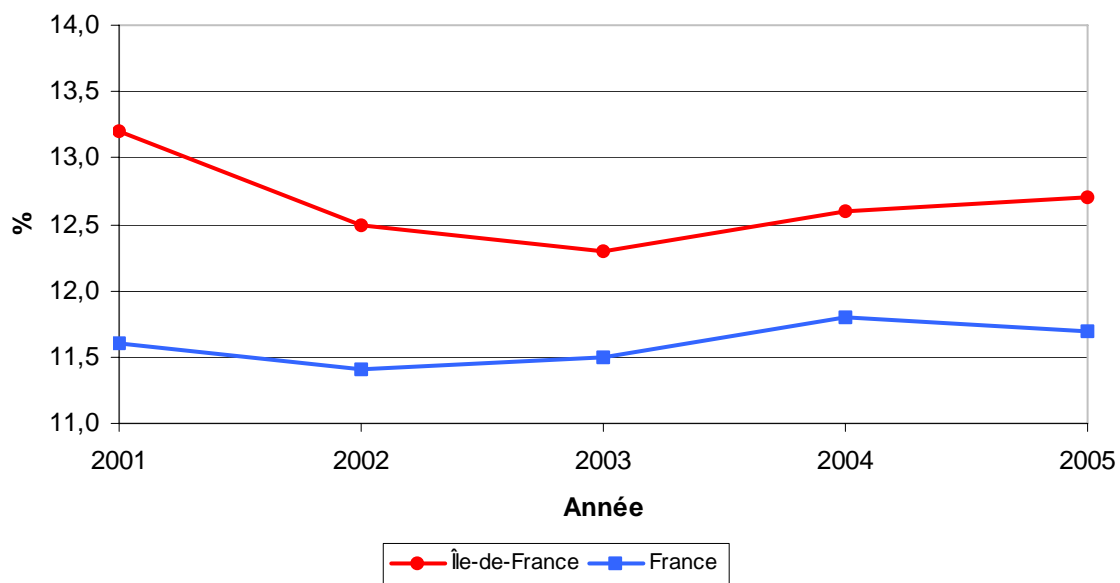
Année	IDF	France
2001	13,2%	11,6%
2002	12,5%	11,4%
2003	12,3%	11,5%
2004	12,6%	11,8%
2005	12,7%	11,7%

Source : INSEE, Division Statistiques Régionales, Locales et Urbaines

La part des revenus de la propriété dans le RDB des ménages franciliens s'est légèrement tassée passant de 13,2% en 2001 à 12,7% en 2005. Dans le même temps, cette part est restée relativement stable en France.

En 2005, la part des revenus de la propriété dans le RDB est un peu plus élevée en Ile-de-France (+1 point).

Graphique 28: Part des revenus de la propriété dans le RDB des ménages - comparaison 2001-2005



Source : INSEE, Division Statistiques Régionales, Locales et Urbaines

Variable 29 : Indicateur de dispersion des revenus moyens des foyers fiscaux

Définition

Il s'agit du coefficient de Gini pondéré par la taille des communes, calculé sur la distribution des revenus moyens imposables après impôt des foyers fiscaux des communes franciliennes.

Source des données

INSEE - DGI

Il ne nous a été possible de construire cet indicateur que pour l'Île-de-France.

Interprétation

C'est un indice qui mesure l'inégale dispersion entre les communes franciliennes des revenus moyens sur le territoire régional. Cet indicateur « territoire » vise à approcher les tensions inégalitaires cristallisées dans l'espace francilien (polarisation des ménages les plus aisés et les plus pauvres).

Un indicateur d'inégalité de répartition des revenus des ménages au sein de la région permet de saisir la projection spatiale des inégalités sociales. Cette dimension territoriale est explicitement prise en compte dans la politique de la ville, mais le BIP40 n'en propose aucun indicateur.

Plus cet indicateur se rapproche de 1, plus la situation devient inégalitaire ; à l'inverse, plus il se rapproche de 0, plus la situation tend à se rapprocher de l'égalité parfaite.

Evolution

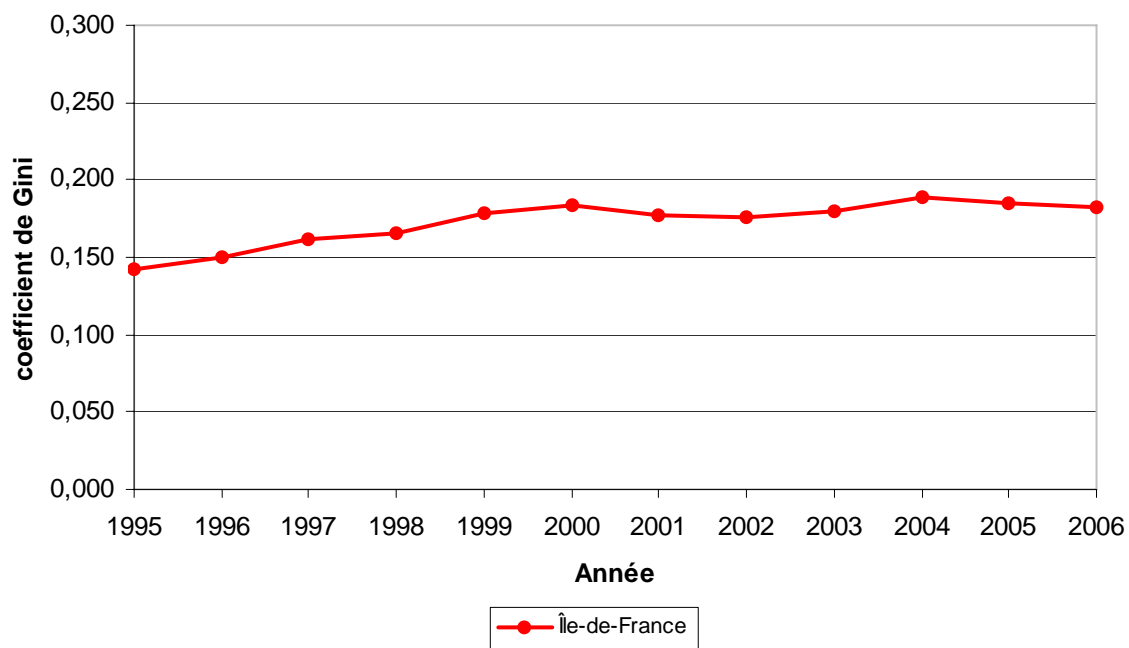
Tableau 35 : Indicateur de dispersion des revenus des foyers fiscaux

Année	IDF
1995	0,143
1996	0,150
1997	0,162
1998	0,165
1999	0,178
2000	0,184
2001	0,178
2002	0,176
2003	0,180
2004	0,188
2005	0,185
2006	0,182

Source : INSEE - DGI

La dispersion des revenus des foyers fiscaux franciliens est restée peu inégalitaire entre 1995 et 2006, le coefficient de Gini restant relativement proche de 0. Ce coefficient a d'abord quelque peu augmenté entre 1995 et 2000 (signe d'un léger accroissement des inégalités), pour ensuite stagner sur le reste de la période.

Graphique 29: Indicateur de dispersion des revenus des foyers fiscaux



Source : INSEE - DGI

B. CONSOMMATION

Variable 30 : Nombre de dossiers de surendettement déposés (pour 100 000 habitants)

Définition

Il s'agit du rapport entre le nombre annuel de dossiers de surendettement déposés à la Banque de France et la population moyenne de l'année considérée. Ce rapport est ensuite multiplié par 100 000.

Source des données

Banque de France pour le nombre de dossiers de surendettement.
INSEE pour les estimations de population.

Interprétation

Les situations de surendettement s'accompagnent le plus souvent d'un florilège de difficultés sociales : séparations, problèmes de logement, difficultés scolaires ou de santé, restriction de certains postes budgétaires comme la santé, la consommation, les loisirs... avec des risques de marginalisation par rapport au reste de la société.

Une des limites à cette variable réside néanmoins dans le fait que la hausse du nombre de dossiers déposés peut aussi être dû à une meilleure prise en charge des situations d'endettement.

Evolution

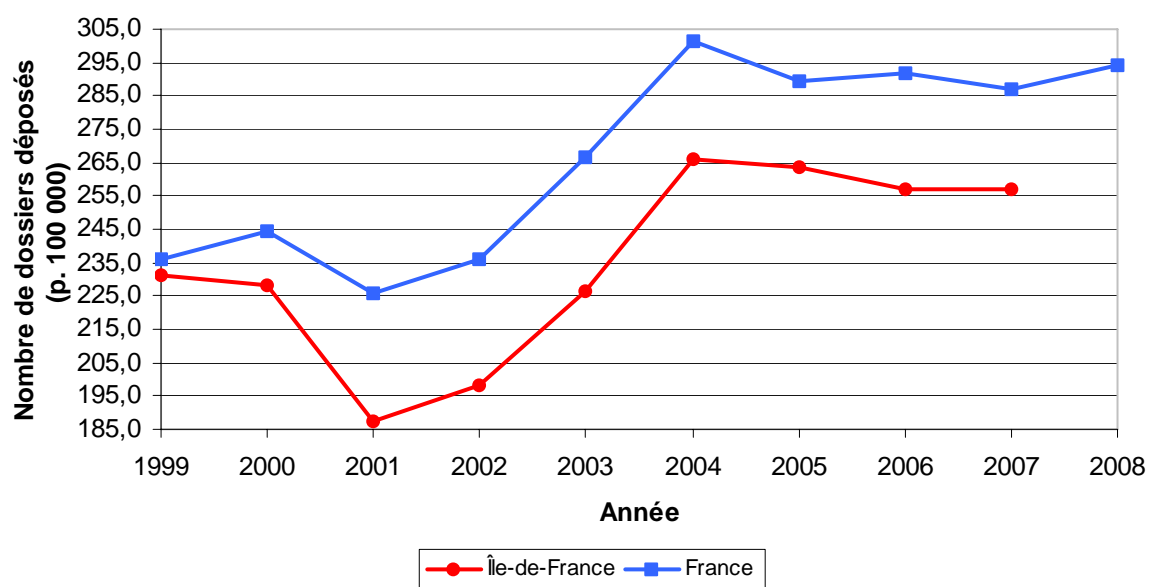
**Tableau 36 : Nombre de dossiers de surendettement déposés
(pour 100 000 habitants)**

Année	IDF	France
1999	231,5	235,8
2000	228,0	244,3
2001	187,6	225,6
2002	198,5	235,9
2003	226,2	266,8
2004	266,0	301,1
2005	263,8	289,6
2006	257,1	291,7
2007	257,0	286,8
2008	n.d.	294,0

Sources : Banque de France, INSEE

Le taux de surendettement a fortement progressé entre 2001 et 2004, signe de l'importance grandissante des phénomènes de surendettement. Néanmoins, la très forte valeur observée en 2004 est le fait de la nouvelle Procédure de Redressement Personnel (PRP) qui avait suscité des espoirs d'apurement des dettes chez les personnes concernées (lorsque la commission de surendettement concluait à l'existence d'une « situation irrémédiablement compromise »). Depuis lors, la situation se stabilise. Le taux de surendettement est plus faible de 10% en Ile-de-France par rapport à la moyenne de la France.

Graphique 30 Nombre de dossiers de surendettement déposés (pour 100 000 habitants) - comparaison 1999-2008



Sources : Banque de France, INSEE

Variable 31 : Indice du pouvoir d'achat

Définition

L'indice du pouvoir d'achat des foyers fiscaux rapporte l'évolution du revenu moyen des foyers fiscaux (non déflaté) base 100 en 1995, à l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) base 100 en 1995.

Source des données

INSEE – DGI pour les revenus moyens des foyers fiscaux.

INSEE pour l'IPC

Interprétation

L'indice du pouvoir d'achat permet d'évaluer l'évolution du niveau de vie en tenant compte de l'inflation. Par niveau de vie, il faut entendre ici la capacité d'achat de biens et services d'un foyer fiscal permise par ses revenus, compte tenu de l'évolution des prix.

Evolution

Tableau 37 : Indice du pouvoir d'achat des foyers fiscaux

Année	IDF	France
1995	1,000	1,000
1996	0,996	1,000
1997	1,015	1,011
1998	1,032	1,029
1999	1,074	1,055
2000	1,102	1,074
2001	1,096	1,084
2002	1,085	1,084
2003	1,085	1,095
2004	1,099	1,103
2005	1,103	1,107
2006	1,107	1,113

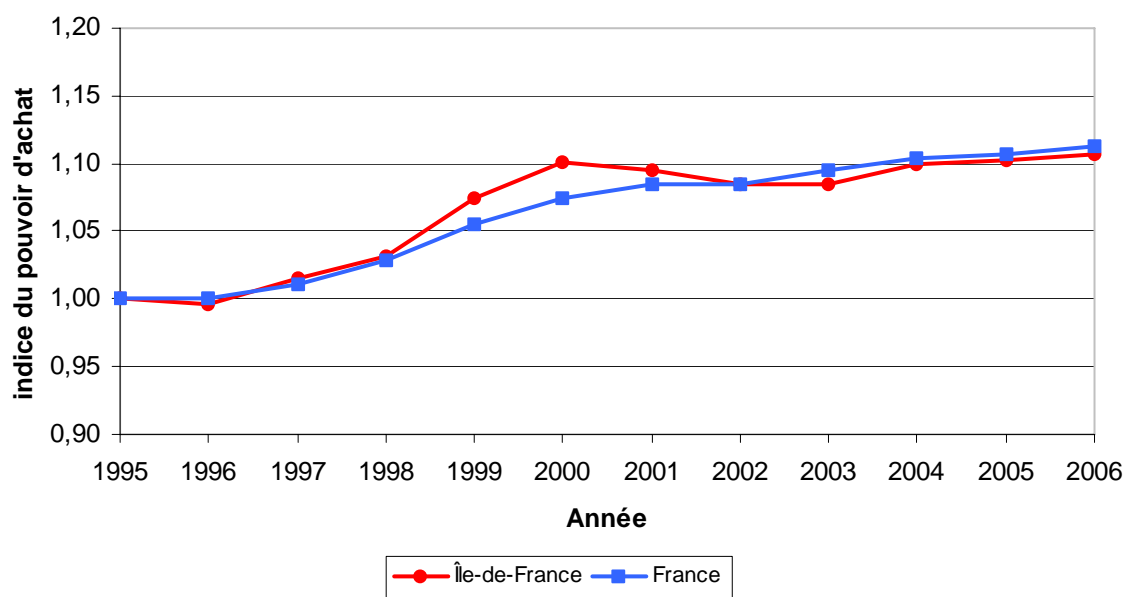
Source : INSEE – DGI

L'indice du pouvoir d'achat francilien a connu une évolution aussi forte en Île-de-France et en France.

Les indices du pouvoir d'achat, relativement proche pour la région et la France entre 1996 et 1998, se sont ensuite écartés à partir de 1999 (et jusqu'en 2001), la région profitant plus des effets de la bonne conjoncture économique.

A partir de 2002, les indices se sont à nouveau sensiblement rapprochés.

**Graphique 31: Indice du pouvoir d'achat des foyers fiscaux -
comparaison 1995-2006**



Source : INSEE – DGI

*Variable qui aurait pu être intégrée à la sous-dimension
« Consommation »*

Le **taux d'incident de crédit**. C'est le rapport entre le nombre d'incidents de remboursement de crédits (nombre de constat d'impayés enregistrés au titre du remboursement d'un crédit) et le nombre de ménages. C'est un indicateur de difficultés financières rencontrées par les ménages. Mais ces données de la Banque de France ne sont pas disponibles au niveau régional.

Au niveau français, ce taux s'élevait à 8,3% en 2003 selon les calculs du Bip40.

C. PAUVRETÉ

Variable 32 : Part des ménages allocataires de minima sociaux (RMI, API, AAH, AS FSV, ASS)

Définition

Cette variable a pour numérateur le nombre annuel moyen d'allocataires d'un des 5 minima sociaux (RMI, API, AAH, AS FSV, ASS) et pour dénominateur le nombre annuel moyen de ménages (et non pas la population totale, dans la mesure où les minima sont accordés sous conditions de ressources du ménage).

RMI : Revenu Minimum d'Insertion

API : Allocation de Parent Isolé

AAH : Allocation aux Adultes Handicapés

AS FSV : Allocation Supplémentaire du Fonds de Solidarité Vieillesse

ASS : Allocation de Solidarité Spécifique

Nous avons fait le choix ici de nous concentrer uniquement sur les 5 minima sociaux les plus importants au niveau français, et qui sont également les plus « stables » dans le temps (en terme de définition, de champ d'application). Les 3 autres minima, à savoir l'Allocation d'Insertion, l'Allocation Supplémentaire du Fonds Spécial d'Invalidité et l'Allocation Equivalent Retraite, ne concernent que très peu d'allocataires. En cela, cette variable n'est pas directement comparable avec celle du Bip 40 qui intègre les 8 minima sociaux.

Source des données

Caisses d'Allocation Familiales (CAF) et Mutualité Sociale Agricole (MSA) pour le nombre d'allocataires du RMI, API et AAH.

Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) et Mutualité Sociale Agricole (MSA) pour le nombre d'allocataires de l'AS FSV.

Assédic et Unédic pour le nombre d'allocataires de l'ASS.

Ces données sont directement téléchargeables sur la Base de Données Sociales Localisées (BDSL - <http://bdsf.social.gouv.fr/>) du Ministère du Travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité.

INSEE pour les estimations de population.

Interprétation

Cette variable permet d'évaluer la pauvreté institutionnelle. Dans cette définition, un ménage est considéré comme pauvre s'il bénéficie des aides institutionnelles réservées aux revenus les plus faibles.

Toutefois, une des limites de cette variable tient au fait qu'il existe des ménages qui sont allocataires de plusieurs minima sociaux à la fois. Il s'en suit une surestimation de la part des ménages allocataires de minima sociaux. Plus qu'en valeur absolue, c'est donc en évolution que cette variable doit être appréhendée, en supposant que les situations de cumul restent constantes en proportion.

Evolution

Tableau 38 : Part des ménages allocataires de minima sociaux (RMI, API, AAH, AS FSV, ASS)

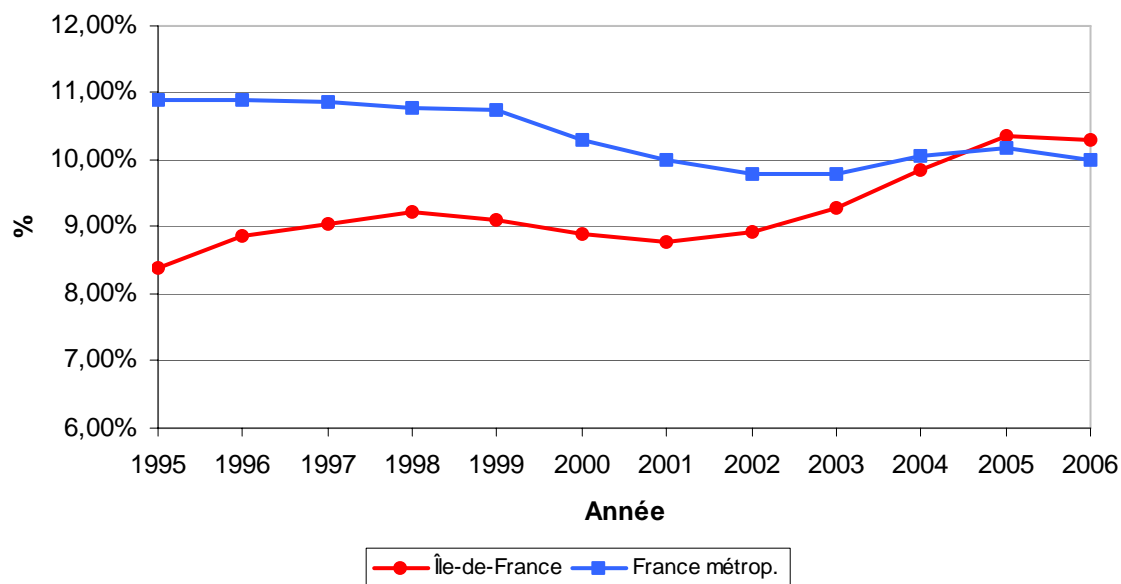
Année	IDF	France métrop.
1995	8,39%	10,89%
1996	8,85%	10,91%
1997	9,03%	10,86%
1998	9,21%	10,79%
1999	9,11%	10,75%
2000	8,91%	10,29%
2001	8,76%	9,99%
2002	8,93%	9,78%
2003	9,27%	9,79%
2004	9,86%	10,06%
2005	10,37%	10,17%
2006	10,31%	10,00%

Sources : CAF, MSA, CNAV, Assédic, Unédic, INSEE

La pauvreté institutionnelle des ménages s'est accrue en Île-de-France entre 1995 et 2006, le taux de ménages allocataires passant de 8,4% à 10,3%. Alors que la tendance est plutôt à une inflexion en France depuis 1999.

Cette dissymétrie dans les évolutions a fait passer le taux francilien légèrement au-dessus du taux français.

Graphique 32: Part des ménages allocataires de minima sociaux (RMI, API, AAH, AS FSV, ASS) - comparaison 1995-2006



Sources : CAF, MSA, CNAV, Assédic, Unédic, INSEE

Variable 33 : Part de la population couverte par les minima sociaux (RMI, API, AAH)

Définition

Il s'agit du rapport entre le nombre de personnes appartenant à des ménages dont l'un des membres touche une des trois allocations (RMI, API, AAH) et la population annuelle moyenne. Les bénéficiaires sont les allocataires et les ayants-droit.

Source des données

Caisses d'Allocation Familiales (CAF) et Mutualité Sociale Agricole (MSA) pour le nombre de bénéficiaires des 3 minima utilisés. Ces données sont directement téléchargeables sur la Base de Données Sociales Localisées (BDSL - <http://bdsf.social.gouv.fr/>) du Ministère du Travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité. INSEE pour les estimations de population.

Interprétation

Cette variable complète la variable 31, en intégrant cette fois non plus les seuls allocataires, mais l'ensemble de la population des ménages allocataires. Cela donne désormais une représentation de la part de la population qui vit des minima sociaux.

Pour cette variable, ne sont retenus que 3 des principaux minima sociaux (RMI, API et AAH) pour des raisons de disponibilité du nombre de bénéficiaires dans la BDSL (en cela, cette variable n'est pas comparable à celle du Bip 40, qui intègre 8 minima).

Evolution

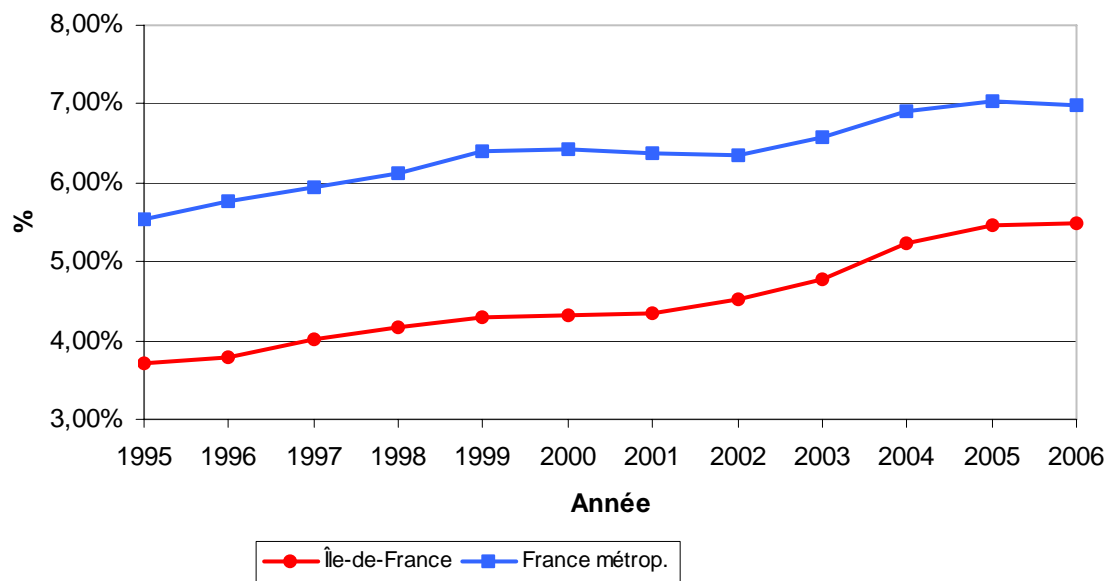
Tableau 39 : Part de la population bénéficiaire de minima sociaux (RMI, API, AAH)

Année	IDF	France métrop.
1995	3,70%	5,53%
1996	3,80%	5,76%
1997	4,02%	5,95%
1998	4,17%	6,12%
1999	4,30%	6,40%
2000	4,32%	6,42%
2001	4,36%	6,37%
2002	4,53%	6,35%
2003	4,77%	6,59%
2004	5,23%	6,92%
2005	5,45%	7,04%
2006	5,48%	6,98%

Sources : CAF, MSA, INSEE

La part de la population bénéficiaire d'un des trois minima sociaux a augmenté en France et en Île-de-France entre 1995 et 2006. En Ile-de-France, elle est passée de 3,7 % à 5,5 %. L'évolution a été un peu moins forte dans l'ensemble de la métropole. En 2006, la part de la population couverte par les trois minima reste plus faible en Ile-de-France (5,5% contre 7,0%), mais l'écart a eu tendance à se réduire.

Graphique 33: Part de la population bénéficiaire de minima sociaux (RMI, API, AAH) - comparaison 1995-2006



Sources : CAF, MSA, INSEE

Variable 34 : Proportion de la population couverte par le RMI

Définition

Il s'agit du rapport entre le nombre annuel moyen de bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et la population annuelle moyenne.

Les bénéficiaires sont les allocataires et les ayants-droit.

Source des données

Caisses d'Allocation Familiales (CAF) et Mutualité Sociale Agricole (MSA) pour le nombre de bénéficiaires du RMI. Ces données sont directement téléchargeables sur la Base de Données Sociales Localisées (BDSL - <http://bdsi.social.gouv.fr/>) du Ministère du Travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité.

INSEE pour les estimations de population.

Interprétation

Le RMI vise à assurer un minimum de ressources aux personnes qui n'ont pas de revenus ou un revenu dont le montant total est inférieur au RMI. Aussi ce minima social ne s'adresse qu'aux personnes âgées de 25 ans et plus ou, quel que soit leur âge, à celles qui ont la charge d'au moins un enfant. Son versement est subordonné à l'engagement de l'intéressé à participer à des actions d'insertion.

Il constitue un dernier filet de sécurité pour les personnes démunies qui ne peuvent prétendre à aucun des autres minima sociaux qui sont tous destinés à des catégories spécifiques de la population (personnes âgées, invalides, handicapées, parents isolés, veufs, chômeurs en fin de droits...).

Evolution

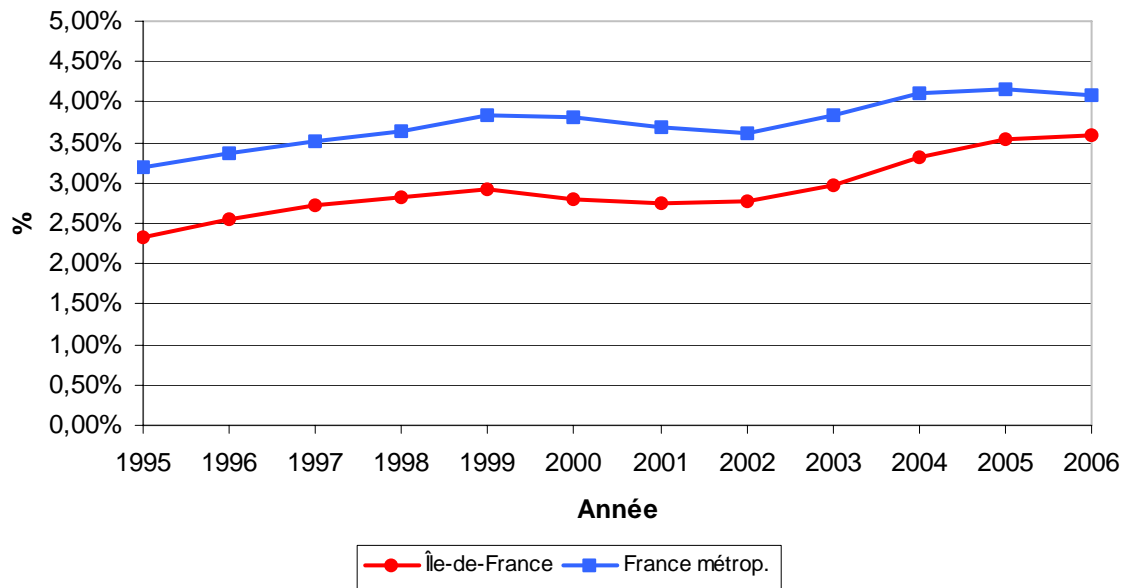
Tableau 40 : Proportion de la population couverte par le RMI

Année	IDF	France métrop.
1995	2,34%	3,20%
1996	2,56%	3,37%
1997	2,73%	3,51%
1998	2,82%	3,65%
1999	2,91%	3,84%
2000	2,80%	3,81%
2001	2,75%	3,68%
2002	2,78%	3,62%
2003	2,97%	3,83%
2004	3,32%	4,10%
2005	3,54%	4,15%
2006	3,60%	4,08%

Sources : CAF, MSA, INSEE

Après une légère inflexion entre 1999 et 2002, qui fait suite à une embellie sur le marché de l'emploi amorcée en 1998, le taux est de nouveau reparti à la hausse. Cette nouvelle augmentation est imputable à la fois à une nouvelle détérioration de la situation de l'emploi mais aussi de la réforme de l'assurance chômage de 2002 qui s'est traduite par un raccourcissement de la durée d'indemnisation, avec des répercussions sensibles sur le nombres de Rmistés dès 2003. Le taux tend à se stabiliser en France depuis 2005 mais pas en Ile-de-France. Entre 1995 et 2006, la part de la population couverte par le RMI est passée de 2,3% à 3,6% en Ile-de-France, et de 3,2% à 4,1% en France. La situation francilienne est plus favorable mais le taux se rapproche de la moyenne nationale, en raison d'une poursuite de la hausse de la population couverte sur la période récente, contrairement à la France.

**Graphique 34: Proportion de la population couverte par le RMI -
comparaison 1995-2006**



Sources : CAF, MSA, INSEE

Variable 35 : Proportion de la population âgée de 60 ans et plus allocataire de l'Allocation Supplémentaire du Fonds de Solidarité Vieillesse (AS FSV)

Définition

Cette variable est le rapport entre le nombre d'allocataires de l'Allocation Supplémentaire du Fonds de Solidarité Vieillesse (AS FSV) et la population âgée de 60 ans et plus.

Source des données

Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) et Mutualité Sociale Agricole (MSA) pour le nombre d'allocataires de l'AS FSV.

Ces données sont directement téléchargeables sur la Base de Données Sociales Localisées (BDSL - <http://bdsl.social.gouv.fr/>) du Ministère du Travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité.

INSEE pour les estimations de population.

Interprétation

Le minimum vieillesse est un revenu minimal garanti pour les personnes ayant peu ou pas cotisé, âgées de 65 ans au moins (ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail). Il se compose d'une allocation de base, appelée Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA, allocation unique mise en place le 1^{er} janvier 2007), et, si nécessaire, de l'Allocation Supplémentaire du Fonds de Solidarité Vieillesse (AS FSV). Celle-ci est versée quand le montant de l'allocation de base est inférieur au "minimum vieillesse".

Cette variable est donc un bon indicateur des situations de précarité rencontrées par certaines personnes âgées.

Evolution

Tableau 41 : Proportion de la population des 60 ans et plus allocataire de l'AS FSV

Année	IDF	France métrop.
1995	3,63%	7,88%
1996	3,44%	7,34%
1997	3,30%	6,80%
1998	3,18%	6,37%
1999	3,10%	5,82%
2000	3,41%	5,64%
2001	3,46%	5,26%
2002	3,47%	4,80%
2003	3,48%	4,49%
2004	3,52%	4,37%
2005	3,56%	4,23%
2006	3,56%	3,93%

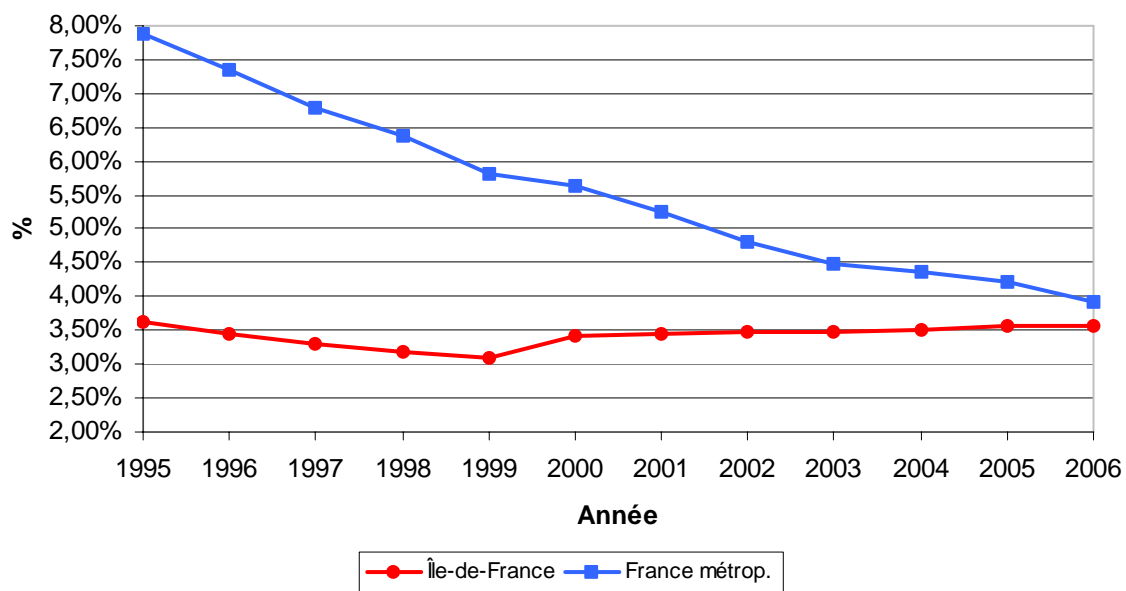
Sources : CNAV, MSA, INSEE

Entre 1995 et 2006, la proportion des Franciliens de 60 ans et plus allocataire de l'AS FSV est restée stable à près de 3,6 %. L'évolution pour la France métropolitaine est radicalement différente : la proportion y a baissé de moitié, passant de 7,9 % en 1995 à 3,9 % en 2006. De sorte qu'en 2006, la part des bénéficiaires de l'AS FSV atteint un niveau voisin en France et en Ile-de-France.

La diminution en France s'explique principalement par l'arrivée progressive à l'âge de la retraite des générations qui ont profité du plein emploi, des régimes sociaux mis en place après-guerre et des plans de revalorisation des petites retraites. Ainsi même si la fin de l'activité et le départ en retraite s'accompagnent d'une baisse des revenus, le niveau de vie des nouveaux retraités est supérieur à celui de leurs aînés. La proportion de ceux ayant besoin de l'AS FSV s'en trouve considérablement réduite.

La différence importante qui existait entre la région Île-de-France et la métropole est liée à l'importance relative de l'agriculture en province, les agriculteurs percevant plus souvent l'AS FSV. Avec le recul du poids des agriculteurs parmi les retraités, les différences s'estompent.

Graphique 35: Proportion de la population de 60 ans et plus allocataire de l'AS FSV - comparaison 1995-2006



Sources : CNAV, MSA, INSEE

Variable 36 : Part des prestations sociales dans le Revenu Disponible Brut (RDB) des ménages

Définition

Les prestations sociales sont rapportées au revenu disponible brut des ménages (RDB). Le revenu disponible brut (RDB) est le principal solde comptable établi dans les comptes régionaux des ménages. Il représente la part du revenu primaire qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne. Le revenu primaire est le revenu que les ménages tirent de leur contribution à l'activité économique, soit directement (revenu d'activité salariée ou non salariée), soit indirectement (revenu de placement mobilier ou immobilier). Pour établir le RDB, on ajoute au revenu primaire les transferts reçus par les ménages résidents (prestations sociales autres que les transferts sociaux en nature) et on retranche les impôts et les cotisations sociales versées par les ménages.

Source des données

INSEE, Division Statistiques Régionales, Locales et Urbaines - comptes régionaux des ménages provisoires – base 2000.

Interprétation

Selon les auteurs du BIP 40, la part des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages constitue un indicateur de « socialisation des revenus ». Ces revenus, contrairement aux revenus marchands (c'est-à-dire le revenu primaire), sont distribués de façon moins inégalitaire et visent, pour certains, comme les minima sociaux, à plus d'égalité. Une hausse du poids des prestations sociales est ainsi considérée comme une évolution vers plus d'égalité. Cependant, à système de prestation donné, une détérioration de la situation de l'emploi peut aussi s'accompagner d'une augmentation du nombre de bénéficiaires de minima sociaux. L'interprétation de l'évolution de l'indicateur reste donc ambiguë.

Résultats

Tableau 42 : Part des prestations sociales dans le RDB des ménages

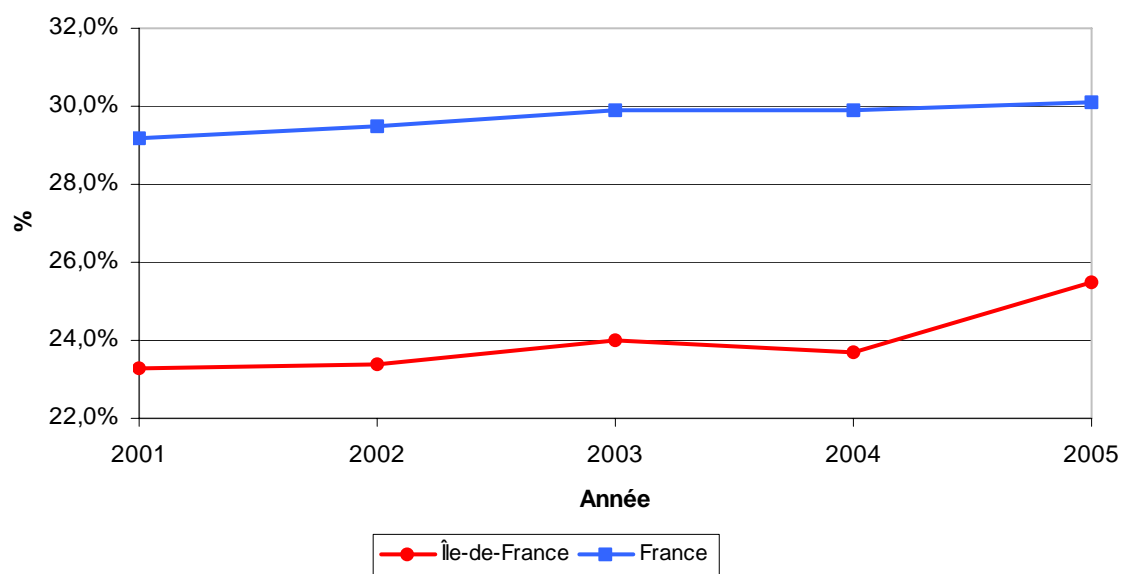
Année	IDF	France
2001	23,30%	29,20%
2002	23,40%	29,50%
2003	24,00%	29,90%
2004	23,70%	29,90%
2005	25,50%	30,10%

Source : INSEE, Division Statistiques Régionales, Locales et Urbaines

La part des prestations sociales dans le RDB des ménages est relativement stable depuis 2001, mais marque une hausse notable en Ile-de-France en 2005.

Sur toute la période, son niveau est inférieur en Île-de-France : selon les hypothèses du BIP 40, cela revient donc à dire que la socialisation des revenus y est moins importante et les inégalités plus fortes qu'en France.

Graphique 36: Part des prestations sociales dans le RDB des ménages - comparaison 2001-2005



Source : INSEE, Division Statistiques Régionales, Locales et Urbaines

Variable 37 : Revenu moyen des FF / revenu garanti moyen

Définition

Il s'agit du rapport entre le revenu disponible moyen mensuel des foyers fiscaux et la moyenne mensuelle du montant maximum des minima versés par la Caisse d'Allocation Familiale (RMI, API, AAH) pour une personne seule.

Ces trois minima étaient perçus en 2006 en Île-de-France par plus de 70% de l'ensemble des allocataires tous minima confondus.

Source des données

Caisse Nationale d'Allocation Familiale (CNAF) pour le montant des minima.

INSEE – DGI pour le revenu moyen des FF.

Interprétation

Cette variable permet de mettre en parallèle l'évolution du revenu moyen d'un foyer fiscal à l'évolution du revenu garanti moyen pour une personne seule. Elle est le signe d'une plus ou moins bonne prise en considération des situations difficiles par les pouvoirs publics, compte tenu de l'évolution générale des revenus. Une hausse du rapport va dans le sens de plus d'inégalités dans les revenus, elle témoigne d'une disjonction entre l'évolution des revenus garantis et celle de l'ensemble des revenus.

Résultats

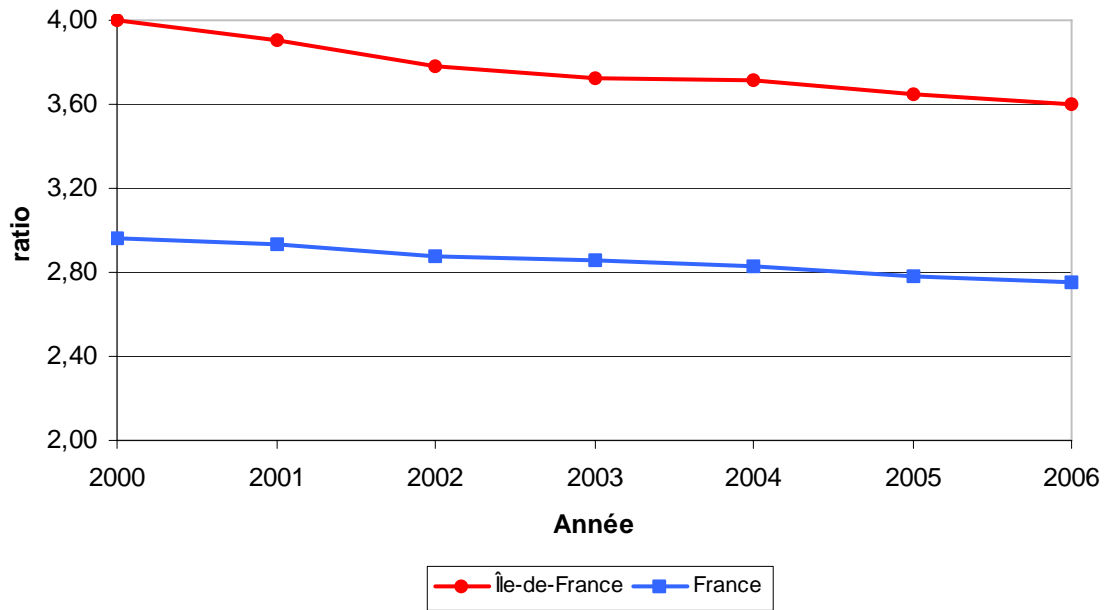
Tableau 43 : Revenu disponible moyen des FF / revenu garanti moyen

Année	IDF	France
2000	4,00	2,97
2001	3,90	2,93
2002	3,78	2,87
2003	3,73	2,86
2004	3,71	2,83
2005	3,65	2,79
2006	3,60	2,75

Source : CNAF, INSEE-DGI

Le ratio revenu moyen des FF / revenu garanti moyen a légèrement baissé entre 2000 et 2006 en Île-de-France comme en France, c'est donc un signe positif vers un meilleur positionnement relatif du revenu garanti moyen par rapport à la moyenne.

**Graphique 37: Revenu moyen des FF / revenu garanti moyen -
comparaison 2000-2006**



Source : CNAF, INSEE-DGI

Variable 38 : Taux de pauvreté monétaire (au seuil de 60% de la médiane des niveaux de vie)

Définition

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie. Le seuil retenu par l'Insee est fixé à 60% du niveau de vie médian.

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil.

Source des données

INSEE – DGI, Enquêtes Revenus fiscaux localisés.

Les données appliquées à la région Île-de-France ne concernent réellement que l'agglomération parisienne.

Pour s'adapter à la rupture de série intervenue en 2005, une réropolation a été effectuée pour les années 2002 à 2005.

Interprétation

Le taux de pauvreté focalise l'attention sur la bas de la distribution des revenus, contrairement à l'ISF qui s'intéresse à l'autre extrémité. Cet indicateur ne résume pas toutes les situations de pauvreté et de précarité, il s'attache à mesurer l'importance des bas revenus.

Evolution

**Tableau 44 : Taux de pauvreté monétaire
(au seuil de 60% de la médiane des niveaux de vie)**

Année	Agglomération parisienne	France
1996	8,3%	13,5%
1997	9,0%	13,4%
1998	9,1%	12,8%
1999	7,9%	12,3%
2000	8,5%	12,7%
2001	8,3%	12,4%
2002	9,1%	12,2%
2003	9,4%	12,2%
2004	10,1%	11,9%
2005	9,7%	12,3%
2006	9,5%	12,4%

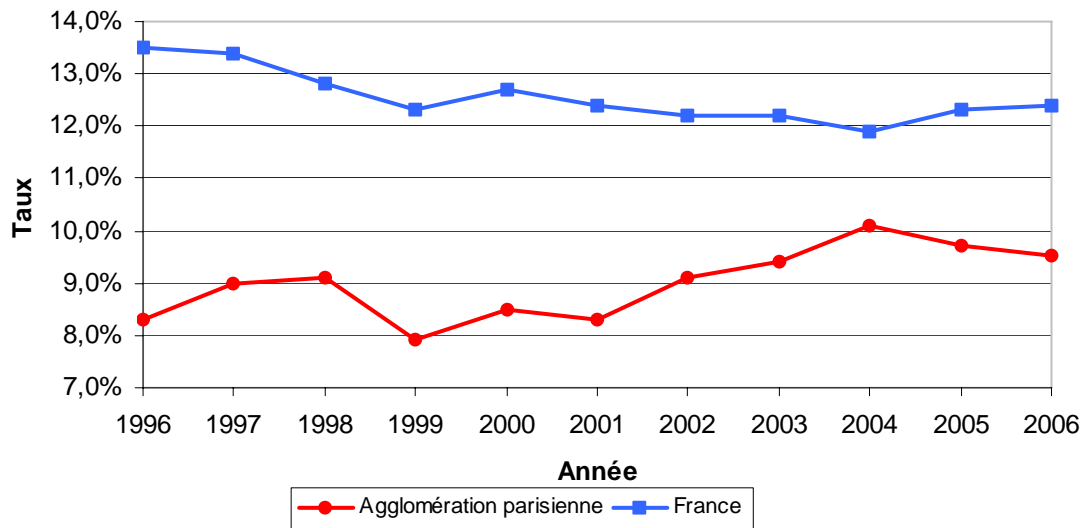
Source : INSEE - DGI

Les évolutions France / agglomération parisienne de la pauvreté ne sont pas similaires depuis le milieu des années quatre-vingt-dix. En France, le taux de pauvreté fléchit jusqu'en 1999 puis tend à se stabiliser autour de 12%. Dans la région, la pauvreté est relativement stable entre 1996 et 2001 mais s'accroît nettement entre 2001 et 2004 (+1,8 point) quand la situation économique se détériore. Le taux recule légèrement entre 2004 et 2006.

En 2006, 9,5% de la population francilienne est pauvre contre 12,4% en France. Le seuil étant fixé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie, il est logique que l'agglomération parisienne ait un niveau de pauvreté plus faible, sa population comptant plus de cadres et de catégories aisées. La taux de pauvreté francilien serait plus élevé s'il était calculé à partir de la médiane de la médiane de la distribution francilienne.

Toutefois, les taux de pauvreté France / agglomération parisienne se sont rapprochés ces dix dernières années. La pauvreté est devenue plus urbaine et concerne davantage les jeunes que par le passé.

Graphique 38: Taux de pauvreté monétaire (au seuil de 60% de la médiane des niveaux de vie) - comparaison 1996-2006



Source : INSEE – DGI

Variable 39 : Part de la population bénéficiant de l'Aide Médicale de l'État (AME)

Définition

Cette variable a pour numérateur le nombre de bénéficiaires de l'Aide Médicale de l'État au 31 décembre d'une année. Au dénominateur figure la population totale à la même date.

L'Aide Médicale de l'État (AME) est destinée à permettre, sous conditions de ressources, l'accès aux soins des personnes en situation irrégulière qui ne disposent d'aucune couverture sociale, à condition de résider en France depuis plus de trois mois. L'AME est accordée au demandeur et à sa famille pour un an. Elle prend en charge les soins hospitaliers et les soins de ville.

Les bénéficiaires sont les allocataires et les ayants-droit.

Source des données

Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM) pour le nombre de bénéficiaires de l'AME. INSEE pour les estimations de population.

Interprétation

Cette variable est à la fois un indicateur d'irrégularité mais aussi de précarité, dans la mesure où ces personnes ne remplissent pas la condition de régularité du séjour, ce qui implique de multiples difficultés (emploi, logement, santé, etc.). Son évolution dépend de l'importance relative de l'immigration et donc des situations qui peuvent conduire à des situations irrégulières (déboutés du droit d'asile, demande de renouvellement de carte de séjour, etc.).

Evolution

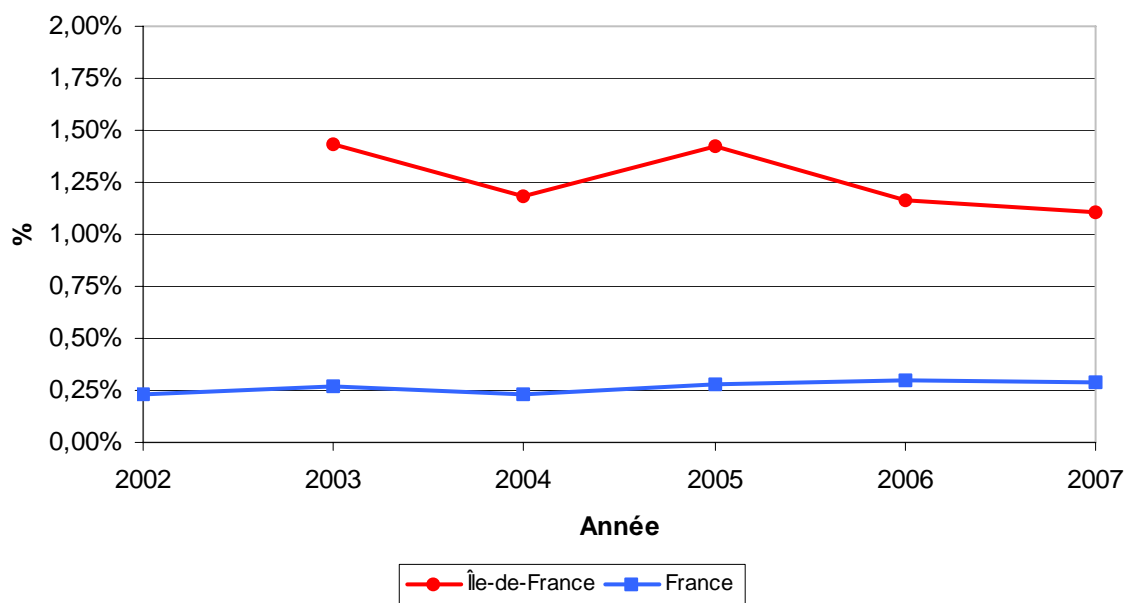
Tableau 45 : Part de la population bénéficiant de l'AME

Année	IDF	France
2002	n.d.	0,24%
2003	1,43%	0,27%
2004	1,18%	0,23%
2005	1,42%	0,28%
2006	1,17%	0,30%
2007	1,10%	0,29%

Sources : CPAM, INSEE

En 2003, 1,4 % de la population francilienne bénéficiait de l'AME ; quatre années plus tard, ce pourcentage s'établit à 1,1%, soit une légère baisse sur la période. Cette proportion est stable en France et nettement inférieure à la valeur régionale (0,3% en 2007 contre 1,1% pour la région). La région capitale est la principale porte d'entrée des immigrants en France. 40% des immigrants vivant en France y résident. Il n'est pas conséquent pas surprenant que les conditions d'irrégularité y soient plus fréquentes en moyenne que dans le reste de la France. Les sans-papiers tendent à s'établir davantage dans les grandes villes. Plus de 3 bénéficiaires de l'AME sur 4 résident dans la région.

**Graphique 39: Part de la population bénéficiant de l'AME - comparaison
2002-2007**



Sources : CPAM, INSEE

Variable 40 : Nombre de situations de pauvreté rencontrées par le Secours Catholique (pour 100 000 habitants)

Définition

Il s'agit du nombre de situations de pauvreté rencontrées par les équipes du Secours Catholique au cours d'une année rapporté à la population moyenne de l'année considérée. Ce rapport est ensuite multiplié par 100 000.

Source des données

Rapports statistiques du Secours Catholique

Interprétation

Le Secours Catholique intervient auprès de familles avec ou sans enfants ou auprès de personnes seules. Les situations repérées dépendent à la fois du taux de couverture de l'association sur le terrain et de la demande qui émane des populations en difficulté. Comme l'indique son rapport annuel « le nombre de situations rencontrées ne peut être interprété comme l'évolution de la pauvreté en France : il dépend à la fois d'une demande toujours forte des personnes en difficulté et d'une offre de services : services publics, ensemble des associations actives sur le territoire et offre particulière du Secours Catholique, variable en fonction des moyens financiers et humains disponibles » (source : Rapport Statistique 2006, http://www.secours-catholique.asso.fr/rapport_statistique/). Il faut donc être prudent quant à l'interprétation qui peut être faite de cette variable.

Evolution

Tableau 46 : Nombre de situations de pauvreté rencontrées (pour 100 000 habitants)

Année	IDF	France
1997	941	1145
1998	962	1166
1999	998	1166
2000	998	1102
2001	1058	1098
2002	1104	1115
2003	1095	1113
2004	991	1041
2005	969	1047
2006	887	1004
2007	847	974
2008	843	990

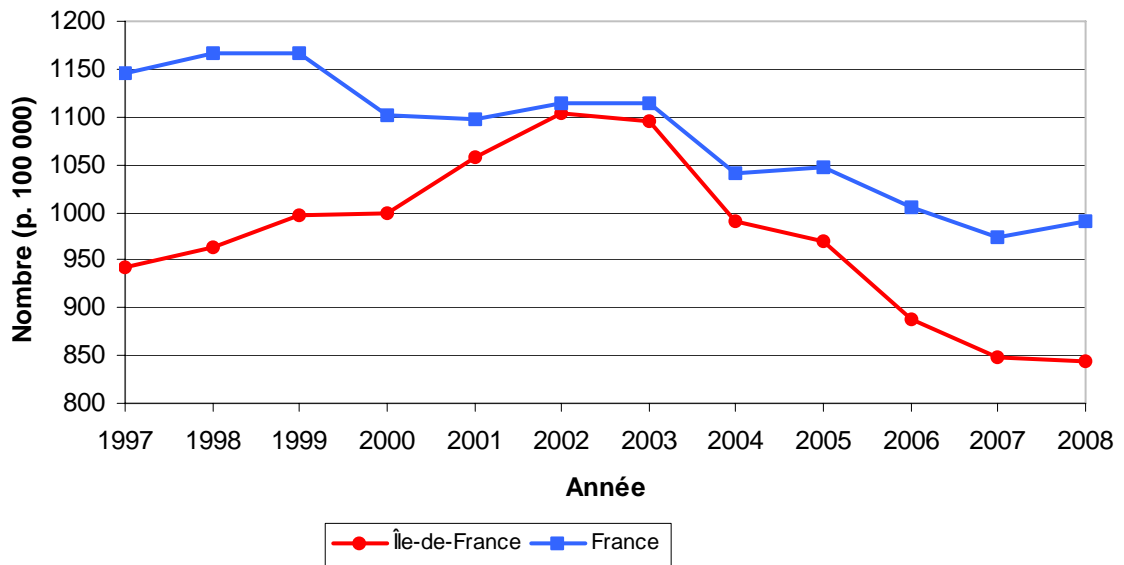
Source : Secours Catholique

L'évolution française atteste d'une baisse assez régulière du nombre de situations rencontrées entre 1997 et 2008 (de 1145 à 990 pour 100 000, soit -13,5%).

L'évolution francilienne est différente, avec une forte hausse entre 1997 et 2002, liée pour partie à une augmentation des demandes d'asile, suivie par un recul encore plus marqué entre 2002 et 2008.

Le nombre de situations rencontrées en Île-de-France est moins important quelle que soit l'année par rapport à la France.

Graphique 40: Nombre de situations de pauvreté rencontrées (pour 100 000 habitants) - comparaison 1997-2008



Source : Secours Catholique

D. SALAIRES

Variable 41 : Rapport interdécile du revenu fiscal par unité de consommation

Définition

Ce ratio rapporte le revenu au-dessus duquel se situent les 10 % des ménages les plus riches (neuvième décile ou D9) au revenu en dessous duquel se situent les 10 % les plus pauvres (premier décile ou D1).

Il s'agit du revenu fiscal par unité de consommation. Le revenu correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur leur déclaration de revenu, avant tout abattement. C'est un revenu avant redistribution. Il ne correspond pas au revenu disponible puisqu'il ne prend en compte ni les revenus sociaux non déclarés (minima sociaux, prestations familiales, aides au logement), ni les revenus du patrimoine non imposés, ni l'effet des impôts (impôts sur le revenu et taxe d'habitation).

Source des données

INSEE – DGI – Revenus fiscaux des ménages

Interprétation

Le rapport interdécile est une mesure de dispersion des revenus, qui confronte l'écart entre le haut et le bas de la distribution des revenus.

Evolution

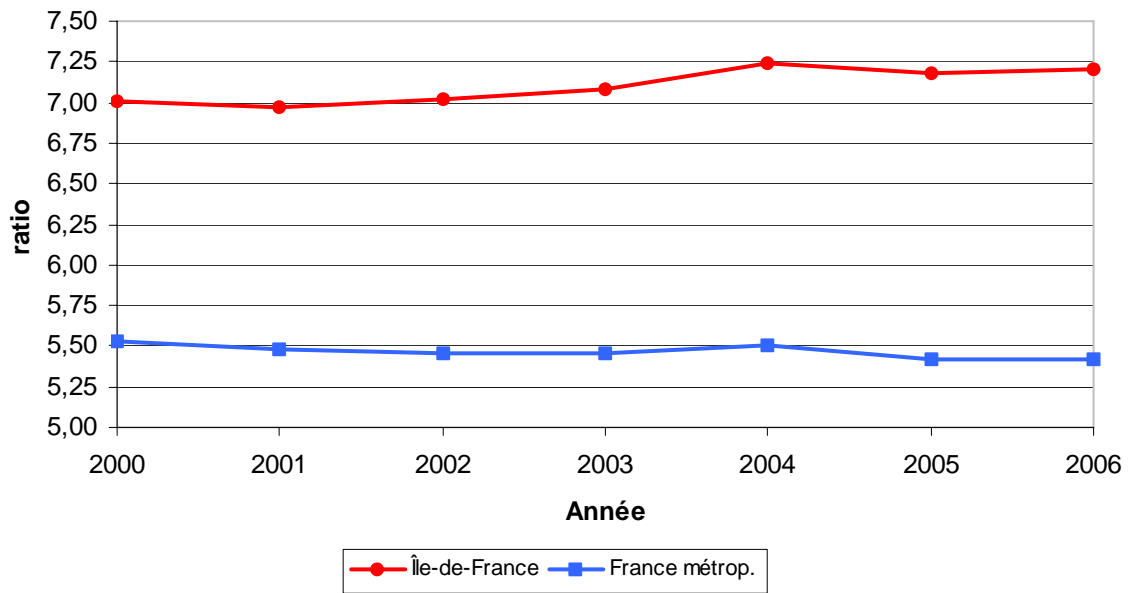
Tableau 47 : Rapport interdécile des revenus

Année	IDF	France métrop.
2000	7,01	5,53
2001	6,97	5,48
2002	7,02	5,46
2003	7,08	5,45
2004	7,24	5,50
2005	7,18	5,42
2006	7,20	5,42

Source : INSEE - DGI

En 2006, les hauts revenus sont plus de sept fois supérieurs aux bas revenus. Le rapport interdécile en Île-de-France s'est légèrement accru entre 2000 et 2006, passant de 7,0 à 7,2. En France, le rapport est plus faible (5,4 en 2006) et relativement stable depuis 2000 (5,5). Les inégalités de revenus sont donc plus marquées en Île-de-France et tendent plutôt à s'accroître.

**Graphique 41: Rapport interdécile des revenus -
comparaison 2000-2006**



Source : INSEE - DGI

Variable 42 : Salaire moyen hommes / salaire moyen femmes

Définition

Il s'agit du rapport entre le salaire moyen à temps complet des hommes et celui des femmes.

Pour les années 1996 à 2001, les données disponibles concernent le salaire net moyen, tandis qu'à partir de 2002, il s'agit du salaire brut moyen. En outre, le mode de calcul du salaire brut intègre dorénavant l'intéressement et la participation. Les séries 1996-2001 et 2002-2006 ne sont donc pas directement comparables, raison pour laquelle les courbes du graphique ne sont pas continues.

Ne sont pris en compte que les salariés à temps complet, hors apprentis, stagiaires et chefs d'entreprise, dans toutes les activités hors administration publique, services domestiques et activités extra-territoriales.

Source des données

Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS) - INSEE

Interprétation

C'est une mesure des inégalités de genre en matière de salaire. Le fait de ne pouvoir s'intéresser qu'aux salariés à temps complet ne permet pas de décrire entièrement la réalité des discriminations, les femmes étant plus souvent que les hommes à temps partiel, et notamment à temps partiel subi.

Evolution

Tableau 48 : Rapport salaires moyens hommes / femmes

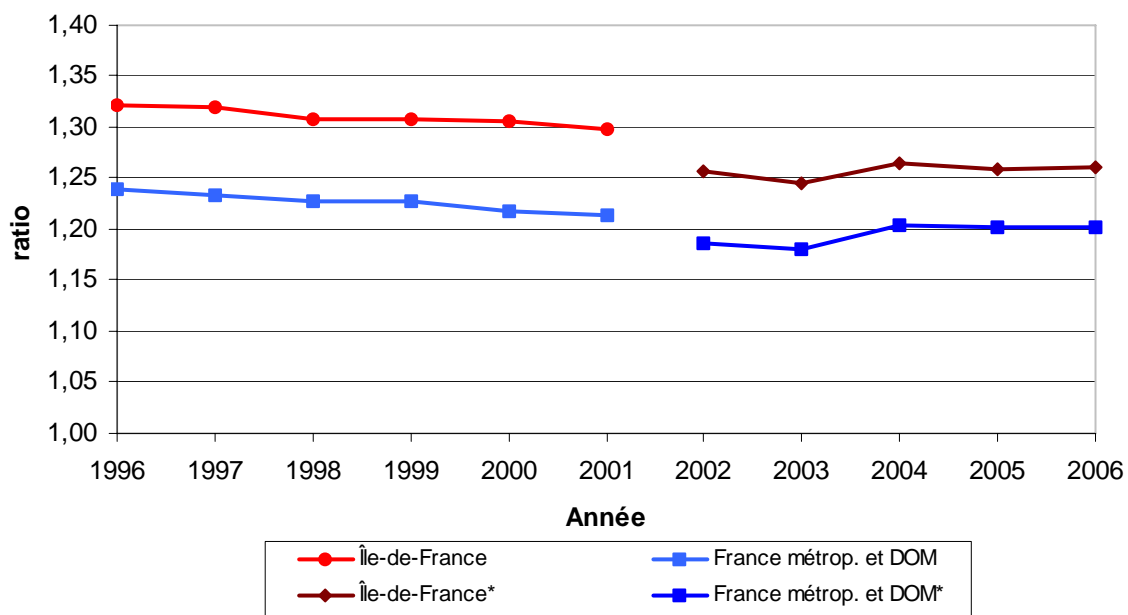
Année	IDF	France métrop. et DOM
1996	1,322	1,239
1997	1,319	1,234
1998	1,308	1,228
1999	1,307	1,227
2000	1,307	1,217
2001	1,297	1,214
2002*	1,257	1,186
2003*	1,244	1,179
2004*	1,266	1,203
2005*	1,259	1,202
2006*	1,261	1,203

Source : INSEE - DADS

*: nouvelle série à partir de 2002

Les inégalités salariales entre hommes et femmes sont plus fortes en Ile-de-France. L'écart hommes/femmes est de 26% contre 20% en France en 2006. Ces inégalités se sont légèrement amorties entre 1996 et 2001, mais semblent stables sur la période récente après une légère augmentation entre 2002 et 2004.

**Graphique 42: Rapport salaires moyens hommes / femmes -
comparaison 1996-2006**



Source : INSEE - DADS

*: données pas directement comparables

Variable 43 : Salaire moyen cadres / salaire moyen employés

Définition

Il s'agit du rapport entre le salaire moyen à temps complet des cadres et professions intellectuelles supérieures et celui des employés.

Pour les années 1996 à 2001, les données disponibles concernent le salaire net moyen, tandis qu'à partir de 2002, il s'agit du salaire brut moyen. En outre, le mode de calcul du salaire brut intègre dorénavant l'intéressement et la participation. Les séries 1996-2001 et 2002-2006 ne sont donc pas directement comparables, raison pour laquelle les courbes du graphique ne sont pas continues.

Ne sont pris en compte que les salariés à temps complet, hors apprentis, stagiaires et chefs d'entreprise, dans toutes les activités hors administration publique, services domestiques et activités extra-territoriales.

Source des données

Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS) - INSEE

Interprétation

C'est un indicateur d'inégalité socio-économique en matière de salaire. Une partie des employés constitue le nouveau prolétariat post-industriel (emplois de services à la personne ou aux entreprises faiblement qualifiés notamment). Le suivi de ce ratio permet d'analyser si les écarts se creusent entre la partie la plus qualifiée de la population et des actifs moins qualifiés. Parmi ces employés, les femmes sont nettement sur-représentées.

Résultats

Tableau 49 : Rapport salaires moyens cadres / employés

Année	IDF	France métrop. et DOM
1996	2,606	2,447
1997	2,617	2,451
1998	2,586	2,488
1999	2,634	2,527
2000	2,682	2,541
2001	2,672	2,545
2002*	2,744	2,675
2003*	2,742	2,667
2004*	2,828	2,729
2005*	2,842	2,740
2006*	2,874	2,744

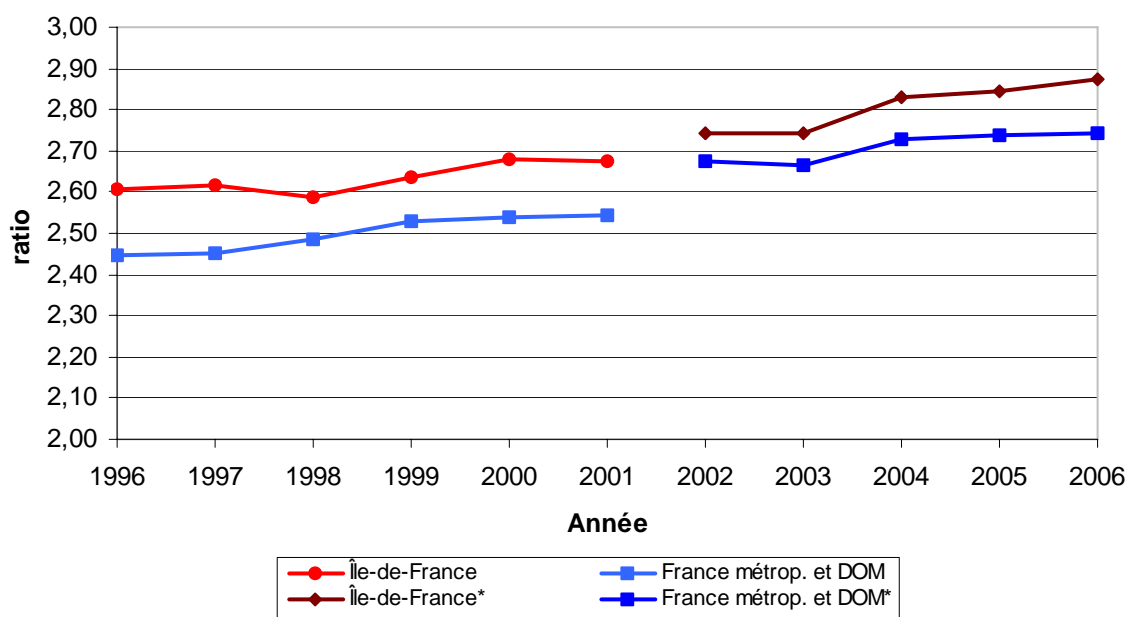
Source : INSEE - DADS

*: données pas directement comparables

Les écarts de salaires entre cadres et employés sont un peu plus importants en Ile-de-France. En 2006, un salarié francilien cadre à temps complet gagne 2,9 fois plus qu'un employé, l'écart est de 2,7 en France.

Les écarts se sont creusés depuis dix ans. En Ile-de-France, le ratio était de 2,6 en 1996.

**Graphique 43: Rapport salaires moyens cadres / employés -
comparaison 1996-2006**



Source : INSEE - DADS

*: données pas directement comparables

Variable 44 : Salaire moyen cadres hommes / salaire moyen cadres femmes

Définition

Il s'agit du rapport entre le salaire net annuel moyen à temps complet des hommes cadres du secteur privé et semi-public et celui des femmes dans la même situation.

Source des données

Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS) - INSEE

Interprétation

Cette variable complète les précédentes en permettant d'approcher les discriminations salariales que subissent les femmes dans le monde du travail, toutes choses égales par ailleurs (c'est-à-dire en ne prenant qu'une catégorie spécifique, les cadres, et seulement à temps complet). Les différences de salaire recouvrent pour partie des différences de qualification.

Evolution

Tableau 50 : Rapport salaires moyens cadres hommes / femmes

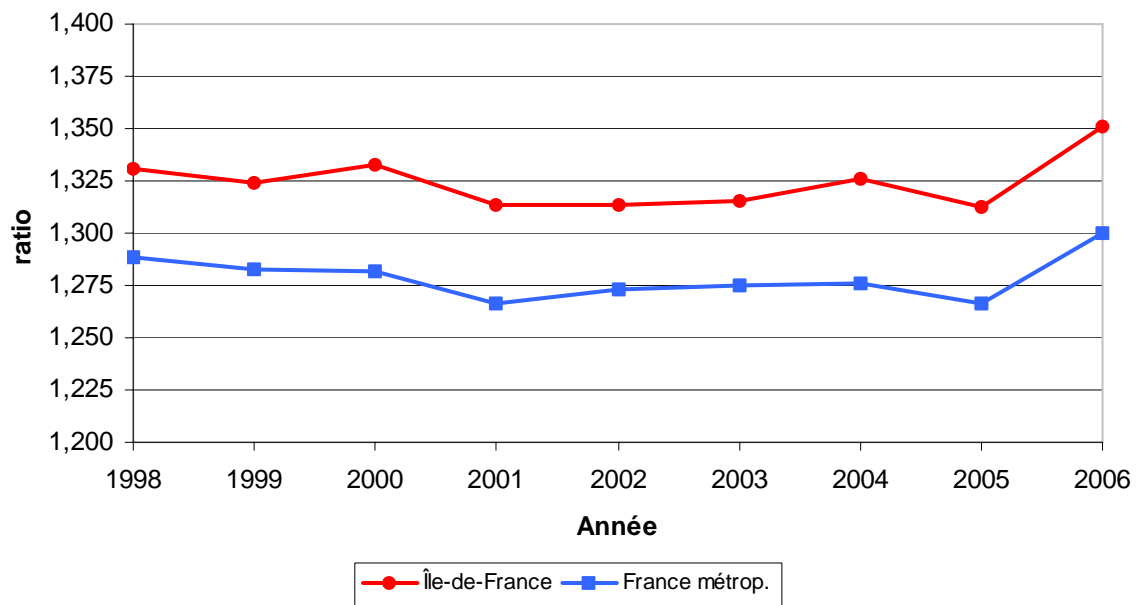
Année	IDF	France métrop.
1998	1,331	1,288
1999	1,324	1,282
2000	1,333	1,282
2001	1,313	1,266
2002	1,314	1,273
2003	1,316	1,275
2004	1,326	1,276
2005	1,312	1,267
2006	1,351	1,300

Source : INSEE - DADS

Parmi les cadres, les hommes sont mieux payés que les femmes. L'écart est de 35% en 2006 en Ile-de-France et de 30% en moyenne en France. Mis à part l'année 2006 qui marque une hausse importante, les écarts sont restés relativement stables sur la période.

Les inégalités salariales sont plus fortes entre hommes et femmes parmi les cadres que sur l'ensemble des actifs (voir variable 40). Les femmes accèdent moins souvent aux postes de responsabilité que les hommes et se heurtent au fameux « plafond de verre ».

**Graphique 44: Rapport salaires moyens cadres hommes / femmes -
comparaison 1998-2006**



Source : INSEE - DADS

Variable 45 : Salaire moyen annuel / SMIC annuel

Définition

Cette variable est construite en rapportant le salaire moyen annuel au salaire minimum annuel (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance – SMIC).

Pour la France métropolitaine, toutes les données (salaire moyen et SMIC) sont nettes de prélèvements sur toute la période. Pour l'Île-de-France, toutes les données sont nettes de 1999 à 2001, et brutes de 2002 à 2006. Cette modification a peu d'impact, les prélèvements étant proportionnels aux salaires.

Les données sur le salaire moyen concernent les salariés à temps complet.

Source des données

Pour la France métropolitaine, les données sur le salaire annuel moyen sont issues des Déclarations Annuelles des Données Sociales (DADS), produites par l'INSEE.

Pour la région Île-de-France, les données sur le salaire annuel moyen, issues aussi des DADS, sont tirées des publications « Les chiffres clés de la région Île-de-France » (éditions 2003 à 2009) réalisées par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie PARIS – ILE-DE-FRANCE en partenariat avec l'IAU- Île-de-France et l'INSEE – Île-de-France.

Les données sur le SMIC sont publiées par l'INSEE.

Interprétation

Lorsque ce rapport s'accroît, le salaire moyen, qui renvoie aux ressources des classes moyennes, progresse plus rapidement que le salaire minimum. C'est un signe d'augmentation des inégalités dans le bas de la distribution des salaires. Une baisse de ce ratio peut s'interpréter, à l'inverse, comme le signe d'une réduction des inégalités entre salaires moyens et faibles salaires, mais aussi comme un nivellement par le bas du salaire moyen, sauf si les écarts avec les hauts salaires se réduisent aussi. Il serait donc préférable d'associer cette variable à un indicateur d'inégalité entre haut et milieu de distribution des salaires, pour comprendre comment évolue la situation des classes moyennes.

Evolution

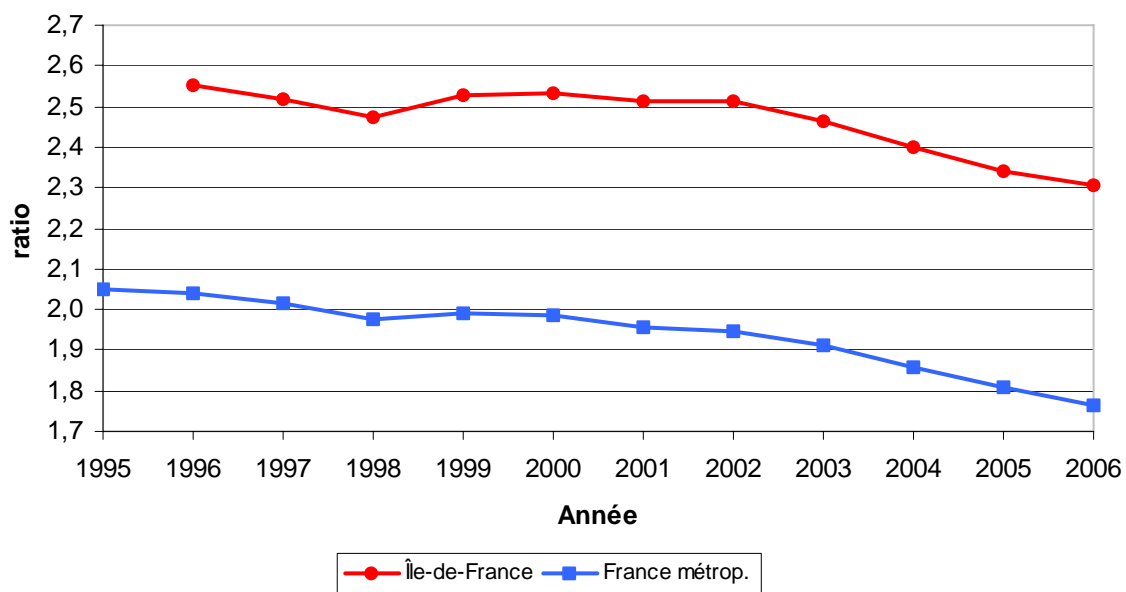
Tableau 51 : Rapport salaire moyen annuel / SMIC annuel

Année	IDF	France métrop.
1995	n.d.	2,05
1996	2,55	2,04
1997	2,52	2,02
1998	2,47	1,97
1999	2,53	1,99
2000	2,53	1,99
2001	2,51	1,96
2002	2,51	1,95
2003	2,46	1,91
2004	2,40	1,86
2005	2,34	1,81
2006	2,31	1,76

Source : INSEE - DADS

L'évolution de ces dix dernières atteste d'une réduction des écarts entre le salaire moyen et le SMIC, surtout depuis 2002. Le ratio est passé de 2,51 en 2002 à 2,31 en 2006 en Île-de-France. En France, il n'est que de 1,76 en 2006. Les classes moyennes franciliennes sont donc plus aisées en moyenne que celles qui vivent en province.

**Graphique 45: Rapport salaire annuel moyen / smic annuel -
comparaison 1995-2006**



Source : INSEE - DADS

Variable 46 : Revenu moyen après abattement des foyers fiscaux, net d'impôt

Définition

Au numérateur de cette variable figure la différence entre les revenus imposables après abattement de l'ensemble des foyers fiscaux et le montant des impôts sur le revenu.

Ces revenus nets d'impôt sont divisés par le nombre de foyers fiscaux de l'année considérée.

Enfin, pour tenir compte de l'inflation, ce rapport est ensuite déflaté par le biais de l'indice national des prix à la consommation (IPC).

L'année 2006 présente une rupture de série, de nouvelles règles d'imposition ayant été mises en place, et l'abattement des 20% sur les revenus des salariés ayant été supprimé.

Source des données

INSEE - DGI

Interprétation

Cette variable permet de renseigner l'évolution du revenu moyen des ménages d'une zone. Ce n'est pas une variable d'inégalité, mais de contexte général.

Evolution

Tableau 52 : Revenus moyens après abattement des foyers fiscaux (en euros constants de 2006)

Année	IDF	France
1995	20 755	15 769
1996	20 680	15 769
1997	21 064	15 936
1998	21 421	16 225
1999	22 300	16 643
2000	22 866	16 938
2001	22 739	17 097
2002	22 522	17 100
2003	22 521	17 266
2004	22 820	17 397
2005	22 890	17 459
2006*	22 972	17 544

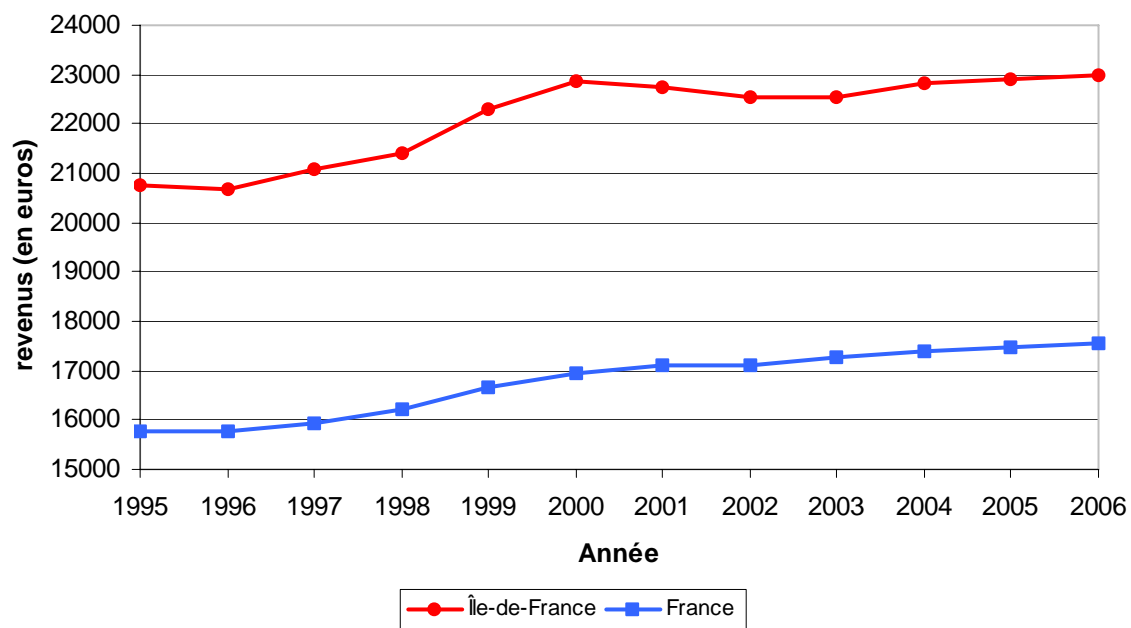
Source : INSEE - DGI

* En raison des nouvelles règles d'imposition, la donnée 2006 a été déflatée de 20% (cf. Définition). Elle n'est pas strictement comparable à l'année 2005, tous les ménages imposés n'étant pas salariés.

Le revenu moyen imposable après impôt des foyers fiscaux franciliens s'est accru de 16% en valeur réelle entre 1995 et 2006. En France, la progression a été plus faible (+7,2%). L'écart entre la région et la France s'est donc creusé au bénéfice de la région, passant de +17% à +27%. Ce creusement s'est opéré avant 2001.

L'évolution n'a pas été uniforme sur toute la période et l'évolution francilienne semble plus étroitement liée à la conjoncture économique. L'embellie économique des années 1997-2001 a profité davantage à la région qu'à l'ensemble de la France : le revenu moyen imposable après impôt a augmenté de 8,5% en Ile-de-France contre +3,0% en moyenne en France. Depuis 2001, la tendance est à une légère hausse régulière en France. En Ile-de-France, la tendance est plutôt à la stabilisation.

Graphique 46: Revenus moyens des foyers fiscaux - comparaison 1995-2006



Source : INSEE - DGI

VI. LOGEMENT

Variable 47 : Indice du prix des loyers / Indice du revenu moyen des FF

Définition

Il s'agit du rapport entre l'indice d'évolution du prix des loyers du secteur privé au m² et l'indice du revenu moyen des foyers fiscaux. Ces deux indices sont construits base 100 en 1998.

Source des données

En l'Île-de-France, les données sur le prix du loyer sont tirées des publications de l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (OLAP - <http://www.olap.asso.fr/>) ; quant à la France, il s'agit des données produites par l'observatoire des loyers « Connaître les Loyers et Analyser les Marchés sur les Espaces Urbains et Ruraux » (CLAMEUR – <http://www.clameur.fr/> – structure issue d'un partenariat entre l'Agence Nationale de l'Habitat et différents acteurs du secteur immobilier).

Revenu moyen des foyers fiscaux : INSEE - DGI

Interprétation

Cette variable indique si l'évolution des loyers tend à s'accroître plus ou moins vite que les revenus. La charge des loyers s'accroît dans le budget des ménages quand le ratio augmente.

Evolution

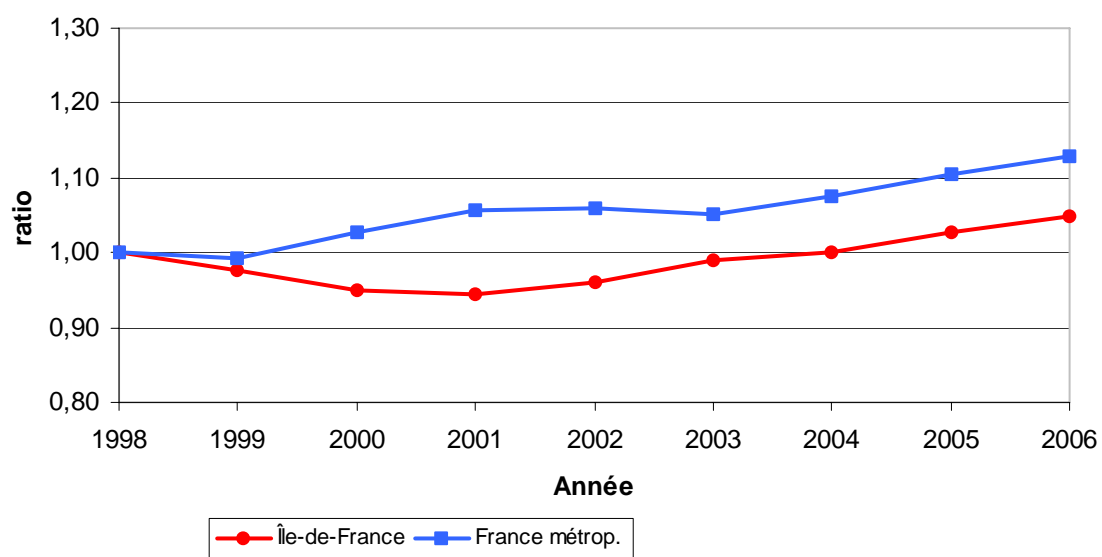
**Tableau 53 : Indice du prix des loyers /
Indice du revenu moyen des FF**

Année	IDF	France métrop.
1998	1,000	1,000
1999	0,975	0,993
2000	0,950	1,029
2001	0,944	1,057
2002	0,960	1,059
2003	0,990	1,050
2004	1,000	1,077
2005	1,026	1,105
2006	1,050	1,130

Sources : OLAP, CLAMEUR, INSEE

La charge des loyers s'accroît sensiblement en Ile-de-France depuis 2001, en France depuis 2003. Les sources de données n'étant pas les mêmes, il est difficile d'expliquer les différences de niveau de cet indicateur en France et en Ile-de-France.

Graphique 47: Indice du prix des loyers / Indice du revenu moyen des FF - comparaison 1998-2006



Sources : OLAP, CLAMEUR, INSEE

Variable 47 bis : Indice du prix des loyers / Indice des prix à la consommation

Définition

Il s'agit du rapport entre l'indice d'évolution du prix des loyers du secteur privé au m² et l'indice des prix à la consommation (IPC). Ces deux indices sont construits base 100 en 1998.

Source des données

En l'Île-de-France, les données sur le prix du loyer sont tirés des publications de l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (OLAP - <http://www.olap.asso.fr/>) ; quant à la France, il s'agit des données produites par l'observatoire des loyers « Connaître les Loyers et Analyser les Marchés sur les Espaces Urbains et Ruraux » (CLAMEUR – <http://www.clameur.fr/> – structure issue d'un partenariat entre l'Agence Nationale de l'Habitat et différents acteurs du secteur immobilier).

Les données sur l'IPC proviennent de l'INSEE.

Interprétation

L'indice montre si l'évolution du prix des loyers est plus rapide que celui des biens et services. Son augmentation tend à montrer que le logement prend une place accrue dans les dépenses de consommation des ménages. C'est un indicateur de tension du marché immobilier.

Evolution

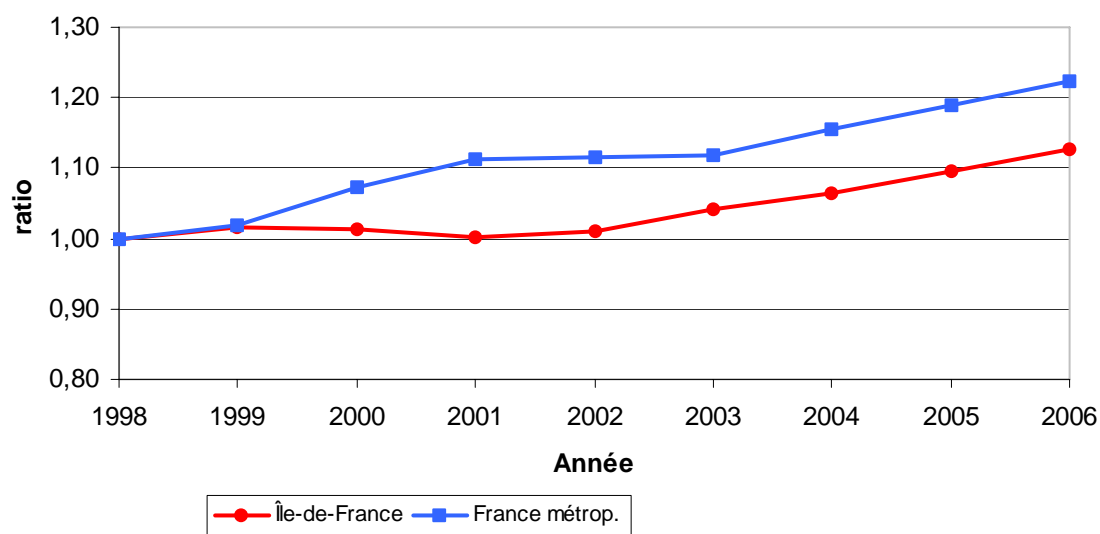
**Tableau 53 bis : Indice du prix des loyers /
Indice des prix à la consommation**

Année	IDF	France métrop.
1998	1,000	1,000
1999	1,015	1,019
2000	1,014	1,074
2001	1,002	1,114
2002	1,010	1,116
2003	1,041	1,117
2004	1,066	1,155
2005	1,097	1,189
2006	1,126	1,222

Sources : OLAP, CLAMEUR, INSEE

Le rapport est resté stable en l'Île-de-France entre 1998 et 2002, puis s'accroît rapidement. L'évolution de la France est mise à titre d'information, les sources sont différentes, donc les données ne sont directement comparables

Graphique 47 bis: Indice du prix des loyers / Indice des prix à la consommation - comparaison 1998-2006



Sources : OLAP, CLAMEUR, INSEE

Variable 48 : Indice du prix moyen des logements collectifs neufs / Indice du revenu moyen des foyers fiscaux

Définition

C'est le rapport entre l'indice d'évolution du prix moyen en € au m² des logements collectifs neufs commercialisés et l'indice d'évolution du revenu moyen des foyers fiscaux (non déflaté de l'indice des prix à la consommation). Ces deux indices sont construits base 100 en 1995.

Source des données

Prix moyen au m² : les Directions Régionales de l'Équipement (DRE) par le biais de l'Enquête sur la Commercialisation des Logements Neufs (ECLN).

Revenu moyen des foyers fiscaux : INSEE - DGI

Interprétation

Elle permet de mettre en parallèle l'évolution du prix des logements collectifs nouvellement commercialisés et l'évolution du revenu des foyers fiscaux. Une hausse de cet indicateur atteste de tensions sur le marché du logement qui pèsent sur l'accession à la propriété, et inversement. Cette variable vient compléter la variable précédente (47) sur les loyers.

Résultats

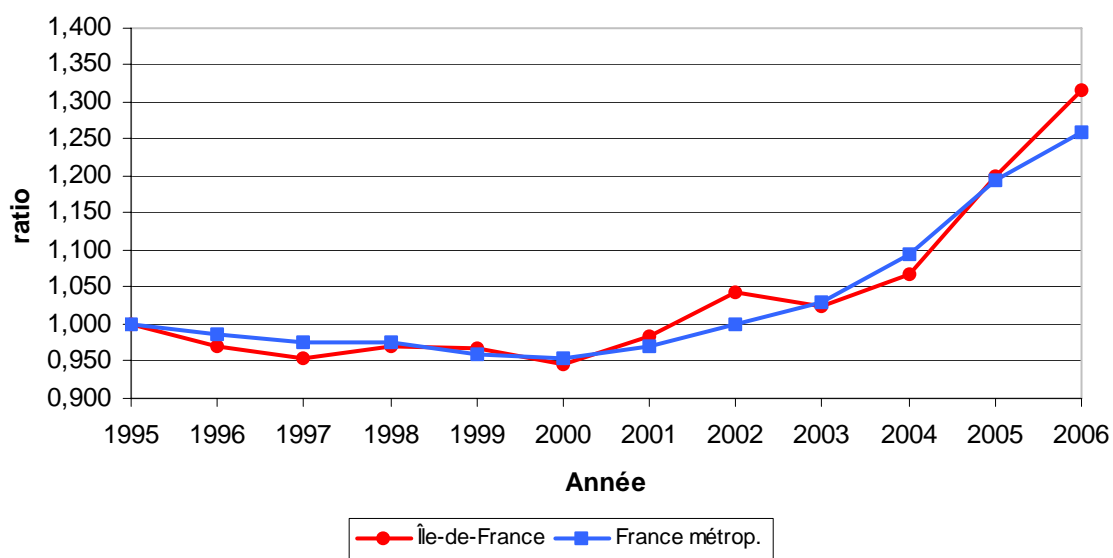
Tableau 54 : Indice prix moyen des logements collectifs neufs / Indice revenu moyen des FF

Année	IDF	France métrop.
1995	1,000	1,000
1996	0,969	0,986
1997	0,954	0,975
1998	0,971	0,976
1999	0,967	0,959
2000	0,946	0,955
2001	0,984	0,971
2002	1,042	1,001
2003	1,023	1,030
2004	1,068	1,096
2005	1,201	1,195
2006	1,317	1,260

Sources : DRE – ECLN, INSEE – DGI

Après une période de stabilisation entre 1995 et 2001, le ratio s'accroît tant en France qu'en Ile-de-France. Les prix des logements neufs s'accroissent plus vite que le revenu moyen depuis 2002, ce qui tend à ralentir l'accession et renforce les tensions sur le marché du logement.

Graphique 48: Indice du prix des logements collectifs neufs / Indice du revenu moyen des FF - comparaison 1995-2006



Sources : DRE – ECLN, INSEE – DGI

Variable 48 bis : Indice du prix moyen des logements collectifs neufs / Indice des prix à la consommation

Définition

C'est le rapport entre l'indice d'évolution du prix moyen en € au m² des logements collectifs neufs commercialisés et l'indice des prix à la consommation (IPC). Ces deux indices sont construits base 100 en 1995.

Source des données

Prix moyen au m² : les Directions Régionales de l'Équipement (DRE) par le biais de l'Enquête sur la Commercialisation des Logements Neufs (ECLN).

Les données sur l'IPC proviennent de l'INSEE.

Interprétation

L'indice montre si l'évolution du prix des logements collectifs neufs est plus rapide que celui des biens et services. Son augmentation traduit un effort supplémentaire pour les accédants. C'est un indicateur de tension du marché immobilier.

Résultats

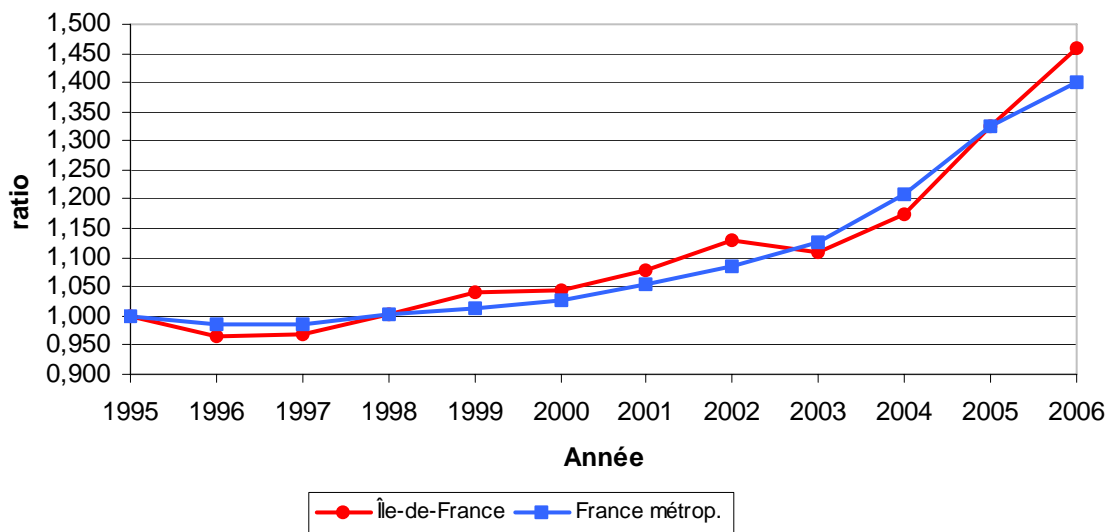
Tableau 54 bis : Indice prix moyen des logements collectifs neufs / Indice des prix à la consommation

Année	IDF	France métrop.
1995	1,000	1,000
1996	0,966	0,986
1997	0,968	0,986
1998	1,002	1,004
1999	1,039	1,012
2000	1,042	1,026
2001	1,078	1,053
2002	1,131	1,086
2003	1,110	1,128
2004	1,175	1,209
2005	1,324	1,324
2006	1,458	1,402

Sources : DRE – ECLN, INSEE – DGI

La tendance est à une croissance beaucoup plus rapide des prix des logements collectifs neufs que l'indice des prix à la consommation tant en France qu'en Ile-de-France. Depuis 1998, la croissance des prix des logements collectifs a été moitié plus élevée que celle de l'ensemble des prix des biens et services dans la région.

Graphique 48 bis: Indice du prix des logements collectifs neufs / Indice des prix à la consommation - comparaison 1995-2006



Sources : DRE – ECLN, INSEE – DGI

Variable 49 : Expulsions locatives (pour 100 000 habitants)

Définition

Le nombre annuel de décisions accordant le concours de la Force Publique pour une procédure d'expulsion procédant d'impayés de loyer est rapporté à la population moyenne de l'année considérée. Ce rapport est ensuite multiplié par 100 000.

Les données sur les procédures d'expulsions concernent toutes les causes, la principale étant les impayés de loyer en habitation. Les autres raisons, dont l'importance est minime, concernent les troubles de voisinage, squat, impayés de loyer en commerce, etc.

Source des données

Pour l'Île-de-France, les données brutes « expulsions » sont fournies par les préfetures de département – DREIF- Unité logements défavorisés.

Au niveau national, la source est le Ministère de l'Intérieur.

L'INSEE fournit les estimations localisées de population.

Interprétation

Plusieurs étapes sont prévues dans les procédures d'expulsion procédant d'impayés de loyer : le commandement de payer, l'assignation, le commandement de quitter les lieux, la demande de concours de la Force Publique (la police), la décision accordant le concours de la Force Publique et enfin l'intervention effective de la Force Publique. Notre variable traite donc de l'avant-dernière « étape », caractérisant des situations où les individus ont épuisé plusieurs recours mais ne peuvent toujours pas payer ni partir ailleurs. Ces individus sont donc dans une situation potentielle d'exclusion (peu de ressources et bientôt plus de logement).

Evolution

Tableau 55 : Nombre de décisions accordant le concours de la Force Publique pour une procédure d'expulsion locative (pour 100 000 habitants)

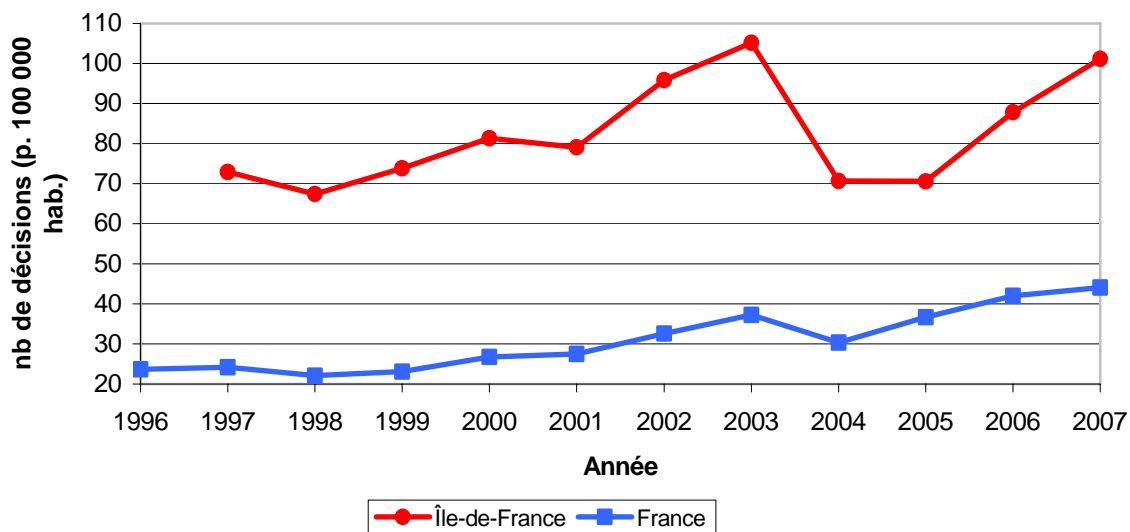
Année	IDF	France
1996	n.d.	23,6
1997	72,9	24,2
1998	67,4	22,1
1999	73,8	23,1
2000	81,3	26,8
2001	79,1	27,5
2002	95,8	32,6
2003	105,2	37,2
2004	70,7	30,4
2005	70,6	36,7
2006	87,8	42,0
2007	101,2	44,1

Sources : Préfetures de département – DREIF – ULD, Ministère Intérieur, INSEE

En Île-de-France, le nombre de décisions accordant le concours de la FP suite à une procédure d'expulsion procédant d'impayés de loyer a augmenté entre 1997 et 2003, passant de 72,9 p. 100 000 à 105,2 p. 100 000. Le retournement à la baisse de l'année 2004 s'explique par la mise en œuvre d'un nouveau dispositif de prévention des expulsions dans le logement social (les protocoles Borloo) qui a eu pour conséquence de geler les procédures d'expulsions pour impayé de loyers des locataires de bonne foi. A partir de 2006, le nombre de décisions repart à la hausse, pour atteindre en 2007 un niveau semblable à 2002-2003.

En France, le nombre de décisions est inférieur quelle que soit l'année à celui de la région, preuve que les situations d'exclusions y sont relativement moins fréquentes. Mais la tendance est à une hausse régulière de ces situations.

**Graphique 49: Expulsions locatives: nombre de décisions accordant le concours de la Force Publique (p. 100 000 hab.)
- comparaison 1996-2007**



Sources : Préfectures de département – DREIF – ULD,
Ministère Intérieur, INSEE

Variable qui aurait pu être intégrée à la dimension « Logement »

Les enquêtes logement de l'Insee permettent tous les quatre ans de calculer la part du budget des ménages consacrée à leurs dépenses logement (loyers et remboursements d'emprunt). Ce taux d'effort peut être calculé par statut d'occupation (locataires du parc social, locataires du parc privé, propriétaires accédants, ensemble des ménages). Il peut être calculé avant toute aide (taux d'effort brut), ou déduction faite des aides au logement (taux d'effort net). Il est possible de calculer des taux d'effort selon le niveau de ressource des ménages, et notamment pour les ménages pauvres. Toutes ces informations sont d'une grande utilité pour mesurer l'effort consenti par les ménages pour leur logement et analyser les évolutions en cours.

Mais ces données ne sont pas annualisées, elles ne peuvent donc pas être intégrées dans un suivi annuel. Les variables 46 et 47 tentent de s'approcher de ces notions.

Les tableaux suivants présentent les valeurs de ces taux d'effort pour les ménages d'Île-de-France.

Tableau 56 : Taux d'effort brut des ménages franciliens

Année	Ensemble ménages	Ménages pauvres
1988	15,9%	22,3%
1992	17,5%	27,5%
1996	19,7%	33,6%
2002	19,5%	34,5%
2006	20,4%	35,1%

Source : INSEE – Enquêtes Logement

Tableau 57 : Taux d'effort net des ménages franciliens

Année	Ensemble ménages	Ménages pauvres
1988	15,0%	16,6%
1992	16,6%	21,7%
1996	18,5%	25,8%
2002	18,3%	24,2%
2006	19,1%	23,7%

Source : INSEE – Enquêtes Logement

Le taux d'effort brut s'est accru de 4,5 points en Ile-de-France en 20 ans. Déduction faite des aides au logement, la progression reste similaire (+4,1 point). La progression a été beaucoup plus forte parmi les pauvres (l'effort brut s'accroît de +12,8 points, l'effort net de 10,1 points). On note toutefois un léger tassement du taux d'effort net des ménages pauvres depuis 1996.

TABLEAU SYNTHETIQUE

DIMENSION	Sous-dimension	Variable	Période	Source
EDUCATION		V1 - Taux d'accès au baccalauréat	1996-2006	MEN-DEPP
		V2 - Taux de sortie sans qualification	1997-2007	MEN-DEPP
		V3 - % étudiants en CPGE issus milieu favorisé / ceux issus milieu défavorisé	2000-2008	MEN-MESR
		V4 - Taux de retard scolaire en 3ème	1995-2006	MEN-DPD
		V5 - Taux de scolarisation des 16-19 ans	1996-2006	MEN-MESR-DEPP
TRAVAIL ET EMPLOI	Chômage	V6 - Taux de chômage	1995-2008	INSEE
		V7 - Taux de chômage Femmes / Hommes	2000-2007	INSEE – enq. Emploi
		V8 - Taux de chômage 15-24 ans / 25-49 ans	2000-2007	INSEE – enq. Emploi
		V9 - Taux de chômage employés / cadres	2000-2007	INSEE – enq. Emploi
		V10 - Taux de chômage ouvriers / cadres	2000-2007	INSEE – enq. Emploi
		V11 - % chômeurs longue durée dans le chômage	1997-2008	Pôle emploi, DARES
		V12 - % des chômeurs non indemnisés	1999-2006	Unédic, Pôle emploi, DARES
		Conditions de travail	V13 - Indice de fréquence des accidents de travail (AT) avec arrêt (p. 1 000 salariés)	1995-2006
	V14 - % des accidents mortels parmi les AT avec arrêt		1996-2006	CRAMIF, CNAMTS
	Précarité	V15 - Taux de précarité des salariés	1995-2007	INSEE – enq. Emploi
		V16 – Taux de sous-emploi	2002-2007	INSEE – enq. Emploi
	Relation professionnelles	V17 - Taux de participation aux élections aux comités d'entreprise (CE)	1996-2005	DARES
		V18 - % des votes aux CE allant à des candidats non syndiqués	1996-2006	DARES
		V19 - Nombre annuel de jours de grèves pour 1 000 salariés du secteur privé	1996-2005	Ministère du Travail, Unistatis
		V20 - Nombre d'affaires nouvelles aux Conseils de Prud'Hommes (p. 1 000 salariés)	2002-2006	Ministère de la Justice, INSEE
	SANTE		V21 – Disparité des densités départementales de médecins libéraux	1995-2007
		V22 - Espérance de vie à la naissance	1995-2006	INSEE
		V23 – Ecart Femmes-Hommes d'espérance de vie à la naissance	1999-2006	INSEE
		V24 - Taux d'incidence de la tuberculose (p. 100 000 habitants)	1995-2006	InVS, INSEE
		V25 - Taux comparatif de mortalité prématurée (avant 65 ans) chez les hommes	1995-2004	INSERM, INSEE
JUSTICE		V26 - Taux de crimes et délits (p. 1 000 habitants)	1995-2007	Ministère de l'Intérieur
DIMENSION	Sous-dimension	Variable	Période	Source
REVENUS	Inégalités et fiscalité	V27 - % des foyers fiscaux redevables de l'ISF	1999-2006	Ministère du Budget
		V28 - % des revenus de la propriété dans le Revenu Disponible Brut (RDB) des ménages	2001-2005	INSEE
		V29 - Indicateur de dispersion des revenus moyens des foyers fiscaux	1995-2006	INSEE - DGI
	Consommation	V30 - Nombre de dossiers de surendettement déposés (p. 100 000 habitants)	1999-2007	Banque de France, INSEE
		V31 - Indice du pouvoir d'achat	1995-2006	INSEE - DGI
	Pauvreté	V32 - % des ménages allocataires de minima sociaux (RMI, API, AAH, AS FSV, ASS)	1995-2006	CAF, MSA, CNAV, Assédic, Unédic, INSEE
		V33 - % de la population bénéficiaire de minima sociaux (RMI, API, AAH)	1995-2006	CAF, MSA, INSEE
		V34 - % de la population couverte par le RMI	1995-2006	CAF, MSA, INSEE
		V35 - % de la population des 60 ans et plus allocataire de l'AS FSV	1995-2006	CNAV, MSA, INSEE
		V36 - Part des prestations sociales dans le RDB des ménages	2001-2005	INSEE
		V37 – Revenu moyen des FF / revenu garanti moyen	2000-2006	CNAF, INSEE - DGI
		V38 - Taux de pauvreté monétaire (au seuil de 60% de la médiane des niveaux de vie)	1996-2006	INSEE - DGI
		V39 - % de la population bénéficiant de l'Aide Médicale de l'Etat	2003-2007	CPAM, INSEE

	V40 - Nombre de situations de pauvreté rencontrées par le Secours Catholique (p. 100 000 habitants)	1997-2007	Secours Catholique
Salaires	V41 - Rapport interdécile des revenus	2000-2006	INSEE - DGI
	V42 - Salaire moyen Hommes / salaire moyen Femmes	1996-2006	INSEE - DADS
	V43 - Salaire moyen cadres / salaire moyen employés	1996-2006	INSEE - DADS
	V44 - Salaire moyen cadres Hommes / salaire moyen cadres Femmes	1998-2006	INSEE - DADS
	V45 - Salaire moyen annuel / SMIC annuel	1995-2006	INSEE - DADS
	V46 - Revenu moyen après abattement des foyers fiscaux, net d'impôt	1995-2006	INSEE - DGI
LOGEMENT	V47 - Indice du prix des loyers / indice du revenu moyen des FF	1998-2006	OLAP, CLAMEUR, INSEE
	V47 bis - Indice du prix des loyers / indice des prix à la consommation (IPC)	1998-2006	OLAP, CLAMEUR, INSEE
	V48 – Indice du prix moyen des logements collectifs neufs / indice du revenu moyen des FF	1995-2006	DRE – ECLN, INSEE – DGI
	V48 bis – Indice du prix moyen des logements collectifs neufs / IPC	1995-2006	DRE – ECLN, INSEE – DGI
	V49 - Expulsions locatives (p. 100 000 hab.)	1997-2007	DREIF – ULD, INSEE

TABLEAU COMPARATIF AVEC LE BIP 40

	Variable présente dans notre document et dans le BIP 40
	Variable présente uniquement dans le BIP 40
	Variable présente uniquement dans notre document

DIMENSION	Sous-dimension	Variable	Raison non utilisé	
EDUCATION		V1 - Taux d'accès au baccalauréat		
		V2 - Taux de sortie sans qualification		
		Inégalités de niveau en français en 6 ^{ème}	Non disponible au niveau régional	
		Inégalités de niveau en maths en 6 ^{ème}	Non disponible au niveau régional	
		Part des enfants de cadres/employés en CPGE	V3 s'en approche	
		Part des enfants de cadres/ouvriers en CPGE	V3 s'en approche	
		V3 - % étudiants en CPGE issus milieu favorisé / ceux issus milieu défavorisé		
		V4 - Taux de retard scolaire en 3ème		
		V5 - Taux de scolarisation des 16-19 ans		
	TRAVAIL ET EMPLOI	Chômage	V6 - Taux de chômage	
Taux de chômage déguisé			Non disponible au niveau régional	
V7 - Taux de chômage Femmes / Hommes				
V8 - Taux de chômage 15-24 ans / 25-49 ans				
V9 - Taux de chômage employés / cadres				
V10 - Taux de chômage ouvriers / cadres				
V11 - % chômeurs longue durée dans le chômage				
V12 - % des chômeurs non indemnisés				
Conditions de travail			Durée moyenne des arrêts de travail pour accident (en jours)	Données non communiquées
			Maladies professionnelles reconnues	Non retenue : trop lié à la législation
			Travail du dimanche	Non disponible au niveau régional
			Travail de nuit	Non disponible au niveau régional
		Postures pénibles	Non disponible au niveau régional	
		Travail répétitif	Non disponible au niveau régional	
Précarité		V13 - Indice de fréquence des accidents de travail (AT) avec arrêt (p. 1 000 salariés)		
		V14 - % des accidents mortels parmi les AT avec arrêt		
		Taux de temps partiel	Non retenue : beaucoup de temps partiel choisi	
		Taux d'intérim	Variables « rassemblées » dans V15	
		Taux de CDD		
		V15 - Taux de précarité des salariés		
Part des femmes dans le temps partiel	Non retenue : il serait plus intéressant de mesurer la part des femmes dans le travail précaire			
V16 - Taux de sous-emploi				
DIMENSION	Sous-dimension	Variable	Raison non utilisé	
	Relation professionnelles	V17 - Taux de participation aux élections aux comités d'entreprise (CE)		
		V18 - % des votes aux CE allant à des candidats non syndiqués		
		Part des salariés protégés dans les salariés licenciés	Non disponible	
		V19 - Nombre annuel de jours de grèves pour 1 000 salariés du secteur privé		
		V20 - Nombre d'affaires nouvelles aux Conseils de Prud'Hommes (p. 1 000 salariés)		
SANTÉ		Ecart cadres-ouvriers d'espérance de vie à la naissance	Non disponible	
		Part des dépenses de santé prises en charge par les ménages	Non disponible	
		Disparité des densités médicales régionales	V21 s'en approche	
		V21 - Disparité des densités départementales de médecins libéraux		
		V22 - Espérance de vie à la naissance		
		V23 - Ecart Femmes-Hommes d'espérance de vie à la naissance		
		V24 - Taux d'incidence de la tuberculose (p. 100 000 habitants)		
	V25 - Taux comparatif de mortalité prématurée (avant 65)			

DIMENSION	Sous-dimension	Variable	Raison non utilisé		
JUSTICE		ans) chez les hommes			
		Taux d'incarcération pour 100 000 habitants	Non retenue : la répartition de la population carcérale n'est pas liée au lieu de l'infraction		
		Part des condamnés > 5 ans			
		Taux de détention provisoire	Non retenue : données trop volatiles		
		Taux de reconnaissance des demandes de statut de réfugiés	Pas d'intérêt au niveau régional		
		V26 - Taux de crimes et délits (p. 1 000 habitants)			
REVENUS	Inégalités et fiscalité	V27 - % des foyers fiscaux redevables de l'ISF			
		V28 - % des revenus de la propriété dans le Revenu Disponible Brut (RDB) des ménages			
		Complément à la part des salaires dans la valeur ajoutée	Non retenue : le PIB régional n'est pas produit par les seuls franciliens		
		Complément à la part de l'impôt sur le revenu dans les recettes fiscales	Non disponible		
		V29 - Indicateur de dispersion des revenus moyens des foyers fiscaux			
	Consommation	Taux de surendettement des ménages	V30 s'en approche		
		Taux d'incidents de crédits	Non disponible au niveau régional		
		V30 - Nombre de dossiers de surendettement déposés (p. 100 000 habitants)			
		V31 - Indice du pouvoir d'achat			
PAUVRETÉ	Pauvreté	Part de ménages allocataires de minima sociaux (8 minima différents)	V32 s'en approche		
		Part de la population vivant des minima sociaux	V33 s'en approche		
		V32 - % des ménages allocataires de minima sociaux (RMI, API, AAH, AS FSV, ASS)			
		V33 - % de la population bénéficiaire de minima sociaux (RMI, API, AAH)			
		V34 - % de la population couverte par le RMI			
		V35 - % de la population des 60 ans et plus allocataire de l'AS FSV			
		V36 - Part des prestations sociales dans le RDB des ménages			
		V37 - Revenu moyen des FF / revenu garanti moyen			
		V38 - Taux de pauvreté monétaire (au seuil de 60% de la médiane des niveaux de vie)			
		V39 - % de la population bénéficiant de l'Aide Médicale de l'Etat			
	V40 - Nombre de situations de pauvreté rencontrées par le Secours Catholique (p. 100 000 habitants)				
	Salaires	Rapport interdécile des salaires	V41 s'en approche		
		Ratio de salaires 41-50 ans / 26-30 ans	Exploitation des DADS à faire		
		Part des bas salaires dans l'ensemble des salariés	« Remplacée » par V36		
		V41 - Rapport interdécile des revenus			
		V42 - Salaire moyen Hommes / salaire moyen Femmes			
		V43 - Salaire moyen cadres / salaire moyen employés			
		V44 - Salaire moyen cadres Hommes / salaire moyen cadres Femmes			
		V45 - Salaire moyen annuel / SMIC annuel			
		V46 - Revenu moyen après abattement des foyers fiscaux, net d'impôt			
		LOGEMENT		Poids des dépenses de logement dans la consommation des ménages	Pas disponible en série annuelle (ENL réalisée tous les 4 ans)
				Part du montant d'APL dans la consommation de logement	Pas disponible en série annuelle (ENL réalisée tous les 4 ans)
Part des mises en chantier aidées dans le total des mises en chantier				Non retenue : variable trop fluctuante	
V47 bis - Indice du prix des loyers / Indice des prix à la consommation					
V48 - Indice du prix moyen des logements collectifs neufs / Indice du revenu moyen des foyers fiscaux					
V49 - Expulsions locatives (p. 100 000 habitants)					

REMERCIEMENTS

L'élaboration de cette partie sur les variables de mesure des inégalités et de la pauvreté a été un long et minutieux travail de recherche de données pour l'Île-de-France et la France. Ce travail n'aurait pu aboutir sans l'aide précieuse de personnes extérieures. Qu'elles en soient ici grandement remerciées :

- Paul Esquieu, Florence Léger, Elodie Leprevost et Adrien Pons, du Ministère de l'Education Nationale ;
- Nicolas de Visme, responsable du site Unistatis (Unédic – Direction des Etudes et des Statistiques) ;
- Rocio Prados, du Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville ;
- Philippe Pépin, de l'Observatoire Régional de Santé d'Île-de-France ;
- Laure de Maillard-Taillefer, du Ministère de la Justice ;
- Pierre-Victor Tournier (pour son aide afin de contacter les personnes adéquates au Ministère de la Justice) ;
- Jean-Jacques Guillouet, de l'IAU Île-de-France ;
- Dominique Saint Macary et Philippe Gardent du Secours Catholique ;
- Armelle Quiroga, de la Caisse d'Allocation Familiale d'Île-de-France ;

